



Accessibility Standards
Canada

Normes d'accessibilité
Canada

CAN/ASC - EN 301 549:2024



Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC (EN 301 549:2021, IDT)

Cette Publication reproduit la norme EN 301 549:2021, qui a été élaborée par CEN et ETSI, avec l'autorisation de CEN, Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles, Belgique. La présente Publication constitue une adoption identique.



À propos de Normes d'accessibilité Canada

Normes d'accessibilité Canada (NAC), sous les auspices duquel le présent norme a été produit, est un établissement public du gouvernement du Canada mandaté conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Les normes de Normes d'accessibilité Canada contribuent à l'objectif de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, qui est de profiter à toutes les personnes, en particulier aux personnes en situation de handicap, par la réalisation d'un Canada sans obstacle grâce à la détermination, à l'élimination et à la prévention des obstacles à l'accessibilité.

Le terme handicap désigne, au sens de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, toute déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.

Tous les travaux d'élaboration de normes de Normes d'accessibilité Canada, y compris le travail de nos comités techniques, reposent sur la reconnaissance des principes suivants de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* :

- le droit de toute personne à être traitée avec dignité, quels que soient ses handicaps;
- le droit de toute personne à l'égalité des chances d'épanouissement, quels que soient ses handicaps;
- le droit de toute personne à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société, quels que soient ses handicaps;
- le droit de toute personne d'avoir concrètement la possibilité de prendre des décisions pour elle-même, avec ou sans aide, quels que soient ses handicaps;
- le fait que les lois, politiques, programmes, services et structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci;

- le fait que les personnes en situation de handicap doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;
- l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité et la prise de règlements doivent être faites dans l'objectif d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit pour les personnes en situation de handicap.

Ces principes cadrent avec ceux de la *Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées*, ratifiée par le gouvernement du Canada en 2010 pour reconnaître l'importance de promouvoir, de protéger et de faire respecter les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie de leur collectivité.

Normes d'accessibilité Canada cherche à créer des normes qui sont conformes à sa vision. Ce travail comprend des engagements à éliminer les obstacles à l'accessibilité et à respecter le principe « Rien sans nous » dans notre processus d'élaboration de normes, où tout le monde, y compris les personnes en situation de handicap, peut s'attendre à un Canada exempt d'obstacles.

Le processus d'élaboration de normes utilisé par Normes d'accessibilité Canada est le plus accessible au Canada, voire au monde. Normes d'accessibilité Canada offre des mesures d'adaptation pour répondre aux besoins des membres des comités techniques qui ont un handicap. Normes d'accessibilité Canada offre une rémunération aux personnes en situation de handicap afin de favoriser leur participation active. Normes d'accessibilité Canada assure un processus d'examen public accessible, notamment grâce à des formulaires d'autorisation accessibles et à la publication de la norme dans plusieurs formats, afin d'encourager les Canadiens en situation de handicap à formuler des commentaires.

Les normes élaborées par Normes d'accessibilité Canada sont conçues pour atteindre les plus hauts niveaux d'accessibilité. Cela signifie que ces normes établissent des exigences techniques fondées sur l'équité tout en tenant compte des pratiques exemplaires nationales et internationales, plutôt que de se concentrer sur des exigences techniques minimales.

Normes d'accessibilité Canada applique un cadre intersectionnel pour tenir compte des expériences des personnes en situation de handicap qui s'identifient également comme LGBTQ2+, Autochtones, femmes ou minorités visibles. Son processus d'élaboration de normes exige que les comités techniques appliquent une perspective tenant compte de tous les handicaps pour s'assurer qu'aucun nouvel obstacle à l'accessibilité n'est créé

involontairement. De plus, les normes élaborées par Normes d'accessibilité Canada cadrent avec 14 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, qui ont été adoptés par le Canada en 2015 pour promouvoir le partenariat, la paix et la prospérité pour tous les peuples et la planète d'ici 2030.

Normes d'accessibilité Canada participe à la préparation de normes d'accessibilité volontaires qui sont élaborées par des comités techniques sur la base d'une approche consensuelle. Chaque comité technique est composé d'un groupe équilibré d'experts qui élaborent le contenu technique d'une norme. Au moins 30 % de ces experts techniques sont des personnes en situation de handicap et ayant une expérience vécue, et 30 % sont issus de groupes en quête d'équité, y compris la communauté LGBTQ2+, les Autochtones, les femmes et les minorités visibles. Ces experts techniques comprennent également des consommateurs et d'autres utilisateurs, des représentants du gouvernement et des autorités, des travailleurs et des syndicats, d'autres organismes d'élaboration de normes, des entreprises et des industries, des organismes universitaires et de recherche, ainsi que des organisations non gouvernementales.

Toutes les normes de Normes d'accessibilité Canada intègrent également des constatations connexes tirées de rapports de recherche produits dans le cadre du programme de subventions et de contributions pour l'avancement de l'accessibilité de Normes d'accessibilité Canada. Ce programme fait intervenir des personnes en situation de handicap, des experts et des organisations pour faire progresser la recherche sur les normes d'accessibilité et soutient des projets de recherche qui aident à repérer, à éliminer et à prévenir les nouveaux obstacles à l'accessibilité.

Les normes de Normes d'accessibilité Canada peuvent faire l'objet d'un examen et d'une révision pour s'assurer qu'elles tiennent compte des tendances actuelles et des pratiques exemplaires. Normes d'accessibilité Canada suivra le cycle international d'examen de l'entretien de cette norme. Les suggestions d'amélioration, qui sont toujours les bienvenues, devraient être portées à l'attention du comité technique concerné. Les modifications apportées aux normes sont publiées sous forme de modifications distinctes ou dans de nouvelles éditions des normes.

Normes d'accessibilité Canada est un organisme d'élaboration de normes accrédité par le Conseil canadien des normes et élabore donc toutes ses normes en suivant un processus d'élaboration de normes accrédité et les Exigences et lignes directrices pour les organismes d'élaboration de normes du Conseil canadien des normes. Ces normes volontaires s'appliquent aux entités sous réglementation fédérale et peuvent être recommandées au ministre responsable de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (c.-à-d. le

ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap).

En plus de ses efforts d'élaboration de normes d'accessibilité, Normes d'accessibilité Canada fait figure de chef de file parmi les organisations fédérales canadiennes pour la promotion et l'adoption de l'accessibilité au sein du gouvernement. Il est le premier organisme du gouvernement fédéral à avoir un conseil d'administration dirigé majoritairement par des personnes en situation de handicap. Normes d'accessibilité Canada dispose de bureaux accessibles et modernes pour ses employés, son conseil d'administration et les membres des comités techniques. L'espace de travail accessible, soigneusement conçu, illustre la conviction de l'organisation quant à l'importance de l'accessibilité universelle.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur Normes d'accessibilité Canada, ses normes ou ses publications, veuillez communiquer avec nous :

Site Web : accessibilite.canada.ca

Courriel : Info.Accessibility.Standards-Normes.Accessibilite.Info@canada.gc.ca

Courrier : Normes d'accessibilité Canada
320, boulevard St-Joseph
Bureau 246
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Énoncé du Conseil canadien des normes

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

AVIS JURIDIQUE DE NAC – PUBLICATION DÉFINITIVE

Veillez lire le présent avis juridique avant de faire usage du document de norme.

Avis juridique pour les normes

Les normes de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité (exerçant ses activités sous le nom « Normes d'accessibilité Canada ») (NAC) sont élaborées au moyen d'un processus d'élaboration de normes fondé sur le consensus approuvé par le Conseil canadien des normes. Ce processus réunit des volontaires représentant des points de vue et des intérêts variés dans le but d'atteindre un consensus et d'élaborer des normes.

Bien que Normes d'accessibilité Canada administre le processus et établisse des règles pour favoriser l'impartialité dans l'atteinte d'un consensus, elle ne met à l'essai, n'évalue ni ne vérifie de façon indépendante le contenu des normes. Au cours de ce processus, l'organisation met le projet de norme à la disposition des intéressés pour qu'ils puissent le commenter, l'examiner et l'approuver.

Comprendre la présente édition de la norme

Des modifications et des errata peuvent avoir été ou pourraient à l'avenir être élaborés en relation avec la présente édition de la norme, et publiés séparément. Il incombe aux utilisateurs de ce document de vérifier si des modifications ou des errata existent.

Exclusion de responsabilité

Le présent document a été élaboré à titre de document de référence pour une utilisation volontaire. Il incombe aux utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent l'application de cette norme obligatoire ou si des règlements commerciaux ou des conditions commerciales stipulent son utilisation, par exemple, dans des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires et des programmes de certification.

Bien que l'application principale de la présente norme soit indiquée dans son domaine d'application, il incombe aux utilisateurs de la présente norme de juger de sa pertinence dans le cadre de leur objectif particulier. Il incombe

également aux utilisateurs de tenir compte des limitations et des restrictions précisées dans l'objet ou le domaine d'application de la présente norme.

Ce document est fourni sans assertion, garantie, ni condition explicite ou implicite de quelque nature que ce soit, y compris, mais non de façon limitative, les assertions, les garanties ou les conditions implicites relatives à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage particulier ainsi qu'à l'absence de violation des droits de propriété intellectuelle des tiers. Normes d'accessibilité Canada ne fait aucune assertion ni ne fournit aucune garantie quant à l'exactitude, à l'intégralité ou à la pertinence des renseignements contenus dans ce document. Normes d'accessibilité Canada ne fait aucune assertion ni ne fournit aucune garantie quant à la conformité du document aux lois, aux règles ou aux règlements pertinents ou à toute combinaison de ceux-ci.

NORMES D'ACCESSIBILITÉ CANADA, SES ENTREPRENEURS, SES AGENTS, SES EMPLOYÉS, SES DIRECTEURS OU SES REPRÉSENTANTS OU SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, SES EMPLOYÉS, SES ENTREPRENEURS, SES AGENTS, SES DIRECTEURS ET SES REPRÉSENTANTS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTE BLESSURE, PERTE OU DÉPENSE OU DE TOUT PRÉJUDICE DIRECT, INDIRECT OU ACCESSOIRE, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUT PRÉJUDICE SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF, TOUTE PERTE DE RECETTES OU DE CLIENTÈLE, TOUTE PERTE D'EXPLOITATION, TOUTE PERTE OU ALTÉRATION DE DONNÉES OU TOUT AUTRE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE OU COMMERCIAL, QU'IL SOIT FONDÉ SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LE DÉLIT DE NÉGLIGENCE) OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE RESPONSABILITÉ TIRANT SON ORIGINE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT DE L'ACCÈS AU DOCUMENT OU DE LA POSSESSION OU UTILISATION DU DOCUMENT, ET CE, MÊME SI NORMES D'ACCESSIBILITÉ CANADA A ÉTÉ AVISÉ DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS PRÉJUDICES.

En publiant et en offrant ce document, Normes d'accessibilité Canada n'entend pas fournir des services professionnels ou autres au nom de quelque personne ou entité que ce soit, ni remplir les engagements que de telles personnes ou entités auraient pris auprès de tiers. Les renseignements présentés dans ce document sont destinés aux utilisateurs qui possèdent le

niveau de connaissance et d'expérience nécessaires pour utiliser et mettre en application ce contenu, et Normes d'accessibilité Canada n'accepte aucune responsabilité découlant de quelque façon que ce soit de l'usage des renseignements que renferme le présent document ou de la confiance qu'on leur porte.

Normes d'accessibilité Canada publie des normes facultatives et des documents connexes. Normes d'accessibilité Canada n'a pas le pouvoir de faire respecter le contenu des normes ou des autres documents publiés par l'organisation et ne s'engage pas non plus à le faire.

Propriété et droits de propriété intellectuelle

Entre Normes d'accessibilité Canada et les utilisateurs du présent document (qu'il soit imprimé, électronique ou se présente sous une autre forme), Normes d'accessibilité Canada est le propriétaire, ou le licencié autorisé, de tous les droits d'auteur et droits moraux contenus dans le présent document. En outre, Normes d'accessibilité Canada est propriétaire de sa marque officielle. De façon non limitative, l'utilisation, la modification, la copie ou la divulgation non autorisée de ce document pourrait contrevenir aux lois visant la propriété intellectuelle de Normes d'accessibilité Canada et/ou d'autres parties et donner ainsi droit à l'organisation et/ou à une autre partie d'exercer ses recours légaux relativement à une telle utilisation, modification, copie ou divulgation. Dans la mesure prévue par le permis ou la loi, Normes d'accessibilité Canada conserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à ce document.

Droits de brevet

Certains des éléments de cette norme peuvent faire l'objet de droits de brevet. Normes d'accessibilité Canada ne doit pas être tenue responsable de préciser quels sont ces droits de brevet. Les utilisateurs de cette norme sont avisés que c'est à eux qu'il incombe de vérifier la validité de ces droits de brevet.

Cession du droit d'auteur

Dans le présent avis juridique, un « commentaire » désigne toute information fournie de façon écrite ou orale, y compris toute suggestion, qu'un utilisateur fournit à Normes d'accessibilité Canada au sujet d'une norme ou d'un projet de norme. En fournissant un commentaire à Normes d'accessibilité Canada

concernant une norme ou un projet de norme, l'auteur d'un commentaire accorde à Normes d'accessibilité Canada et au gouvernement du Canada une licence non exclusive, libre de redevances, perpétuelle, mondiale et irrévocable pour utiliser, traduire, reproduire, divulguer, distribuer, publier, modifier, autoriser à reproduire, communiquer au public par télécommunication, enregistrer, exécuter ou concéder en sous-licence pour le commentaire, en tout ou en partie et sous quelque forme ou support que ce soit, pour réviser la norme ou le projet de norme, ou à des fins non commerciales. En fournissant le commentaire et étant le seul propriétaire du droit d'auteur ou ayant l'autorité de concéder le droit d'auteur, l'auteur du commentaire confirme sa capacité à concéder la licence et renonce à tous les droits moraux associés, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits d'attribution en ce qui concerne le commentaire. Si la personne qui fournit le commentaire n'en est pas l'auteur, elle confirme, en offrant le commentaire, qu'une renonciation aux droits moraux de l'auteur a été faite en faveur de cette personne ou du détenteur du droit d'auteur du commentaire. Au moment de fournir un commentaire, l'auteur du commentaire doit déclarer et fournir une citation pour toute propriété intellectuelle contenue dans le commentaire qui est détenue par une tierce partie.

Utilisations autorisées de ce document

Ce document, sous toutes ses formes (y compris dans un média substitut), n'est fourni par Normes d'accessibilité Canada qu'à des fins informationnelles, pédagogiques et non commerciales. Les utilisateurs de ce document ne sont autorisés qu'à effectuer les actions suivantes :

- télécharger le document sur un ordinateur dans le seul but de le consulter;
- consulter et parcourir le document;
- Imprimer ce document s'il s'agit d'une version électronique; et
- Diffuser ce document à des fins informatives, éducatives et non commerciales.

En outre, les utilisateurs ne doivent pas faire ce qui suit et ne doivent pas permettre à d'autres personnes de le faire :

- modifier ce document de quelque façon que ce soit ou retirer le présent avis juridique joint à cette norme;
- vendre ce document sans l'autorisation de Normes d'accessibilité Canada;

- utiliser le présent document pour induire en erreur les utilisateurs d'un produit, d'un processus ou d'un service visé par la présente norme; ou
- Reproduire la totalité ou des parties précises de la norme dans d'autres documents de norme ou travaux de normalisation accessibles au public, à moins que Normes d'accessibilité Canada n'accorde, par écrit, la permission de le faire et que l'utilisateur n'inclue la mention suivante : « Ce matériel provient de [*insérer le titre des normes*] et aucune reproduction n'est permise sans l'autorisation de Normes d'accessibilité Canada ».

Si vous êtes en désaccord avec l'une ou l'autre des conditions du présent avis juridique, vous ne devez pas télécharger ou utiliser le présent document ni en reproduire le contenu, auquel cas toutes les copies devront immédiatement être détruites. L'utilisation de ce document indique que vous confirmez accepter les conditions de cet avis juridique.

Norme Nationale du Canada
CAN/ASC - EN 301 549:2024

Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC (EN 301 549:2021,
IDT)



Publiée en mai 2024 par Normes d'accessibilité Canada
Un établissement public du gouvernement fédéral
320, boulevard Saint-Joseph, bureau 246, Gatineau (Québec) K1A 0H3

Pour accéder aux normes et aux publications connexes, consultez
accessibilite.canada.ca ou composez le 1-833-854-7628.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH
FRENCH AND ENGLISH.

Code(s) ICS : 03.100.10, 13.180, 33.020, 35.020 et 53.080.

© SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,
représenté par le ministre responsable de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*
(c.-à-d. le ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation
de handicap), 2024.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque
forme que ce soit sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

Membres du comité technique

Consommateurs et intérêt public

Abishek Gupta, Ingénieur ML, Chercheur RAI, Fondateur, Chercheur principal, Institut d'éthique de l'IA de Montréal, Boston Consulting Group (BCG), BCG Henderson Institute

John Wills, Conseiller principal en programmes, Bureau de l'accessibilité du SPO, Centre d'excellence pour les droits de l'homme

Lisa Snider, Consultante principale et formatrice, Access Changes Everything Inc.

Luna Bengio, Consultante en accessibilité et conseiller stratégique

Gary Birch, Directeur exécutif, Neil Squire Society

Nancy McLaughlin, Conseillère principale en matière d'accessibilité, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Organismes universitaires et de recherche

Alison Paprica, Professeure adjointe et Chercheuse principale, Institut pour la politique de santé, gestion et évaluation, Université de Toronto

Clayton Lewis, Professeur, Université du Colorado

Lisa Liskovoi, Conceptrice inclusive principale et spécialiste de l'accessibilité numérique, Centre de recherche sur la conception inclusive, Université OCAD

Julia Stoyanovich, Professeure associée, Directrice, Tandon, École d'ingénieurs de l'université de New York

Jutta Treviranus (Présidente), Directeur, professeur, Centre de recherche sur la conception inclusive, Université OCAD

Travailleurs et syndicats

Anne Jackson, Professeure, Seneca College

Industries et lieux de travail sous réglementation fédérale

Saeid Molladavoudi, Conseiller principal en science des données, Statistique Canada

Organismes gouvernementaux et autorités compétentes

Kave Noori, Responsable de la politique en matière d'intelligence artificielle, Forum européen des personnes en situation de handicap

Mia Ahlgren, Responsable des droits de l'homme et du handicap, Fédération suédoise des droits des personnes en situation de handicap

Commerce et industrie

John Weigelt, CTO Microsoft Canada, Microsoft Canada

Julianna Rowsell, Cheffe principale de produit. Équité des produits, Adobe

Kate Kalcevich, Responsable de l'innovation en matière d'accessibilité, Fable

Merve Hickok, Fondatrice, présidente et directrice de recherche, Aiethicist.org
Centre d'IA et de politique numérique, Université du Michigan

Sambhavi Chandrashekar, Responsable mondiale de l'accessibilité, D2L Corporation

EN 301 549 V3.2.1 (2021-03)



Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC



Référence

REN/HF-00301549v321

Mots-clés

accessibilité, HF, TIC, marché

CENRue de la science, 23
B-1040 Brussels
- BELGIQUETél : + 32 2 550 08 11
Fax : + 32 2 550 08 19**CENELEC**Rue de la science, 23
B-1040 Brussels
- BELGIQUETél. : +32 2 519 68 71
Fax : +32 2 519 69 19**ETSI**650 Route des Lucioles
F-06921 Sophia Antipolis Cedex -
FRANCETél. : +33 4 92 94 42 00
Fax : +33 4 93 65 47 16Siret N° 348 623 562 00017 - NAF 742 C
Association à but non lucratif enregistrée à la
Sous-Préfecture de Grasse (06) N° 7803/88

Avis important

Il est possible de télécharger une copie du présent document sur :
[ETSI Search & Browse Standards](#)

Le présent document peut être mis à disposition au format électronique et/ou en version imprimée. Aucune modification ne doit être apportée au contenu de toute version électronique et/ou imprimée du présent document sans l'autorisation écrite préalable de l'ETSI. En cas d'une quelconque différence, existante ou perçue, des contenus de ces versions et/ou de l'impression, la version de référence d'un document publié par l'ETSI est celle mise à disposition du public au format PDF sur le site [ETSI Deliverables](#).

Il convient que les utilisateurs du présent document aient conscience du fait que le document peut faire l'objet d'une révision ou d'un changement de statut. Les informations relatives au statut actuel du présent document et d'autres documents de l'ETSI sont disponibles à l'adresse [ETSI deliverable status](#)

Si des erreurs sont constatées dans le présent document, envoyer les commentaires à l'un des services suivants :
[ETSI Committee Support Staff](#)

Avis relatif aux droits d'auteur

Aucune partie ne peut être reproduite ou utilisée sous une forme quelconque ou par des moyens quelconques, électroniques ou mécaniques, y compris la photocopie et le microfilmage, sans autorisation écrite de l'ETSI.

Le contenu de la version PDF ne doit pas être modifié sans autorisation écrite de l'ETSI.

Le droit d'auteur et la restriction qui précèdent s'étendent à une reproduction dans tous les médias.

© European Telecommunications Standards Institute 2021.

© Comité Européen de Normalisation 2021.

© Comité Européen de Normalisation Electrotechnique 2021.

Tous droits réservés.

DECT™, PLUGTESTS™, UMTS™ et le logo ETSI sont des marques déposées de l'ETSI, enregistrées au bénéfice de ses membres.
3GPP™ et LTE™ sont des marques déposées de l'ETSI, enregistrées au bénéfice de ses membres et des partenaires du 3GPP
Le logo oneM2M™ est une marque déposée de l'ETSI, enregistrée au bénéfice de ses membres et des partenaires oneM2M.
GSM® et le logo GSM sont des marques déposées et détenues par la GSM Association.

Sommaire

Sommaire	3
Droits de propriété intellectuelle	8
Avant-propos	8
Verbes modaux	9
Introduction	9
1 Domaine d'application	11
2 Références	11
2.1 Références normatives	11
2.2 Références informatives	12
3 Définitions, symboles et abréviations	15
3.1 Définitions	15
3.2 Symboles	19
3.3 Abréviations	19
4 Performances fonctionnelles	21
4.1 Conformité aux déclarations de performances fonctionnelles	21
4.2 Déclarations de performances fonctionnelles	21
4.2.1 Utilisation sans vision	21
4.2.2 Utilisation avec vision limitée	21
4.2.3 Utilisation sans perception des couleurs	22
4.2.4 Utilisation sans audition	22
4.2.5 Utilisation avec audition limitée	22
4.2.6 Utilisation avec capacité vocale inexistante ou limitée	22
4.2.7 Utilisation avec manipulation ou force limitée	22
4.2.8 Utilisation avec accessibilité limitée	23
4.2.9 Réduction des éléments déclencheurs de crises de photosensibilité	23
4.2.10 Utilisation avec capacités cognitives, linguistiques ou d'apprentissage limitées	23
4.2.11 Confidentialité	23
5 Exigences génériques	24
5.1 Fonctionnalité verrouillée	24
5.1.1 Introduction (informatif)	24
5.1.2 Généralités	24
5.1.3 Accès non visuel	24
5.1.4 Fonctionnalité ne permettant pas l'agrandissement du texte	27
5.1.5 Sortie visuelle pour informations audio	29
5.1.6 Utilisation sans interface clavier	29
5.1.7 Accès sans parole	29
5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité	29
5.3 Biométrie	29
5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion	29
5.5 Parties actionnables	30
5.5.1 Moyens d'utilisation	30
5.5.2 Identification des parties actionnables	30
5.6 Commandes à verrouillage ou à bascule	30
5.6.1 État tactile ou auditif	30
5.6.2 État visuel	30
5.7 Répétition de touche	30
5.8 Acceptation d'une touche à double frappe	30
5.9 Actions simultanées de l'utilisateur	31
6 TIC avec communication vocale bidirectionnelle	32
6.1 Largeur de bande audio pour la parole	32

6.2	Fonctionnalité de texte en temps réel (RTT).....	32
6.2.1	Fourniture de RTT	32
6.2.2	Affichage du RTT.....	33
6.2.3	Interopérabilité	35
6.2.4	Réactivité du RTT	35
6.3	6.3 Identification de l'appelant.....	36
6.4	6.4 Alternatives aux services vocaux.....	36
6.5	6.5 Communication vidéo	36
6.5.1	Généralités (informatif)	36
6.5.2	Résolution.....	36
6.5.3	Débit de trames.....	37
6.5.4	Synchronisation entre audio et vidéo	37
6.5.5	Indicateur visuel de l'audio avec vidéo	37
6.5.6	Identification du locuteur avec communication vidéo (langue des signes).....	37
6.6	6.6 Alternatives aux services vidéo.....	37
7	7 TIC avec capacités vidéo	38
7.1	7.1 Technologie de traitement des sous-titres	38
7.1.1	7.1.1 Lecture avec sous-titre.....	38
7.1.2	7.1.2 Synchronisation des sous-titres	38
7.1.3	7.1.3 Conservation des sous-titres	38
7.1.4	7.1.4 Caractéristiques des sous-titres.....	38
7.1.5	7.1.5 Sous-titres vocaux	39
7.2	7.2 Technologie d'audiodescription.....	39
7.2.1	7.2.1 Lecture de l'audiodescription.....	39
7.2.2	7.2.2 Synchronisation de l'audiodescription	39
7.2.3	7.2.3 Conservation de l'audiodescription	39
7.3	7.3 Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription.....	40
8	8 Matériel.....	41
8.1	8.1 Généralités.....	41
8.1.1	8.1.1 Exigences génériques	41
8.1.2	8.1.2 Connexions standard	41
8.1.3	8.1.3 Couleur	41
8.2	8.2 Produits matériels avec sortie vocale	41
8.2.1	8.2.1 Gain de volume vocal.....	41
8.2.2	8.2.2 Couplage magnétique.....	41
8.3	8.3 TIC fixe	42
8.3.0	8.3.0 Généralités	42
8.3.1	8.3.1 Accessibilité par l'avant ou latérale.....	42
8.3.2	8.3.2 Accessibilité par l'avant	42
8.3.3	8.3.3 Accessibilité latérale.....	45
8.3.4	8.3.4 Dégagement ou espace au sol.....	46
8.3.5	8.3.5 Visibilité	48
8.3.6	8.3.6 Instructions d'installation	48
8.4	8.4 Parties actionnables mécaniquement.....	48
8.4.1	8.4.1 Touches numériques.....	48
8.4.2	8.4.2 Utilisation des parties mécaniques	48
8.4.3	8.4.3 Clés, tickets cartes de transport	49
8.5	8.5 Indication tactile du mode vocal	49
9	9 Web.....	50
9.0	9.0 Généralités (informatif).....	50
9.1	9.1 Perceptible.....	50
9.1.1	9.1.1 Équivalents textuels.....	50
9.1.2	9.1.2 Média temporel.....	51
9.1.3	9.1.3 Adaptable.....	51
9.1.4	9.1.4 Distinguable.....	51
9.2	9.2 Utilisable	52
9.2.1	9.2.1 Accessibilité au clavier.....	52
9.2.2	9.2.2 Délai suffisant.....	53

9.2.3	Crises et réactions physiques.....	53
9.2.4	Navigable.....	53
9.2.5	Modalités de saisie	54
9.3	Compréhensible.....	54
9.3.1	Lisible	54
9.3.2	Prévisible	54
9.3.3	Assistance à la saisie	55
9.4	Robuste.....	55
9.4.1	Compatible	55
9.5	Critères de succès de niveau AAA des WCAG 2.1	55
9.6	Exigences de conformité aux WCAG	56
10	Documents non Web	57
10.0	Généralités (informatif).....	57
10.1	Perceptible.....	57
10.1.1	Équivalents textuels.....	57
10.1.2	Média temporel.....	58
10.1.3	Adaptable.....	59
10.1.4	Distinguable.....	59
10.2	Utilisable	61
10.2.1	Accessibilité au clavier.....	61
10.2.2	Délai suffisant.....	62
10.2.3	Crises et réactions physiques.....	63
10.2.4	Navigable.....	64
10.2.5	Modalités de saisie	64
10.3	Compréhensible.....	65
10.3.1	Lisible	65
10.3.2	Prévisible	66
10.3.3	Assistance à la saisie	66
10.4	Robuste.....	67
10.4.1	Compatible	67
10.5	Positionnement des sous-titres	68
10.6	Synchronisation de l'audiodescription	68
11	Logiciel	69
11.0	Généralités (informatif).....	69
11.1	Perceptible.....	70
11.1.1	Équivalents textuels.....	70
11.1.2	Média temporel.....	70
11.1.3	Adaptable.....	72
11.1.4	Distinguable.....	73
11.2	Utilisable	75
11.2.1	Accessibilité au clavier.....	75
11.2.2	Délai suffisant.....	76
11.2.3	Crises et réactions physiques.....	78
11.2.4	Navigable.....	78
11.2.5	Modalités de saisie	79
11.3	Compréhensible.....	80
11.3.1	Lisible	80
11.3.2	Prévisible	81
11.3.3	Assistance à la saisie	81
11.4	Robuste.....	82
11.4.1	Compatible	82
11.5	Interopérabilité avec les technologies d'assistance	84
11.5.1	Fonctionnalité verrouillée.....	84
11.5.2	Services d'accessibilité.....	85
11.6	Usage documenté de l'accessibilité.....	88
11.6.1	Commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité	88
11.6.2	Continuité des fonctions d'accessibilité	88
11.7	Préférences d'utilisateur.....	88

11.8	Outils d'édition.....	88
11.8.0	Généralités (informatif).....	88
11.8.1	Technologie de contenu.....	89
11.8.2	Création de contenu accessible.....	89
11.8.3	Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions.....	89
11.8.4	Assistance au dépannage.....	89
11.8.5	Modèles.....	89
12	Documentation et services d'assistance.....	90
12.1	Documentation produit.....	90
12.1.1	Fonctions d'accessibilité et de compatibilité.....	90
12.1.2	Documentation accessible.....	90
12.2	Services d'assistance.....	90
12.2.1	Généralités (informatif).....	90
12.2.2	Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité.....	90
12.2.3	Communication efficace.....	91
12.2.4	Documentation accessible.....	91
13	TIC offrant un accès à des services de relais ou d'urgence.....	92
13.1	Exigences relatives aux services de relais.....	92
13.1.1	Généralités (informatif).....	92
13.1.2	Services de relais de texte.....	92
13.1.3	Services de relais de signes.....	92
13.1.4	Services de relais de lecture labiale.....	92
13.1.5	Services de téléphonie avec sous-titrage.....	92
13.1.6	Services de relais voix/voix.....	92
13.2	Accès aux services de relais.....	92
13.3	Accès aux services d'urgence.....	93
14	Conformité.....	94
Annexe A (informative) : Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102.....		95
Annexe B (informative) : Relations entre les exigences et les déclarations de performances fonctionnelles.....		114
B.1	Relations entre les Articles 5 à 13 et les déclarations de performances fonctionnelles.....	114
B.2	Interprétation du Tableau B.2.....	124
B.2.0	Généralités.....	124
B.2.1	Exemple.....	124
Annexe C (normative) : Détermination de la conformité.....		126
C.1	Introduction.....	126
C.2	Paragraphe vide.....	126
C.3	Paragraphe vide.....	126
C.4	Performances fonctionnelles.....	126
C.5	Exigences génériques.....	126
C.5.1	Fonctionnalité verrouillée.....	126
C.5.2	Activation des fonctionnalités d'accessibilité.....	131
C.5.3	Biométrie.....	131
C.5.4	Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion.....	131
C.5.5	Parties actionnables.....	132
C.5.6	Commandes à verrouillage ou à bascule.....	132
C.5.7	Répétition de touche.....	133
C.5.8	Acceptation d'une touche à double frappe.....	133
C.5.9	Actions simultanées de l'utilisateur.....	133
C.6	TIC avec communication vocale bidirectionnelle.....	133
C.6.1	Largeur de bande audio pour la parole.....	133
C.6.2	Fonctionnalité de texte en temps réel (RTT).....	134
C.6.3	Identification de l'appelant.....	138
C.6.4	Alternatives aux services vocaux.....	138
C.6.5	Communication vidéo.....	138

C.6.6	Alternatives aux services vidéo	139
C.7	TIC avec capacités vidéo.....	140
C.7.1	Technologie de traitement des sous-titres	140
C.7.2	Technologie d'audiodescription	141
C.7.3	Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription	141
C.8	Matériel	142
C.8.1	Généralités	142
C.8.2	Produits matériels avec sortie vocale.....	142
C.8.3	TIC fixe	143
C.8.4	Parties actionnables mécaniquement.....	149
C.8.5	Indication tactile du mode vocal.....	149
C.9	Web	150
C.9.0	Généralités (informatif)	150
C.9.1	Perceptible	150
C.9.2	Utilisable.....	154
C.9.3	Compréhensible	157
C.9.4	Robuste	159
C.9.5	Critères de succès AAA des WCAG 2.1 (informatif)	160
C.9.6	Exigences de conformité à WCAG 2.1	160
C.10	Documents non Web	161
C.10.0	Généralités (informatif)	161
C.10.1	Perceptible	161
C.10.2	Utilisable.....	165
C.10.3	Compréhensible	168
C.10.4	Robuste	170
C.10.5	Positionnement des sous-titres	170
C.10.6	Synchronisation de l'audiodescription	170
C.11	Logiciel.....	171
C.11.0	Généralités	171
C.11.1	Perceptible	171
C.11.2	Utilisable.....	178
C.11.3	Compréhensible	181
C.11.4	Robuste	184
C.11.5	Interopérabilité avec les technologies d'assistance	185
C.11.6	Usage documenté de l'accessibilité	190
C.11.7	Préférences d'utilisateur	191
C.11.8	Outils d'édition	191
C.12	Documentation et services d'assistance	192
C.12.1	Documentation produit	192
C.12.2	Services d'assistance	192
C.13	TIC offrant un accès à des services de relais ou d'urgence	193
C.13.1	Exigences relatives aux services de relais	193
C.13.2	Accès aux services de relais	194
C.13.3	Accès aux services d'urgence.....	195
	Annexe D (informative) : Autres ressources pour l'accessibilité cognitive.....	196
	Annexe E (informative): Recommandations pour les utilisateurs du présent document	197
E.1	Introduction	197
E.2	Vue d'ensemble.....	197
E.3	Article 4.....	198
E.4	Comment utiliser la norme	198
E.4.1	Exigences définissant elles-mêmes le domaine d'application.....	198
E.4.2	Lien entre les exigences et les déclarations de performances fonctionnelles.....	199
E.5	La Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet [i.28]	199
E.6	Annexe D : Autres ressources pour l'accessibilité cognitive.....	200
	Annexe F (informative) : Historique des modifications.....	201
	Historique	202

Droits de propriété intellectuelle

Principaux brevets

Les DPI essentiels ou potentiellement essentiels pour les documents normatifs peuvent avoir été déclarés à l'ETSI. Les informations se rattachant à ces DPI essentiels, le cas échéant, sont disponibles publiquement à l'attention des **membres et des non-membres de l'ETSI** et peuvent être trouvées dans le document ETSI SR 000 314 : « *Intellectual Property Rights (IPRs); Essential, or potentially Essential, IPRs notified to ETSI in respect of ETSI standards* », qui est disponible auprès du Secrétariat de l'ETSI. Les mises à jour les plus récentes sont disponibles sur le serveur Web de l'ETSI (<https://ipr.etsi.org/>).

Conformément à la politique de DPI de l'ETSI, aucune recherche, y compris des recherches sur les DPI, n'a été menée par l'ETSI. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'existence d'autres DPI non référencés dans le document ETSI SR 000 314 (ou les mises à jour sur le serveur Web de l'ETSI) qui sont, ou peuvent être, ou peuvent devenir, essentiels pour le présent document.

Marques commerciales

Le présent document peut comporter des marques commerciales et/ou des marques, qui sont déclarées et/ou enregistrées par leurs détenteurs. L'ETSI ne revendique pas la propriété de ces marques commerciales et/ou marques, sauf pour celles qui seraient indiquées comme étant la propriété de l'ETSI, et l'ETSI ne concède aucun droit d'utilisation ou de reproduction d'une quelconque marque commerciale et/ou marque. La mention de ces marques commerciales dans le présent document ne constitue pas une validation par l'ETSI des produits, services ou organisations associés à ces marques commerciales.

Avant-propos

La présente Norme européenne (EN) harmonisée a été élaborée par le Comité Technique de l'ETSI Facteurs humains (HF) et le Groupe de Travail conjoint e-Accessibilité (JWG) CEN/CENELEC/ETSI et est maintenant soumise à la phase combinée d'Enquête publique et de Vote de la procédure d'approbation des normes EN.

L'EN 301 549 a été produite à l'origine dans le cadre du Mandat M 376 [i.3] et spécifiait les exigences d'accessibilité fonctionnelle applicables aux produits et services TIC, conjointement avec une description des modes opératoires d'essai et de la méthodologie d'évaluation pour chaque exigence d'accessibilité sous une forme adaptée à une utilisation dans le cadre des marchés. Les autres documents préparés en réponse au mandat d'origine M 376 étaient : ETSI TR 102 612 [i.9] « Human Factors (HF); European accessibility requirements for public procurement of products and services in the ICT domain (Mandat M 376 de la Commission européenne, Phase 1) », TR 101 550 [i.7] « Documents relevant to EN 301 549 « Accessibility requirements suitable for public procurement of ICT products and services in Europe », TR 101 551 [i.8] « Guidelines on the use of accessibility award criteria suitable for public procurement of ICT products and services in Europe » et TR 101 552 [i.30] « Guidance for the application of conformity assessment to accessibility requirements for public procurement of ICT products and services in Europe ». Ceux-ci n'ont pas été mis à jour pour refléter une quelconque modification du contenu ou du domaine d'application du présent document, effectuée dans le cadre de l'effort de révision M 554.

La présente révision de l'EN 301 549 a été préparée dans le cadre de la demande de normalisation de la Commission C(2017)2585 finale [i.27] pour offrir, en plus de ses autres utilisations, un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2016/2102 [i.28] relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public. Les exigences minimales de la Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet (Directive 2016/2102) sont explicitement détaillées dans l'Annexe A.

Une fois que le présent document aura été cité au Journal officiel de l'Union européenne dans le cadre de la Directive 2016/2102 [i.28], la conformité aux paragraphes normatifs du présent document indiqués dans les Tableaux A.1 et A.2 confère, dans les limites du domaine d'application du présent document, une présomption de conformité avec les exigences essentielles correspondantes de cette Directive et les règles associées de l'AELE.

Le présent document a été développé à partir de l'EN 301 549 [i.29] (V2.1.2) (08-2018).

Les modifications importantes par rapport à l'EN 301 549 [i.29] (V2.1.2) sont les suivantes :

- les exigences relatives au texte en temps réel (RTT) à l'Article 6.2 ont été révisées et étendues ;
- les critères de succès AAA des WCAG 2.1 qui se trouvaient dans une Annexe D sont maintenant inclus à l'Article 9.5 ;
- une nouvelle Annexe D « Autres ressources pour l'accessibilité cognitive » a été ajoutée ;
- une nouvelle Annexe E « Recommandations pour les utilisateurs du présent document » a été ajoutée ;
- une nouvelle Annexe F « Historique des modifications » a été ajoutée.

Dates de transposition nationale	
Date d'adoption de la présente EN :	10 mars 2021
Date de dernière annonce de la présente EN (doa) :	30 juin 2021
Date de dernière publication de la nouvelle Norme nationale ou de l'entérinement de la présente EN (dop/e) :	31 décembre 2021
Date de retrait de toute Norme nationale en conflit (dow) :	31 décembre 2021

Verbes modaux

Dans le présent document « **doit** », « **ne doit pas** », « **il convient** », « **il convient de ne pas** », « **il est admis** », « **peut ne pas** », « **nécessite** », « **ne nécessite pas** », « **sera** », « **ne sera pas** », « **peut** » et « **ne peut pas** » doivent être interprétés comme décrit au paragraphe 3.2 des [ETSI Drafting Rules](#) (Règles rédactionnelles de l'ETSI) (formes verbales de l'expression des dispositions).

« **il faut** » et « **il ne faut pas** » ne sont **PAS** autorisés dans les documents de l'ETSI, sauf lorsqu'ils sont utilisés dans une citation directe.

Introduction

Le présent document est développé en réponse à la demande de normalisation M 554 [i.27] adressée par la Commission européenne au CEN, CENELEC et à l'ETSI. Il est une révision de la norme européenne (EN) qui a été élaborée initialement en réponse à la Phase 2 du Mandat M 376 [i.3].

Le présent document couvre une large gamme d'exigences pour diverses solutions de TIC. Il est pertinent pour toutes les organisations qui achètent, développent ou fabriquent des produits ou services TIC. Il se compose de quatorze articles et de six annexes :

- Les Articles 0 à 3 contiennent des informations contextuelles, le domaine d'application de la norme et des liens vers d'autres normes, des définitions et les explications des abréviations.
- L'Article 4 contient les déclarations de performances fonctionnelles qui expliquent la fonctionnalité qui est nécessaire pour permettre à des utilisateurs ayant des aptitudes différentes de localiser, d'identifier et d'utiliser des fonctions dans la technologie. Les besoins d'utilisateur qui sont sous-jacents aux déclarations de performances fonctionnelles constituent la base des exigences des articles suivants.
- Les Articles 5 à 13 contiennent des critères spécifiques pouvant être soumis à essai pour les TIC accessibles, en rapport avec les exigences techniques pour différents types de TIC, en commençant par les exigences génériques de l'Article 5.
- L'Article 14 concerne la conformité. Tous les paragraphes, à l'exception de ceux de l'Article 12, en rapport avec la documentation et les services d'assistance, définissent eux-mêmes leur domaine d'application. Cela veut dire qu'ils commencent par l'expression « Lorsque la TIC <condition préalable> ». La conformité est obtenue lorsque la condition préalable est vraie et que l'essai correspondant (dans l'Annexe C) est réussi. Si la condition préalable est fautive, l'exigence ne s'applique pas.

- L'Annexe A contient deux tableaux avec les exigences en rapport avec la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public [i.28]. Le premier tableau s'applique aux pages Internet et aux documents et le deuxième aux applications mobiles. Les exigences minimales sont collectées à partir des Articles 9, 10 et 11 et certaines exigences des Articles 5, 6, 7 et 12 qui sont pertinentes pour satisfaire à la Directive.
- L'Annexe B contient un tableau indiquant lesquelles des exigences définies aux Articles 5 à 13 en rapport avec différents types de TIC supportent les besoins d'utilisateur tels qu'ils sont exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles de l'Article 4.
- L'Annexe C est une annexe normative qui définit les moyens nécessaires pour déterminer la conformité aux exigences individuelles. Elle ne fournit pas de méthodologie d'essai.
- L'Annexe D fait référence à des ressources supplémentaires en rapport avec l'amélioration de l'accessibilité pour les utilisateurs ayant des capacités cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées.
- L'Annexe E contient une présentation générale et une explication simple de la structure du présent document, ainsi qu'une explication de la manière dont il peut être utilisé.
- L'Annexe F contient un tableau d'historique.

Lorsque le présent document est utilisé pour la majorité de ses usages, y compris lorsqu'il est utilisé dans la passation des marchés de TIC, il convient de tenir compte de toutes les exigences des Articles 5 à 13 ainsi que des déclarations de performances fonctionnelles dans l'Article 4. L'applicabilité potentielle de toute exigence peut être déterminée à partir de la phrase d'auto-définition du domaine d'application au début de chaque exigence.

Lorsque le présent document est utilisé comme base pour déterminer la conformité aux exigences essentielles de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public [i.28], les Tableaux A.1 et A.2 de l'Annexe A contiennent toutes les exigences applicables.

NOTE 1 : Le présent document reflète le contenu de la Recommandation W3C WCAG 2.1 (disponible en anglais seulement) [5].

NOTE 2 : L'Annexe E contient une présentation générale et une explication simple de la structure du présent document, ainsi qu'une explication de la manière dont il peut être utilisé. Il est recommandé aux lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec le présent document de lire l'Annexe E en premier afin de leur donner une meilleure compréhension du présent document et de la manière de l'utiliser.

Le contenu WCAG 2.1 [5] référencé aux Articles 9, 10 et 11 est soumis aux dispositions de droit d'auteur spécifiques suivantes : Copyright © 2017-2018 W3C® (MIT, ERCIM, Keio, Beihang). La licence pour les documents du W3C s'applique.

Consulter la [licence d'utilisation des documents](#) et la [FAQ droits d'auteur](#) pour plus d'informations :

<http://www.w3.org/Consortium/Legal/copyright-documents>

<http://www.w3.org/Consortium/Legal/IPR-FAQ>

1 Domaine d'application

Le présent document définit les exigences d'accessibilité fonctionnelle applicables aux produits et services TIC et fournit une description des modes opératoires d'essai et de la méthodologie d'évaluation pour chaque exigence d'accessibilité sous une forme adaptée à une utilisation dans le cadre des marchés publics en Europe. Le présent document est destiné à être utilisé avec les technologies Web, les technologies non Web et les hybrides utilisant les deux. Il couvre à la fois le logiciel et le matériel ainsi que les services. Il est destiné à être utilisé à la fois par les fournisseurs et les acheteurs, mais il est attendu qu'il sera également utilisé par beaucoup d'autres.

La relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public [i.28] est indiquée dans l'Annexe A.

Le présent document contient les exigences fonctionnelles nécessaires et fournit un document de référence permettant, si les procédures sont suivies par les différents acteurs, d'obtenir des résultats d'essais similaires et une interprétation claire de ces résultats. Les descriptions des essais et la méthodologie d'évaluation figurant dans le présent document sont élaborées à un niveau de détail conforme à l'ISO/IEC 17007:2009 [i.14], afin que les essais de conformité puissent aboutir à des résultats concluants.

2 Références

2.1 Références normatives

Les références sont soit spécifiques (identifiées par date de publication et/ou numéro d'édition ou numéro de version), soit non spécifiques. Pour les références spécifiques, seule la version citée s'applique. Pour les références non spécifiques, la dernière version du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

Les documents référencés qui ne sont pas mis à disposition du public à l'emplacement prévu peuvent être trouvés à l'adresse [ETSI References in docbox](#).

NOTE : L'ETSI ne peut pas garantir la validité à long terme des liens hypertextes inclus dans le présent paragraphe et valides au moment de la publication.

Les documents de référence suivants sont nécessaires pour l'application du présent document.

- [1] ETSI ETS 300 381 (Édition 1) (Décembre 1994) : « Telephony for hearing impaired people; Inductive coupling of telephone earphones to hearing aids ».
- [2] ETSI ES 200 381-1 (V1.2.1) (Octobre 2012) : « Telephony for hearing impaired people; Inductive coupling of telephone earphones to hearing aids; Part 1: Fixed-line speech terminals ».
- [3] ETSI ES 200 381-2 (V1.1.1) (Octobre 2012) : « Telephony for hearing impaired people; Inductive coupling of telephone earphones to hearing aids; Part 2: Cellular speech terminals ».
- [4] Recommandation du W3C (Décembre 2008)/ISO/IEC 40500:2012 : « Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 ».

NOTE : Disponible à l'adresse [WCAG 2.0](#).

- [5] Recommandation du W3C (Juin 2018) : « Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1 ».

NOTE : Disponible à l'adresse [WCAG 2.1](#).

2.2 Références informatives

Les références sont soit spécifiques (identifiées par date de publication et/ou numéro d'édition ou numéro de version), soit non spécifiques. Pour les références spécifiques, seule la version citée s'applique. Pour les références non spécifiques, la dernière version du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NOTE : L'ETSI ne peut pas garantir la validité à long terme des liens hypertextes inclus dans le présent paragraphe et valides au moment de la publication.

Les documents de référence suivants ne sont pas essentiels pour l'utilisation du présent document, mais ils aident l'utilisateur par rapport à un domaine particulier.

- [i.1] ANSI/IEEE C63.19 (2011) : « American National Standard Method of Measurement of Compatibility between Wireless Communication Devices and Hearing Aids ».
- [i.2] ANSI/TIA-4965 : « Receive volume control requirements for digital and analogue wireline terminals ».
- [i.3] Commission européenne M 376-EN : « Mandat de normalisation adresse au CEN, au CENELEC et à l'ETSI en ce qui concerne les exigences européennes en matière d'accessibilité applicables aux marchés publics de produits et de services dans le domaine des TIC ».
- [i.4] ETSI EG 201 013 : « Human Factors (HF); Definitions, abbreviations and symbols ».
- [i.5] ETSI ES 202 975 : « Human Factors (HF); Requirements for relay services ».
- [i.6] ETSI ETS 300 767 : « Human Factors (HF); Telephone Prepayment Cards; Tactile Identifier ».
- [i.7] ETSI/CEN/CENELEC TR 101 550 : « Documents relevant to EN 301 549 "Accessibility requirements suitable for public procurement of ICT products and services in Europe" ».
- [i.8] ETSI/CEN/CENELEC TR 101 551 : « Guidelines on the use of accessibility award criteria suitable for public procurement of ICT products and services in Europe ».
- [i.9] ETSI TR 102 612 : « Human Factors (HF); European accessibility requirements for public procurement of products and services in the ICT domain (European Commission Mandate M 376, Phase 1) ».
- [i.10] ETSI TS 126 114 : « Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; IP Multimedia Subsystem (IMS); Multimedia telephony; Media handling and interaction (3GPP TS 26.114) ».
- [i.11] ETSI TS 122 173 : « Digital cellular telecommunications system (Phase 2+) (GSM); Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; IP Multimedia Core Network Subsystem (IMS) Multimedia Telephony Service and supplementary services; Stage 1 (3GPP TS 22.173) ».
- [i.12] ETSI TS 134 229 : « Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; Internet Protocol (IP) multimedia call control protocol based on Session Initiation Protocol (SIP) and Session Description Protocol (SDP); User Equipment (UE) conformance specification (3GPP TS 34.229) ».
- [i.13] IETF RFC 4103 (2005) : « RTP Payload for Text Conversation ».
- [i.14] ISO/IEC 17007:2009 : « Évaluation de la conformité – Directives pour la rédaction de documents normatifs appropriés pour l'évaluation de la conformité ».
- [i.15] ISO 9241-11:2018 : « Ergonomie de l'interaction homme-système – Partie 11 : Utilisabilité – Définitions et concepts ».
- [i.16] ISO 9241-110:2006 : « Ergonomie de l'interaction homme-système – Partie 110 : Principes de dialogue ».
- [i.17] ISO 9241-171:2008 : « Ergonomie de l'interaction homme-système – Partie 171 : Lignes directrices relatives à l'accessibilité aux logiciels ».

- [i.18] Vide.
- [i.19] ISO/IEC 13066-1:2011 : « Technologies de l'information – Interopérabilité avec les technologies d'assistance – Partie 1 : Exigences et recommandations pour l'interopérabilité ».
- [i.20] Recommandation UIT-T E.161 (2001) : « Disposition des chiffres, des lettres et des symboles sur les appareils téléphoniques et les autres dispositifs permettant d'accéder au réseau téléphonique ».
- [i.21] Recommandation UIT-T G.722 (1988) : « Codage audiofréquence à 7 kHz à un débit inférieur ou égal à 64 kbit/s »
- [i.22] Recommandation UIT-T G.722.2 (2003) : « Codage vocal à large bande à 16 kbit/s environ par codage adaptatif multidébit à large bande (AMR-WB) ».
- [i.23] Recommandation UIT-T V.18 (2000) : « Prescriptions d'exploitation et d'interfonctionnement des ETCD fonctionnant en mode textophone ».
- [i.24] TIA-1083-A (2010) : « Telecommunications; Telephone Terminal equipment; Handset magnetic measurement procedures and performance requirements ».
- [i.25] Section 508 de l'United States Rehabilitation Act de 1973, révisé en 2017.
- NOTE : Disponible à l'adresse <https://www.section508.gov/manage/laws-and-policies>.
- [i.26] Note du Groupe de travail W3C du 5 Septembre 2013 : « Guidance on Applying WCAG 2.0 to Non-Web Information and Communications Technologies (WCAG2ICT) ».
- NOTE : Disponible à l'adresse <http://www.w3.org/TR/wcag2ict/>.
- [i.27] Décision d'exécution de la Commission M 554 C(2017)2585 du 27/04/2017 relative à une demande de normalisation adressée aux organisations européennes de normalisation à l'appui de la Directive (UE) 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.
- [i.28] Directive (UE) 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.
- [i.29] ETSI/CEN/CENELEC EN 301 549 (V2.1.2) (Août 2018) : « Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC ».
- [i.30] ETSI/CEN/CENELEC TR 101 552 : « Guidance for the application of conformity assessment to accessibility requirements for public procurement of ICT products and services in Europe ».
- [i.31] ISO/IEC TS 20071-25:2017 : « Technologies de l'information – Accessibilité du composant interface utilisateur – Partie 25 : Lignes directrices sur la présentation audio de texte dans des vidéos, y compris les légendes, sous-titres et autres textes à l'écran ».
- [i.32] Recommandation du W3C (Septembre 2015) : « Authoring Tool Accessibility Guidelines (ATAG) 2.0 ».
- NOTE : Disponible à l'adresse <http://www.w3.org/TR/ATAG20/>.
- [i.33] Recommandation du W3C (Septembre 2015) : « User Agent Accessibility Guidelines (UAAG) 2.0 ».
- NOTE : Disponible à l'adresse <http://www.w3.org/TR/UAAG20/>.
- [i.34] ISO 21542:2011 : « Construction immobilière – Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti ».
- [i.35] ISO/IEC Guide 71:2014 : « Guide pour l'intégration de l'accessibilité dans les normes ».
- [i.36] Recommandation UIT-T T.140 (1988) : « Protocole de conversation en mode texte pour application multimédia ».

[i.37] Recommandation UIT-T F.703 (2000) : « Services conversationnels multimédias ».

[i.38] W3C WebSchemas/Accessibility 2.0.

NOTE : Disponible à l'adresse <https://www.w3.org/wiki/WebSchemas/Accessibility>.

[i.39] Vide.

[i.40] Directive 2014/24/EU du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE.

3 Définitions, symboles et abréviations

3.1 Définitions

Pour les besoins du présent document, les définitions données dans l'ETSI EG 201 013 [i.4], ainsi que les suivantes, s'appliquent :

accessibilité : degré selon lequel des produits, des systèmes, des services, des environnements et des installations peuvent être utilisés par des personnes issues d'une population ayant le plus large éventail possible de besoins, de caractéristiques et de capacités dans des contextes d'utilisation identifiés (de l'ISO 9241-11:2018 [i.15])

NOTE 1 : Le contexte d'utilisation comprend l'utilisation directe et l'utilisation assistée par des technologies d'assistance.

NOTE 2 : Le contexte dans lequel la TIC est utilisée peut affecter son accessibilité générale. Ce contexte pourrait inclure d'autres produits et services avec lesquels la TIC peut interagir.

espace d'accès : espace destiné à être occupé par la personne, y compris sa technologie d'assistance, pendant qu'il/elle utilise le produit

aides de suppléance à l'audition (ALD) : dispositifs qui aident à séparer les sons, en particulier la parole, qu'une personne souhaite entendre du bruit de fond en amenant le son directement dans l'oreille

NOTE : Ceux-ci se trouvent fréquemment dans les réunions et les endroits publics comme les spectacles, les concerts et les lieux de culte. Ils peuvent également être utilisés à domicile avec des téléviseurs et d'autres produits dotés d'une sortie auditive.

technologie d'assistance (AT) : équipement, système, matériel informatique, logiciel ou service utilisé pour augmenter, maintenir ou améliorer les capacités des individus (de l'ISO/IEC Guide 71:2014 [i.35])

NOTE 1 : La technologie d'assistance est un terme générique plus large que les produits d'assistance.

NOTE 2 : La technologie d'assistance peut inclure des services d'assistance et des services professionnels nécessaires à l'évaluation, à la recommandation et à la fourniture.

NOTE 3 : Lorsque la TIC ne prend pas en charge une technologie d'assistance en connexion directe, mais pouvant être contrôlée par un système connecté à un réseau ou une autre connexion à distance, ce système séparé (ainsi que toute technologie d'assistance associée) peut également être considéré comme technologie d'assistance. Il s'agit d'une note supplémentaire, non incluse dans l'ISO/IEC Guide 71:2014 [i.35].

audiodescription : description audio supplémentaire, intercalée dans le dialogue, décrivant les aspects importants du contenu visuel de médias audiovisuels ne pouvant pas être compris à l'aide de la seule piste sonore principale

NOTE : Cette fonctionnalité est également décrite par d'autres termes tels que « description vidéo » ou des variantes comme « narration descriptive ».

outil d'édition : logiciel permettant de créer ou de modifier du contenu électronique

NOTE 1 : Les outils d'édition peuvent être utilisés par un seul utilisateur ou par plusieurs utilisateurs de manière collaborative.

NOTE 2 : Les outils d'édition peuvent être des applications autonomes ou faire partie d'un ensemble d'applications.

NOTE 3 : Les outils d'édition peuvent permettre de créer un contenu destiné à une modification ultérieure ou à l'exploitation par les utilisateurs finaux.

sous-titre : visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans parole nécessaire à la compréhension du contenu d'un média (selon WCAG 2.1 [5])

NOTE : Cette fonctionnalité est également décrite par d'autres termes tels que « sous-titrage » ou « sous-titrage pour sourds et malentendants ».

fonctionnalité verrouillée : fonctionnalité limitée par des caractéristiques empêchant un utilisateur de connecter, d'installer ou d'utiliser une technologie d'assistance

contenu : informations ou effet sensoriel à communiquer à l'utilisateur via un logiciel, incluant le code ou le balisage qui définit la structure du contenu, la présentation et les interactions (selon WCAG2ICT [i.26])

NOTE : Le contenu apparaît en trois endroits : les pages Web, les documents et les logiciels. Lorsque le contenu apparaît dans une page Web ou un document, un agent utilisateur est nécessaire pour communiquer les informations et les effets sensoriels du contenu à l'utilisateur. Lorsque le contenu apparaît dans le logiciel, aucun agent utilisateur séparé n'est nécessaire pour communiquer les informations et les effets sensoriels du contenu à l'utilisateur (le logiciel se suffit à lui-même).

contexte d'utilisation : combinaison d'utilisateurs, d'objectifs et de tâches, de ressources et d'environnement. (selon l'ISO 9241-11:2018 [i.15])

NOTE : Dans un contexte d'utilisation, l'« environnement » inclut les environnements technique, physique, social, culturel et organisationnel.

document : ensemble de contenu logiquement distinct (fichier, jeu de fichiers ou flux multimédia continu) qui fonctionne comme une entité unique plutôt que comme un ensemble, ne faisant partie du logiciel et ne comprenant pas son propre agent utilisateur (selon WCAG2ICT [i.26])

NOTE 1 : Un document nécessite toujours un agent utilisateur pour présenter son contenu à l'utilisateur.

NOTE 2 : Les lettres, les courriers électroniques, les tableurs, les livres, les images, les présentations et les films constituent des exemples de documents.

NOTE 3 : La configuration du logiciel et les fichiers de stockage tels que les bases de données et les définitions de virus, ainsi que les fichiers d'instructions informatiques tels que les codes source, les fichiers de traitement par lot/script et les micrologiciels constituent des exemples de fichiers qui font partie d'un logiciel et ne sont donc pas des exemples de documents. Si et quand le logiciel récupère des « informations ou effet sensoriel à communiquer à l'utilisateur » auprès de tels fichiers, il s'agit simplement d'une autre partie du contenu qui apparaît dans le logiciel et qui est couvert par WCAG2ICT, au même titre que toute autre partie du logiciel. Lorsque lesdits fichiers contiennent un ou plusieurs documents intégrés, les documents intégrés restent des documents dans le cadre de la présente définition.

NOTE 4 : Un ensemble de fichiers compressés ensemble en une archive, stockés dans un seul fichier sur un disque dur virtuel ou stockés dans un seul fichier système ou fichier crypté ne constituent pas un document unique lorsqu'ils sont ainsi regroupés. Le logiciel qui réalise l'archivage/le cryptage de ces fichiers ou gère le contenu du disque dur virtuel ne fait pas office d'agent utilisateur pour les fichiers collectés individuellement dans cet ensemble, car ce logiciel ne réalise pas une présentation pleinement fonctionnelle de ce contenu.

NOTE 5 : Tout ce qui peut présenter son propre contenu sans faire appel à un agent utilisateur, par exemple un livre à lecture autonome, n'est pas un document mais un logiciel.

NOTE 6 : Un même document peut être constitué de plusieurs fichiers, par exemple contenu vidéo, texte de sous-titrage fermé. Normalement, cela n'est pas perçu par l'utilisateur final du contenu du document.

NOTE 7 : Un ensemble de fichiers qui représentent la vidéo, l'audio, les sous-titres et les fichiers de synchronisation d'un film constitue un exemple de document.

NOTE 8 : Un classeur utilisé pour regrouper les différentes pièces d'une procédure judiciaire ne constituerait pas un document.

NOTE 9 : Les documents peuvent contenir des sous-documents.

intégré : directement inclus dans le contenu qui est téléchargé sur l'agent utilisateur et son extension et qui est destiné à être utilisé dans la restitution de la page Web

NOTE : Quelque chose qui est téléchargé à l'aide d'un mécanisme sur la page Web, mais qui n'est pas utilisé dans la restitution de la page n'est pas « intégré » dans la page.

réseau TIC : technologie et ressources prenant en charge la connexion et le fonctionnement de la TIC interconnectée

technologie de l'information et de la communication (TIC) : technologie, équipement ou encore système ou sous-système d'équipement interconnecté dont la principale fonction est la création, la conversion, la duplication, l'acquisition automatique, le stockage, l'analyse, l'évaluation, la manipulation, la gestion, le mouvement, la commande, l'affichage, la commutation, l'échange, l'émission, la réception ou la radiodiffusion de données ou d'informations

NOTE : Des exemples de TIC sont les pages Web, le contenu électronique, les produits de télécommunication, les ordinateurs et équipements auxiliaires, les logiciels, y compris les applications mobiles, les guichets d'information et machines de transaction, les vidéos, les services informatiques et les machines bureautiques multifonctions qui photocopient, numérisent et télécopient des documents.

partie actionnable mécaniquement : partie actionnable qui possède une interface mécanique pour activer, désactiver ou régler la TIC

NOTE : Les capots de scanner, stations d'accueil et couvercles d'ordinateur portable ainsi que les commutateurs et verrous physiques constituent des exemples de parties actionnables mécaniquement.

mécanisme d'écoute privée : sortie audio conçue afin que seul l'utilisateur actuel puisse percevoir le son

NOTE : Les casques individuels, les haut-parleurs directionnels et les abriphones constituent des exemples de mécanismes d'écoute privée.

contenu non textuel : tout contenu qui n'est pas une suite de caractères pouvant être déterminée par un programme informatique ou suite de caractères sans signification dans aucune langue (selon WCAG 2.1 [5])

document non Web : document qui n'est pas une page Web, n'est pas intégré dans des pages Web ni utilisé dans la restitution ou le fonctionnement de la page

logiciel non Web : logiciel qui n'est pas une page Web, n'est pas intégré dans des pages Web ni utilisé dans la restitution ou le fonctionnement de la page

fonctionnalité ouverte : fonctionnalité qui prend en charge l'accès par une technologie d'assistance

NOTE : Il s'agit du contraire de la fonctionnalité verrouillée.

partie actionnable : composant de la TIC utilisé pour activer, désactiver ou régler la TIC

NOTE 1 : Les parties actionnables peuvent être fournies par le matériel (voir ci-dessus, partie actionnable mécaniquement) ou le logiciel. Un bouton à l'écran est un exemple de partie actionnable fournie par le logiciel.

NOTE 2 : Les parties actionnables n'incluent pas les parties qui sont uniquement impliquées dans la maintenance ou la réparation ou d'autres actions qui ne sont pas attendues de la part d'un utilisateur type si le produit n'est pas en dysfonctionnement. Ces actions incluent : l'élimination des bourrages de papier à l'intérieur de la machine, le remplacement d'éléments ou de pièces internes à la machine qui peuvent exposer l'utilisateur final à des surfaces acérées ou chaudes, le remplacement ou la réparation d'éléments désignés par les fabricants comme étant des éléments de service ou de maintenance dans la documentation de l'utilisateur.

logiciel plate-forme (plate-forme) : ensemble de composants logiciels exécuté sur une couche logicielle ou matérielle sous-jacente, et offrant un ensemble de services logiciels à d'autres composants logiciels permettant d'isoler ces applications de la couche logicielle ou matérielle sous-jacente (selon l'ISO/IEC 13066-1 [i.19])

NOTE : Un composant logiciel particulier peut jouer le rôle de plate-forme dans certains cas et un client dans d'autres.

déterminable par programme : pouvant être lu par un logiciel à partir des données fournies par le développeur de manière à ce qu'un autre logiciel, comportant des technologies d'assistance, puisse extraire et présenter l'information aux utilisateurs selon différents modes

NOTE : Les WCAG 2.1 utilisent le terme « déterminé » alors que cette définition utilise l'expression « pouvant être lu » (afin d'éviter toute ambiguïté avec le terme « déterminé »).

texte en temps réel (RTT) : forme de conversation textuelle dans les situations point à point ou en conférence multipoint dans laquelle le texte saisi est envoyé de manière à ce que la communication soit perçue comme continue par l'utilisateur

NOTE 1 : Les utilisateurs percevront la communication comme étant continue si le retard entre le texte créé par l'expéditeur et reçu par le destinataire est inférieur à 500 ms. Le retard réel dépendra cependant du réseau de communication.

NOTE 2 : La création de texte sera différente sur les systèmes où le texte est saisi mot par mot (par exemple systèmes de type phonie/texte et saisie de texte prédictive) et sur les systèmes où chaque caractère est généré séparément (par exemple frappe sur un clavier physique).

satisfait à un critère de succès : le critère de succès ne se révèle pas « faux » lorsqu'il est appliqué à la TIC (selon WCAG 2.1 [5])

connexion d'utilisateur unique : connexion constituée de son, de RTT ou de vidéo (ou d'une combinaison de deux ou trois de ces médias) qui est établie par une action d'utilisateur unique

NOTE : Bien que les différents médias puissent voyager sur différents canaux et que plusieurs composants matériels peuvent être impliqués, elle apparaît à l'utilisateur comme une connexion unique et elle est traitée par toute technologie intermédiaire (par exemple réseau, auto-réception) comme une connexion unique à des fins telles que le transfert.

légendes/sous-titres vocaux légendes/sous-titres audio : légendes/sous-titres qui sont parlés sur le contenu audiovisuel (selon l'ISO/IEC TS 20071-25 [i.31])

TIC fixe : TIC qui se trouve sur le sol, ou est montée sur un mur ou une autre structure immobilière et qui n'est pas destinée à être déplacée par son utilisateur

NOTE 1 : La TIC fixe repose généralement sur le sol (comme une borne d'information) ou est installée sur un mur (par exemple une machine qui délivre de l'argent ou réalise d'autres services bancaires).

NOTE 2 : Un fabricant ne peut pas contrôler la hauteur de la TIC qui est posée sur une table par un tiers, mais il est capable de contrôler les dimensions pour atteindre une TIC qui repose sur le sol et peuvent spécifier les hauteurs d'installation sur les murs.

terminal : combinaison de matériel et/ou de logiciel permettant à l'utilisateur final d'interagir directement et fournissant l'interface utilisateur

NOTE 1 : Le matériel peut se composer de plusieurs périphériques fonctionnant ensemble, par exemple un périphérique mobile et un ordinateur.

NOTE 2 : Pour certains systèmes, le logiciel qui fournit l'interface utilisateur peut résider sur plusieurs périphériques, par exemple un téléphone et un serveur.

prise de tour : type d'organisation dans la conversation et le discours où les participants parlent un à la fois dans des tours alternés

agent utilisateur : logiciel qui récupère et présente le contenu aux utilisateurs (selon WCAG 2.1 [5])

NOTE 1 : Un logiciel qui affiche uniquement le contenu qu'il contient est considéré comme un logiciel et non pas comme un agent utilisateur.

NOTE 2 : Une application calculatrice qui ne récupère pas les calculs à l'extérieur du logiciel pour les présenter à un utilisateur constitue un exemple de logiciel qui n'est pas un agent utilisateur. Dans ce cas, le logiciel calculatrice n'est pas un agent utilisateur, il s'agit simplement d'un logiciel doté d'une interface utilisateur.

NOTE 3 : Un logiciel qui affiche uniquement un aperçu préalable du contenu comme une vignette ou une autre présentation non totalement fonctionnelle ne réalise pas une fonctionnalité d'agent utilisateur.

interface utilisateur : tous les composants d'un système interactif (logiciels ou matériels) qui fournissent des informations et des commandes à l'utilisateur pour accomplir des tâches spécifiques avec le système interactif (selon l'ISO 9241-110 [i.16])

élément d'interface utilisateur : entité de l'interface utilisateur présentée à l'utilisateur par le logiciel (selon l'ISO 9241-171 [i.17])

NOTE 1 : L'expression « composant d'interface utilisateur » est également utilisée.

NOTE 2 : Les éléments d'interface utilisateur peuvent être interactifs ou non.

contenu Web : contenu qui appartient à une page Web et qui est utilisé dans la restitution ou est destiné à être utilisé dans la restitution de la page Web

page Web : une ressource autonome obtenue depuis un URI unique grâce au protocole HTTP, accompagnée de toutes les autres ressources utilisées dans la restitution ou conçues pour être restituées simultanément par un agent utilisateur (selon WCAG 2.1 [5])

3.2 Symboles

Vide.

3.3 Abréviations

Pour les besoins du présent document, les abréviations suivantes s'appliquent :

ANSI	Institut national américain de normalisation (American National Standards Institute)
AT	Technologie d'assistance (Assistive Technology)
ATAG	Lignes directrices relatives à l'accessibilité des outils de création (Authoring Tool Accessibility Guidelines) (du W3C)
CEN	Comité Européen de Normalisation
CSS	Feuilles de style en cascade (Cascading Style Sheets)
DOM	Modèle d'objet documentaire (Document Object Model)
AELE	Association européenne de libre-échange
UE	Union Européenne
FPS	Trames par seconde (Frames Per Second)
FXML	Langage de balisage d'interface utilisateur basé sur le (XML-based user interface markup language)
HTML	Langage de balisage hypertexte (HyperText Markup Language)
HTTP	Protocole de transfert hypertexte (HyperText Transfer Protocol)
TIC	Technologie de l'information et de la communication
IETF	Détachement d'ingénierie Internet (Internet Engineering Task Force)
IMS	Système multimédia IP (IP Multimedia System)
IP	Protocole Internet (Internet Protocol)
ISO	Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
UIT-T	Union internationale des télécommunications - Secteur de normalisation des télécommunications
JWG	Groupe de Travail conjoint (Joint Working Group) (CEN/CENELEC/ETSI)
LED	Dispositif électroluminescent (Light Emitting Device)
ODF	Format de document ouvert (Open Document Format)
OOXML	Langage de balisage extensible bureautique ouvert (Office Open eXtensible Markup Language)
RTPC	Réseau téléphonique public commuté
QVGA	Quart de carte vidéographique (Quarter Video Graphics Array)
RFC	Demande de commentaires (Request For Comment)
RTT	Texte en temps réel (Real-Time Text)
SIP	Protocole d'initiation de session (Session Initiation Protocol)
UAAG	Lignes directrices relatives à l'accessibilité d'un agent utilisateur (User Agent Accessibility Guidelines) (du W3C)
URI	Identificateur uniforme de ressource (Uniform Resource Identifier)
USB	Bus série universel (Universal Serial Bus)
VGA	Carte vidéographique (Video Graphics Array)
VoIP	Voix sur IP (Voice over IP)
W3C	World Wide Web Consortium
WAI	Initiative sur l'accessibilité au Web (Web Accessibility Initiative)

WCAG	Règles pour l'accessibilité des contenus Web (Web Content Accessibility Guidelines) (du W3C)
WLAN	Réseau local sans fil (Wireless Local Access Network)
XML	Langage de balisage extensible (eXtensible Markup Language)
XUL	Langue d'interface utilisateur XML (XML User interface Language)

4 Performances fonctionnelles

4.1 Conformité aux déclarations de performances fonctionnelles

Les déclarations définies au paragraphe 4.2 sont destinées à décrire les performances fonctionnelles de la TIC qui permettent aux individus de localiser, d'identifier et d'utiliser les fonctions de la TIC et d'accéder aux informations fournies, indépendamment de leurs capacités physiques, cognitives ou sensorielles. Toute différence de capacité peut être permanente, temporaire ou liée à la situation. Les exigences des Articles 5 à 13 contiennent des critères d'essai spécifiques pour la TIC accessible, correspondant aux besoins d'utilisateur pris en compte au paragraphe 4.2.

NOTE 1 : La relation entre les exigences des Articles 5 à 13 et les déclarations de performances fonctionnelles est définie dans l'Annexe B.

NOTE 2 : L'objet du paragraphe 4.2 est de décrire les performances de la TIC pour permettre aux utilisateurs d'accéder à l'intégralité des fonctionnalités et de la documentation du produit ou du service, avec ou sans technologies d'assistance.

NOTE 3 : Les méthodes permettant de répondre aux besoins d'accessibilité des utilisateurs ayant des besoins d'accès multiples dépendront de la combinaison spécifique de ces besoins. La satisfaction des besoins d'accessibilité de ces utilisateurs peut être traitée à l'aide des différents alinéas du paragraphe 4.2.

NOTE 4 : Plusieurs besoins d'accessibilité des utilisateurs reposent sur la fourniture par la TIC de modes de fonctionnement spécifiques. Si un utilisateur doit activer, lancer ou sélectionner le mode correspondant à ses besoins d'accessibilité, la méthode d'activation, de lancement ou de sélection de ce mode devrait être conforme aux mêmes besoins d'accessibilité.

4.2 Déclarations de performances fonctionnelles

4.2.1 Utilisation sans vision

Lorsque la TIC dispose de modes de fonctionnement visuels, la TIC offre au moins un mode de fonctionnement n'exigeant pas la vision. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs non-voyants et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE 1 : Une page Web ou une application ayant une structure sémantique bien formée peut permettre aux utilisateurs sans vision d'identifier, naviguer dans et interagir avec une interface utilisateur visuelle.

NOTE 2 : Les interfaces utilisateur audio et tactiles peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.2 Utilisation avec vision limitée

Lorsque la TIC dispose de modes de fonctionnement visuels, la TIC offre des fonctionnalités permettant aux utilisateurs un meilleur usage de leur vision limitée. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs malvoyants et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE 1 : L'agrandissement, la réduction du champ de vision exigé et le contrôle du contraste, de la luminosité et de l'intensité peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 2 : Lorsque des fonctions importantes de l'interface utilisateur dépendent de la perception de la profondeur, des méthodes supplémentaires de distinction des fonctions peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 3 : Les utilisateurs ayant une vision limitée peuvent également bénéficier d'un accès non visuel (voir le paragraphe 4.2.1).

4.2.3 Utilisation sans perception des couleurs

Lorsque la TIC dispose de modes de fonctionnement visuels, la TIC offre un mode de fonctionnement visuel n'exigeant pas la perception des couleurs par l'utilisateur. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs ayant une perception limitée des couleurs et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE : Lorsque des fonctions importantes de l'interface utilisateur comportent des codes de couleur, des méthodes supplémentaires de distinction des fonctions peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.4 Utilisation sans audition

Lorsque la TIC dispose de modes de fonctionnement avec audition, la TIC offre au moins un mode de fonctionnement n'exigeant pas l'audition. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs sans audition et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE : Les interfaces utilisateur visuelles et tactiles, y compris celles basées sur la langue des signes, peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.5 Utilisation avec audition limitée

Lorsque la TIC dispose de modes de fonctionnement avec audition, la TIC offre des fonctions audio améliorées. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs malentendants et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE 1 : Une meilleure netteté audio, la réduction du bruit de fond, la présence d'une option monaurale jointe, le réglage de la balance des deux voies audio, une plage de volume élargie et un volume plus élevé dans la plage des fréquences élevées peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 2 : L'utilisation des aides de suppléance à l'audition telles que des casques avec annulation du bruit (connectés par câble, Bluetooth ou WLAN) peut permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 3 : Les utilisateurs ayant une audition limitée peuvent également bénéficier d'un accès non auditif (voir le paragraphe 4.2.4).

4.2.6 Utilisation avec capacité vocale inexistante ou limitée

Lorsque la TIC exige une entrée vocale de la part des utilisateurs, la TIC offre au moins un mode de fonctionnement n'exigeant pas de leur part la génération d'une sortie vocale. Cette possibilité concerne principalement les utilisateurs ayant une capacité vocale inexistante ou limitée et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE 1 : La sortie vocale comprend la parole et les autres sons oraux, tels que des sifflements et des claquements.

NOTE 2 : Les interfaces par clavier, stylet ou tactiles peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.7 Utilisation avec manipulation ou force limitée

Lorsque la TIC exige des actions manuelles, la TIC offre des fonctionnalités permettant aux utilisateurs d'utiliser la TIC par des actions alternatives n'exigeant pas de manipulations, d'actions simultanées ou de force manuelle. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs ayant une capacité de manipulation ou une force limitée et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE 1 : Les opérations que les utilisateurs ne peuvent pas réaliser comprennent, par exemple, celles nécessitant un contrôle moteur précis, des gestes orientés, un pincement, une torsion du poignet, une préhension serrée ou des actions manuelles simultanées.

NOTE 2 : La commande d'une seule main, la saisie séquentielle au clavier et les interfaces vocales peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 3 : Certains utilisateurs ont une force manuelle limitée et peuvent ne pas avoir la force nécessaire pour effectuer une opération. D'autres solutions d'interface utilisateur ne nécessitant pas de force manuelle peuvent permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.8 Utilisation avec accessibilité limitée

Dans le cas de produits TIC sur pied ou installés, il sera nécessaire que tous les éléments exigés pour le fonctionnement soient accessibles à tous les utilisateurs. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs ayant une accessibilité limitée et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE : La prise en compte des besoins des utilisateurs en chaise roulante et de l'éventail des tailles lors du positionnement des éléments d'exploitation de l'interface utilisateur peut permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.9 Réduction des éléments déclencheurs de crises de photosensibilité

Lorsque la TIC dispose de modes de fonctionnement visuels, la TIC offre au moins un mode de fonctionnement réduisant le risque de déclenchement de crises de photosensibilité. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs ayant des éléments déclencheurs de crises de photosensibilité.

NOTE : Une limitation de la surface et du nombre d'éclairs lumineux par seconde peut permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

4.2.10 Utilisation avec capacités cognitives, linguistiques ou d'apprentissage limitées

La TIC offre des fonctionnalités et/ou une présentation qui la rend plus simple et plus facile à comprendre, à actionner et à utiliser. Cette possibilité est essentielle pour les utilisateurs ayant des capacités cognitives, linguistiques ou d'apprentissage limitées et bénéficie à un grand nombre d'utilisateurs dans des situations différentes.

NOTE 1 : Des temporisations réglables, des indications d'erreurs et des suggestions, ainsi qu'un parcours logique du focus constituent des exemples de caractéristiques de conception pouvant permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

NOTE 2 : La fourniture d'une sortie audio du texte est un exemple de fourniture d'une assistance pour les personnes ayant une capacité de lecture limitée.

NOTE 3 : La fourniture d'une aide orthographique et d'une prédiction de texte est un exemple de fourniture d'une assistance aux personnes ayant une capacité d'écriture limitée.

NOTE 4 : L'interaction avec le contenu peut être rendue plus facile et moins sujette à des erreurs, en présentant des tâches dans des étapes faciles à suivre.

4.2.11 Confidentialité

Lorsque la TIC dispose de fonctionnalités d'accessibilité, la TIC préserve la vie privée des utilisateurs de ces fonctionnalités au même niveau que les autres utilisateurs.

NOTE : La possibilité de connecter des casques individuels pour écoute privée, l'absence de version orale des caractères masqués et la possibilité pour l'utilisateur de contrôler les données légales, financières et personnelles, constituent des exemples de caractéristiques de conception pouvant permettre de satisfaire aux exigences de ce paragraphe.

5 Exigences génériques

5.1 Fonctionnalité verrouillée

5.1.1 Introduction (informative)

La TIC comporte une fonctionnalité verrouillée pour des raisons diverses, notamment de conception ou de politique. Une certaine fonctionnalité des produits peut être verrouillée parce que le produit est autonome et que les utilisateurs ne peuvent pas ajouter de périphériques ou de logiciels en vue d'accéder à cette fonctionnalité.

La TIC peut comporter une fonctionnalité verrouillée dans la pratique même si celle-ci n'a pas été conçue, développée ou fournie pour être verrouillée.

Les ordinateurs ne permettant pas aux utilisateurs finaux de modifier les paramètres ou d'installer des logiciels sont fonctionnellement verrouillés.

5.1.2 Généralités

5.1.2.1 Fonctionnalité verrouillée

Une TIC possédant une fonctionnalité verrouillée doit satisfaire aux exigences définies aux paragraphes 5.2 à 13, s'il y a lieu.

NOTE 1 : La TIC peut verrouiller certaines de ses fonctionnalités, mais pas toutes. Seules les fonctionnalités verrouillées doivent être conformes aux exigences du paragraphe 5.1.

NOTE 2 : Les exigences de ce paragraphe remplacent celles des paragraphes 5.2 à 13 qui indiquent spécifiquement qu'elles ne s'appliquent pas aux fonctionnalités verrouillées. Cela peut être dû au fait qu'elles concernent la compatibilité avec la technologie d'assistance ou avec la possibilité pour l'utilisateur de modifier les paramètres d'accessibilité du système sur des produits avec fonctionnalité verrouillée (par exemple, produits interdisant l'accès au panneau de configuration des paramètres système).

5.1.2.2 Technologie d'assistance

La fonctionnalité verrouillée éventuellement présente de la TIC doit être utilisable sans obliger l'utilisateur à associer, connecter ou installer une technologie d'assistance et doit être conforme aux exigences génériques des paragraphes 5.1.3 à 5.1.6, s'il y a lieu. Les casques individuels et les boucles d'induction personnelles ne doivent pas être classés comme technologie d'assistance pour les besoins de ce paragraphe.

5.1.3 Accès non visuel

5.1.3.1 Sortie audio des informations visuelles

Lorsque des informations visuelles sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions de la TIC verrouillées pour les technologies d'assistance de lecture à l'écran, la TIC doit offrir au moins un mode de fonctionnement utilisant un accès non visuel afin de permettre leur utilisation.

NOTE 1 : L'accès non visuel peut se présenter sous forme audio, notamment vocale, ou sous forme tactile comme le braille pour les utilisateurs sourds-aveugles.

NOTE 2 : Les informations visuelles nécessaires pour permettre l'utilisation de certaines fonctions peuvent comprendre des instructions d'utilisation et une orientation, des invitations à transaction, la vérification de la saisie utilisateur, des messages d'erreur et du contenu non textuel.

5.1.3.2 Fourniture de sortie auditive, y compris la parole

Si une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, cette sortie auditive doit être fournie :

- a) soit directement par un mécanisme intégré ou fourni avec la TIC ;
- b) soit par un casque individuel pouvant être connecté via une prise audio de 3,5 mm, ou une connexion normalisée, sans nécessiter l'utilisation de la vision.

NOTE 1 : Les mécanismes intégrés ou fournis avec la TIC peuvent être, entre autres, un haut-parleur, un casque/combiné intégré, ou un autre périphérique raccordé normalisé.

NOTE 2 : Une connexion normalisée peut être une connexion sans fil.

NOTE 3 : L'existence d'une boucle d'induction peut être utile à certains utilisateurs.

5.1.3.3 Corrélation de sortie auditive

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée et si des informations sont affichées à l'écran, il convient que la TIC fournisse des informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio avec les informations affichées à l'écran.

NOTE 1 : Un grand nombre d'individus considérés comme non-voyants au regard de la loi possèdent tout de même certaines capacités visuelles et utilisent des aspects de l'affichage visuel même s'ils ne peuvent pas l'appréhender totalement. Une alternative audio à la fois complète et complémentaire comprend toutes les informations visuelles, telles que le focus ou la mise en évidence, afin de permettre la corrélation entre l'audio et les informations visibles à l'écran, à tout moment.

NOTE 2 : La structure et les relations indiquées par la présentation constituent des exemples d'informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio et les informations affichées à l'écran.

5.1.3.4 Commande par l'utilisateur de la sortie vocale

Si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, la sortie vocale doit pouvoir être interrompue et reprise à la demande de l'utilisateur, si les exigences de sécurité l'autorisent.

NOTE 1 : La meilleure pratique consiste à permettre à l'utilisateur de mettre la sortie vocale en pause au lieu de simplement l'interrompre.

NOTE 2 : La meilleure pratique consiste à permettre à l'utilisateur de répéter uniquement la portion la plus récente au lieu d'imposer une reprise depuis le début.

5.1.3.5 Interruption automatique de la sortie vocale

Si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, la TIC doit interrompre la sortie vocale en cours en cas d'action de l'utilisateur et au début d'une nouvelle sortie vocale.

NOTE : S'il est essentiel que l'utilisateur entende l'intégralité du message, par exemple une consigne de sécurité ou un avertissement, la TIC peut devoir bloquer toute action utilisateur afin de ne pas interrompre la sortie vocale.

5.1.3.6 Sortie vocale pour contenu non textuel

Lorsque la TIC présente un contenu non textuel, l'alternative à celui-ci doit être présentée aux utilisateurs par le biais d'une sortie vocale, sauf si le contenu non textuel a un rôle purement cosmétique ou s'il est seulement utilisé pour la mise en forme visuelle. La sortie vocale du contenu non textuel doit être conforme aux recommandations relatives aux « équivalents textuels » décrites dans les WCAG 2.1 [5] critère de succès 1.1.1.

5.1.3.7 Sortie vocale pour les informations vidéo

Si un contenu vidéo pré-enregistré est nécessaire pour permettre l'utilisation de fonctions verrouillées de la TIC et si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, celle-ci doit présenter des informations équivalentes pour le contenu vidéo pré-enregistré.

NOTE : Cette sortie vocale peut se présenter sous forme d'une audiodescription ou d'une transcription audio du contenu vidéo.

5.1.3.8 Saisie masquée

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, et si les caractères affichés sont masqués, la sortie auditive ne doit pas être une version orale des caractères saisis, à moins qu'elle ne soit envoyée à un mécanisme d'écoute privée ou que l'utilisateur choisisse explicitement d'utiliser une sortie auditive non privée.

NOTE 1 : Les caractères masqués sont généralement affichés pour des raisons de sécurité et comprennent, entre autres, les astérisques correspondant à des codes PIN.

NOTE 2 : Une sortie en caractères non masqués peut être sélectionnée en cas d'utilisation de la fonctionnalité verrouillée, par exemple au domicile de l'utilisateur. Un avertissement soulignant les problèmes de confidentialité peut permettre de garantir que l'utilisateur effectue un choix éclairé.

5.1.3.9 Accès privé aux données personnelles

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, et si cette sortie contient des données considérées comme privées en fonction de la politique de confidentialité applicable, la sortie auditive correspondante ne doit être effectuée que par un mécanisme d'écoute privée pouvant être connecté sans imposer l'utilisation de la vision ou par tout autre mécanisme choisi de manière explicite par l'utilisateur.

NOTE 1 : Cette exigence ne s'applique pas lorsque les données ne sont pas définies comme privées en fonction de la politique de confidentialité applicable ou s'il n'existe pas de politique de confidentialité applicable.

NOTE 2 : Une sortie non privée peut être sélectionnée en cas d'utilisation de la fonctionnalité verrouillée à domicile, par exemple. Un avertissement soulignant les problèmes de confidentialité peut permettre de garantir que l'utilisateur effectue un choix éclairé.

5.1.3.10 Sortie audio non perturbatrice

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, la TIC ne doit pas générer automatiquement, simultanément, une quelconque sortie audible perturbatrice d'une durée supérieure à trois secondes.

5.1.3.11 Volume d'écoute privée

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée et est délivrée par un mécanisme d'écoute privée, la TIC doit offrir au moins un mode de fonctionnement non visuel pour le réglage du volume.

5.1.3.12 Volume du haut-parleur

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée et qu'elle est délivrée par des haut-parleurs sur la TIC, un réglage de volume incrémentiel non visuel doit être prévu avec amplification de la sortie jusqu'à au moins 65 dBA (-29 dBPaA).

NOTE : 65 dBA peuvent s'avérer insuffisant dans les environnements bruyants.

5.1.3.13 Réinitialisation du volume

Lorsqu'une sortie auditive est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, une fonction de réinitialisation du volume à un niveau de 65 dBA ou moins après chaque utilisation doit être prévue si la TIC n'est pas destinée à un seul utilisateur.

NOTE : Une fonction de désactivation de la réinitialisation du volume peut être prévue afin de répondre à l'exception de l'utilisateur unique.

5.1.3.14 Langues parlées

Si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée, celle-ci doit utiliser la même langue que le contenu affiché, à l'exception des cas suivants :

- a) noms propres, termes techniques, mots d'une langue indéfinie, mots et phrases passés dans la langue vernaculaire du contexte immédiat ;
- b) contenu généré en externe et non contrôlé par le fournisseur de la TIC, auquel cas il ne doit pas être exigé que le présent paragraphe s'applique aux langues non prises en charge par le synthétiseur vocal de la TIC ;
- c) langues affichées non sélectionnables à l'aide de l'accès non visuel ;
- d) choix explicite de l'utilisateur d'une langue parlée différente de la langue du contenu affiché.

5.1.3.15 Identification non visuelle des erreurs

Si une sortie vocale est utilisée comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée et qu'une erreur de saisie est détectée automatiquement, la sortie vocale doit identifier et décrire l'élément qui est en défaut.

5.1.3.16 Reçus, tickets et sorties transactionnelles

Lorsque la TIC est verrouillée en accès visuel et fournit des reçus, des tickets ou d'autres sorties suite à une transaction en libre-service, une sortie vocale doit être prévue et doit comprendre toutes les informations nécessaires pour mener à bien ou vérifier la transaction. Dans le cas des distributeurs de tickets, il ne doit pas être exigé que les copies imprimées des itinéraires et des cartes soient audibles.

NOTE : La sortie vocale peut être réalisée par tout élément du système TIC global.

5.1.4 Fonctionnalité ne permettant pas l'agrandissement du texte

Lorsqu'une quelconque fonctionnalité de la TIC ne permet pas d'agrandir le texte via les fonctions de la plate-forme ou de la technologie d'assistance, la TIC doit offrir un mode de fonctionnement dans lequel le texte et les images nécessaires à l'ensemble de la fonctionnalité sont affichés de manière à ce qu'un « H » majuscule non accentué sous-tende un angle d'au moins 0,7 degré à une distance de vision spécifiée par le fournisseur.

L'angle sous-tendu, en degrés, peut être calculé par la formule suivante :

$$\Psi = (180 \times H) / (\pi \times D)$$

Où :

- ψ est l'angle sous-tendu, en degrés
- H est la hauteur du texte
- D est la distance de vision
- D et H sont exprimées dans la même unité

NOTE 1 : L'objectif est d'offrir un mode de fonctionnement dans lequel la taille du texte est suffisante pour une utilisation par la plupart des utilisateurs malvoyants.

NOTE 2 : Le Tableau 5.1 et la Figure 1 illustrent la relation entre la distance de vision maximale et la hauteur minimale des caractères à l'angle sous-tendu minimal spécifié.

Tableau 5.1 : Relation entre la distance de vision théorique maximale et la hauteur minimale des caractères à la limite de l'angle sous-tendu

Angle sous-tendu minimal	Distance de vision théorique maximale	Hauteur minimale des caractères
0,7 degré	100 mm	1,2 mm
	200 mm	2,4 mm
	250 mm	3,1 mm
	300 mm	3,7 mm
	350 mm	4,3 mm
	400 mm	4,9 mm
	450 mm	5,5 mm
	500 mm	6,1 mm
	550 mm	6,7 mm
600 mm	7,3 mm	



Figure 1 : Relation entre la hauteur minimale des caractères et la distance de vision théorique maximale

Anglais	Français
Character height vs Viewing Distance for 0.7 degrees subtended angle	Hauteur de caractère en fonction de la distance de vision pour un angle sous-tendu de 0,7 degré
Minimum character height (mm)	Hauteur minimale des caractères (mm)
Maximum design viewing distance (mm)	Distance de vision théorique maximale (mm)

5.1.5 Sortie visuelle pour informations audio

Lorsque des informations audio sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC, cette dernière doit fournir des informations visuelles équivalentes à la sortie auditive.

NOTE : Ces informations visuelles peuvent se présenter sous forme de sous-titres ou de transcriptions de texte.

5.1.6 Utilisation sans interface clavier

5.1.6.1 Fonctionnalité verrouillée

Lorsque la fonctionnalité de la TIC ne permet pas l'utilisation de claviers ou d'interfaces clavier, l'ensemble de la fonctionnalité doit pouvoir être utilisé sans vision, comme exigé au paragraphe 5.1.3.

5.1.6.2 Cible de saisie

Lorsque la fonctionnalité de la TIC ne permet pas l'utilisation de claviers ou d'interfaces clavier et lorsque la cible de saisie peut être déplacée sur un élément d'interface utilisateur, il doit être possible d'éloigner la cible de saisie de cet élément à l'aide du même mécanisme afin d'éviter le piégeage de la cible de saisie.

5.1.7 Accès sans parole

Si la parole est nécessaire pour faire fonctionner les fonctions verrouillées de la TIC, cette dernière doit offrir au moins un mode de fonctionnement utilisant un mécanisme d'entrée alternatif qui n'exige pas la parole.

5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité

Lorsque la TIC possède des fonctionnalités d'accessibilité documentées, il doit être possible d'activer celles qui sont exigées pour répondre à un besoin spécifique sans utiliser une méthode incompatible avec ce besoin.

5.3 Biométrie

Lorsque la TIC utilise des caractéristiques biologiques, elle ne doit pas reposer sur l'utilisation d'une caractéristique biologique particulière comme seule méthode d'identification de l'utilisateur ou de commande de la TIC.

NOTE 1 : Les variantes de méthodes d'identification de l'utilisateur ou de commande de la TIC peuvent être biométriques ou non biométriques.

NOTE 2 : Les méthodes biométriques basées sur des caractéristiques biologiques hétérogènes augmentent la probabilité que des individus handicapés possèdent au moins l'une des caractéristiques biologiques spécifiées. Les empreintes digitales, les schémas rétinien, la reconnaissance vocale ou faciale, par exemple, constituent des caractéristiques biologiques.

5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion

Lorsque la TIC convertit les informations ou les communications, elle doit conserver toutes les informations non propriétaires documentées qui sont prévues pour l'accessibilité, dans la mesure où ces informations peuvent être contenues dans le format de destination ou prises en charge par ce dernier.

5.5 Parties actionnables

5.5.1 Moyens d'utilisation

Lorsque la TIC possède des parties actionnables qui nécessitent une préhension, un pincement ou une torsion du poignet pour être utilisées, il doit exister des moyens d'utilisation alternatifs ne nécessitant pas ces actions.

5.5.2 Identification des parties actionnables

Lorsque la TIC possède des parties actionnables, elle doit offrir la possibilité d'identifier chaque partie actionnable sans nécessiter de vision et sans effectuer l'action associée à cette partie.

NOTE : Une méthode permettant de répondre à cette exigence consiste à rendre les parties actionnables identifiables au toucher.

5.6 Commandes à verrouillage ou à bascule

5.6.1 État tactile ou auditif

Lorsque la TIC comporte une commande à verrouillage ou à bascule et l'état de cette commande est présenté visuellement à l'utilisateur, la TIC doit offrir au moins un mode de fonctionnement permettant de déterminer l'état de cette commande de manière tactile ou sonore sans utiliser la commande.

NOTE 1 : Les commandes à verrouillage ou à bascule sont des commandes ne pouvant posséder que deux ou trois états et qui conservent leur état durant leur utilisation.

NOTE 2 : La touche « Verrouillage majuscules » figurant sur la plupart des claviers est un exemple de commande à verrouillage ou à bascule. Un autre exemple est le bouton de volume sur un téléphone public, qui peut être réglé sur un niveau normal, fort ou très fort.

5.6.2 État visuel

Lorsque la TIC comporte une commande à verrouillage ou à bascule et l'état que cette commande n'est pas présenté visuellement à l'utilisateur, la TIC doit offrir au moins un mode de fonctionnement permettant de déterminer l'état de cette commande de manière visuelle.

NOTE 1 : Les commandes à verrouillage ou à bascule sont des commandes ne pouvant posséder que deux ou trois états et qui conservent leur état durant leur utilisation.

NOTE 2 : La touche « Verrouillage majuscules » figurant sur la plupart des claviers est un exemple de commande à verrouillage ou à bascule. Un indicateur d'état visuel sur un clavier est un exemple de détermination de l'état d'une commande.

5.7 Répétition de touche

Lorsque la TIC possède une fonction de répétition de touche qui ne peut pas être désactivée :

- e) le délai avant la répétition de touche doit être réglable sur au moins 2 secondes ; et
- f) la vitesse de répétition de la touche doit pouvoir être réglée à un caractère toutes les 2 secondes.

5.8 Acceptation d'une touche à double frappe

Lorsque la TIC est équipée d'un clavier ou d'un pavé, le délai après toute frappe de touche pendant lequel une pression supplémentaire sur la touche ne sera pas acceptée si elle est identique à la frappe de touche précédente doit pouvoir être réglé jusqu'à au moins 0,5 s.

5.9 Actions simultanées de l'utilisateur

Lorsque la TIC dispose d'un mode de fonctionnement qui exige des actions simultanées de l'utilisateur pour son fonctionnement, elle doit offrir au moins un mode de fonctionnement qui n'exige pas d'actions simultanées de l'utilisateur pour son utilisation.

NOTE : Les actions simultanées de l'utilisateur sont, par exemple, l'obligation d'utiliser les deux mains pour ouvrir le capot d'un ordinateur portable, d'appuyer sur deux touches ou plus simultanément ou de toucher une surface avec plusieurs doigts.

6 TIC avec communication vocale bidirectionnelle

6.1 Largeur de bande audio pour la parole

Lorsque la TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle, pour pouvoir offrir une bonne qualité audio, cette TIC doit être capable de coder et de décoder la communication vocale bidirectionnelle avec une plage de fréquences dont la limite supérieure est d'au moins 7 000 Hz.

NOTE 1 : À des fins d'interopérabilité, la prise en charge de la Recommandation UIT-T G.722 [i.21] est largement utilisée.

NOTE 2 : Si une négociation par codec est mise en œuvre, d'autres codecs normalisés tels que la Recommandation UIT-T G.722.2 [i.22] sont parfois utilisés afin d'éviter le transcodage.

6.2 Fonctionnalité de texte en temps réel (RTT)

6.2.1 Fourniture de RTT

6.2.1.1 Communication de RTT

Lorsque la TIC se trouve dans un mode qui offre un moyen de communication vocale bidirectionnelle, la TIC doit offrir un moyen de communication de RTT bidirectionnelle, sauf si cela exigerait des changements de conception pour ajouter du matériel d'entrée ou de sortie à la TIC.

NOTE 1 : Cette exigence inclut les produits qui ne disposent pas de capacité physique d'affichage ou d'entrée de texte, mais ont la capacité de se connecter à des dispositifs disposant de telles capacités. Elle inclut également une TIC intermédiaire entre les extrémités de la communication.

NOTE 2 : Il n'existe aucune exigence à ajouter : un afficheur matériel, un clavier physique ou un matériel destiné à prendre en charge la possibilité de se connecter à un écran ou un clavier, câblé ou sans fil, si ce matériel ne serait normalement pas fourni.

NOTE 3 : À des fins d'interopérabilité, la prise en charge de la Recommandation UIT-T T.140 [i.36] est largement utilisée.

6.2.1.2 Voix et texte simultanés

Lorsque la TIC offre un moyen de communication vocale bidirectionnelle et pour que les utilisateurs puissent communiquer par RTT, elle doit permettre la voix et le texte simultanés au travers d'une seule connexion d'utilisateur.

NOTE 1 : Avec la communication entre plus de deux personnes, comme dans un système de conférence, il est permis (mais pas exigé ou nécessairement recommandé) que le RTT soit traité dans un seul champ d'affichage et que la « prise de tour » soit nécessaire pour éviter une confusion (de la même manière que la prise de tour est exigée pour ceux qui se présentent/entrent en conversation).

NOTE 2 : Avec la communication entre plus de deux personnes, la meilleure pratique consiste à traiter de la même manière la main levée des utilisateurs vocaux et des utilisateurs RTT, de sorte que les utilisateurs vocaux et mode RTT soient dans la même file d'attente.

NOTE 3 : Avec un système de conférence à plus de deux personnes dont l'une des fonctionnalités est la discussion en direct, le RTT (comme la voix) serait normalement séparé de la discussion en direct afin que l'utilisation de RTT n'interfère pas avec la discussion en direct (ce qui veut dire que les utilisateurs peuvent échanger des messages dans le champ de discussion en direct pendant que la personne se présente/entre en conversation avec RTT – de la même manière que les utilisateurs échangent des messages en utilisant la fonctionnalité de discussion en direct pendant qu'ils sont en conversation vocale). Les utilisateurs du RTT utiliseraient alors le RTT pour la présentation et l'utilisation de la fonctionnalité de discussion en direct pour échanger des messages tandis que d'autres sont en train de se présenter (par le biais de la voix ou du RTT).

NOTE 4 : La disponibilité de la voix et du RTT exécutés simultanément (et séparément de la discussion en direct) peut également permettre au champ de RTT de prendre en charge le sous-titrage par texte lorsque quelqu'un parle (et qu'il n'est donc pas utilisé pour le mode RTT, car ce n'est pas le tour de l'utilisateur du RTT de parler).

NOTE 5 : Lorsque le logiciel côté serveur ainsi que le matériel et le logiciel locaux sont tous deux exigés pour fournir la communication vocale, quand aucune des deux parties ne peut prendre en charge la communication vocale sans l'autre et sont vendues sous la forme d'unité pour la fonction de communication vocale, les composants locaux et côté serveur sont alors considérés comme un seul et même produit.

6.2.2 Affichage du RTT

6.2.2.1 Affichage visuellement différentiable

Lorsque la TIC possède des fonctions d'émission et de réception de RTT, le texte émis affiché doit être visuellement différencié et séparé du texte reçu.

NOTE : L'aptitude de l'utilisateur à choisir entre l'affichage en ligne ou séparément du texte émis et reçu, et avec des options à sélectionner, permet aux utilisateurs d'afficher le RTT sous une forme qui leur convient le mieux. Cela permettrait aux utilisateurs du braille d'utiliser un seul champ et de prendre leur tour et aussi d'afficher le texte de la manière séquentielle dont ils peuvent avoir besoin ou qu'ils préfèrent.

6.2.2.2 Sens émission et réception déterminable par programme

Lorsque la TIC possède des fonctions d'émission et de réception de RTT, le sens émission/réception du texte émis/reçu doit pouvoir être déterminé par programme, sauf si le RTT est mis en œuvre comme une fonctionnalité verrouillée.

NOTE : Cela permet aux lecteurs d'écran de distinguer le texte entrant du texte sortant lors d'une utilisation avec la fonctionnalité RTT.

6.2.2.3 Identification du locuteur

Lorsque la TIC possède des fonctions RTT et réalise l'identification du locuteur pour la voix, la TIC doit fournir une identification du locuteur pour le RTT.

NOTE : Cela est nécessaire pour permettre aux participants à la fois vocaux et RTT de savoir qui est actuellement en train de communiquer, qu'ils soient en mode RTT ou vocal.

6.2.2.4 Indicateur visuel de l'audio avec RTT

Lorsque la TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle et possède des capacités de RTT, la TIC doit fournir un indicateur visuel en temps réel de l'activité audio sur l'affichage.

NOTE 1 : L'indicateur visuel peut être une simple position de caractère sur l'affichage qui fluctue pour refléter l'activité audio, ou la présentation de l'information d'une autre manière qui peut être à la fois visible pour les utilisateurs voyants et transmise aux utilisateurs sourds-aveugles qui utilisent un dispositif d'affichage en braille.

NOTE 2 : Sans cette indication, une personne qui n'a pas la possibilité d'entendre ne sait pas quand quelqu'un parle.

6.2.3 Interopérabilité

Lorsque la TIC possédant une fonctionnalité de RTT est en interfonctionnement avec une autre TIC possédant une fonctionnalité de RTT (comme exigé par le paragraphe 6.2.1.1), elles doivent prendre en charge les mécanismes d'interopérabilité de RTT applicables décrits ci-après :

- g) TIC en interfonctionnement avec une autre TIC connectée directement au réseau téléphonique public commuté (RTPC), en utilisant la Recommandation UIT-T V.18 [i.23] ou l'une quelconque de ses annexes relatives aux signaux de téléphonie en mode texte sur l'interface RTPC ;
- h) TIC en interfonctionnement avec une autre TIC de type VOIP avec protocole d'initiation de session (SIP) et utilisant le RTT conformément à l'IETF RFC 4103 [i.13]. Pour une TIC en interfonctionnement avec une autre TIC utilisant le sous-système multimédia IP (IMS) pour la mise en œuvre du VOIP, l'ensemble de protocoles spécifié dans l'ETSI TS 126 114 [i.10], l'ETSI TS 122 173 [i.11] et l'ETSI TS 134 229 [i.12] décrivent comment s'appliquerait l'IETF RFC 4103 [i.13] ;
- i) TIC en interfonctionnement avec une autre TIC utilisant des technologies différentes de a ou b ci-dessus, utilisant une spécification commune pertinente et applicable pour les échanges de RTT qui est publiée et disponible pour les environnements dans lesquels elles fonctionneront. Cette spécification commune doit comprendre une méthode de signalisation de la perte ou de la corruption de caractères ;
- j) TIC en interfonctionnement avec une autre TIC utilisant une norme pour le RTT qui a été adoptée pour être utilisée dans l'un quelconque des environnements ci-dessus et qui est prise en charge par toutes les autres TIC actives qui prennent en charge la voix et le RTT dans cet environnement.

NOTE 1 : En pratique, de nouvelles normes sont adoptées sous la forme d'un codec/protocole alternatif pris en charge en même temps que la norme commune existante et utilisé lorsque tous les composants de bout en bout le prennent en charge alors que le développement technologique, combiné à d'autres raisons, y compris l'évolution de la société et le rendement économique, peuvent en rendre d'autres obsolètes.

NOTE 2 : Lorsque plusieurs technologies sont utilisées pour réaliser la communication vocale, plusieurs mécanismes d'interopérabilité peuvent être nécessaires pour garantir que tous les utilisateurs sont en mesure d'utiliser le RTT.

EXEMPLE : Un système de vidéoconférence qui prend en charge la communication vocale à travers une connexion Internet peut réaliser le RTT via une connexion Internet en utilisant une méthode RTT propriétaire (option c). Toutefois, indépendamment du fait que la méthode RTT soit ou non propriétaire, si le système de conférence offre aussi une communication de téléphonie, il sera également nécessaire qu'il prenne en charge les options a ou b afin de garantir que le RTT est pris en charge sur la connexion téléphonique.

6.2.4 Réactivité du RTT

Lorsque la TIC utilise la saisie de RTT, cette saisie doit être transmise au réseau TIC ou à la plate-forme sur laquelle la TIC fonctionne dans un délai de 500 ms à partir du moment où la plus petite unité d'entrée de texte composée de manière fiable est disponible à la TIC pour l'émission. Les retards dus aux performances de la plate-forme ou du réseau ne doivent pas être inclus dans la limite des 500 ms.

NOTE 1 : Pour la saisie caractère par caractère, la « plus petite unité d'entrée de texte composée de manière fiable » serait un caractère. Pour la prédiction de mot, il s'agirait d'un mot. Pour certains systèmes de reconnaissance vocale, le texte peut ne pas quitter le logiciel de reconnaissance jusqu'à ce qu'un mot (ou une phrase) complet ait été prononcé. Dans ce cas, la plus petite unité d'entrée de texte composée de manière fiable disponible à la TIC serait le mot (ou la phrase).

NOTE 2 : La limite de 500 ms permet la mise en mémoire tampon des caractères pendant cette période avant l'émission, de sorte que l'émission caractère par caractère n'est pas exigée à moins que les caractères soient générés plus lentement que 1 toutes les 500 ms.

NOTE 3 : Un retard de 300 ms ou moins produit une meilleure impression de flux pour l'utilisateur.

6.3 Identification de l'appelant

Lorsque la TIC dispose d'une identification de l'appelant ou de fonctions de télécommunications similaires, l'identification de l'appelant et les fonctions de télécommunications similaires doivent être disponibles sous forme textuelle et aussi pouvoir être déterminées par programme, à moins que la fonctionnalité ne soit verrouillée.

6.4 Alternatives aux services vocaux

Lorsque la TIC réalise des communications vocales en temps réel et offre aussi des fonctions de messagerie vocale, de répondeur automatique ou de réponse vocale interactive, la TIC doit offrir aux utilisateurs une possibilité d'accéder aux informations et d'accomplir les tâches réalisées par la TIC sans utiliser l'audition ou la parole.

NOTE 1 : Les tâches qui impliquent à la fois l'actionnement de l'interface et la perception des informations exigeraient que l'interface et les informations soient toutes deux accessibles sans utiliser la parole ou l'audition.

NOTE 2 : Des solutions permettant de traiter les médias audio, RTT et vidéo pourraient satisfaire à cette exigence.

6.5 Communication vidéo

6.5.1 Généralités (informatif)

Le paragraphe 6.5 (Communication vidéo) indique les exigences de performances pour l'assistance aux utilisateurs communiquant via la langue des signes et la lecture labiale. Pour ces utilisateurs, une bonne possibilité d'utilisation est obtenue grâce à une résolution minimale QVGA (quart de carte vidéo graphique – 320 x 240), un débit de trames de 20 trames par secondes et plus, avec un décalage temporel maximum de 100 ms entre l'audio et la vidéo.

Une augmentation supplémentaire de la résolution et du débit de trames améliore à la fois la langue des signes (en particulier l'épellation digitale) et la lecture labiale, le débit de trames étant plus important que la résolution.

Les décalages temporels entre l'audio et la vidéo (asynchronicité) peuvent avoir un impact important sur la lecture labiale – une vidéo qui affiche un retard par rapport à l'audio ayant un effet négatif plus important.

La latence de bout en bout peut poser un problème dans la communication vidéo (signes). Les valeurs de retard total inférieures à 400 ms sont préférables, avec une préférence pour une réduction à 100 ms. Le retard total dépend de différents facteurs, notamment le retard réseau et le traitement vidéo, par exemple. C'est pourquoi il n'est pas possible de produire une exigence pouvant être soumise à essais sur les valeurs minimales de retard total.

NOTE : La Recommandation UIT-T F.703 [i.37] définit et donne les exigences relatives à la conversation totale qui se rapportent à l'intégration de l'audio, du RTT et de la vidéo dans une connexion d'utilisateur unique.

6.5.2 Résolution

Lorsque la TIC qui réalise la communication vocale bidirectionnelle comporte des fonctions de vidéo en temps réel, cette TIC :

- k) doit prendre en charge au moins la résolution QVGA ;
- l) il convient de préférence qu'elle prenne en charge au moins la résolution VGA.

6.5.3 Débit de trames

Lorsque la TIC qui réalise la communication vocale bidirectionnelle comporte des fonctions de vidéo en temps réel, cette TIC :

- m) doit prendre en charge un débit de trames de 20 trames par seconde (FPS) au minimum ;
- n) il convient de préférence qu'elle prenne en charge un débit de trames de 30 trames par seconde (FPS) au minimum avec ou sans langue des signes dans le flux vidéo.

6.5.4 Synchronisation entre audio et vidéo

Lorsqu'une TIC qui réalise la communication vocale bidirectionnelle comporte une fonctionnalité de vidéo en temps réel, cette TIC doit garantir un décalage temporel minimum de 100 ms entre la parole et la vidéo affichée pour l'utilisateur.

NOTE : Les recherches récentes révèlent que si l'audio précède pas la vidéo, l'intelligibilité en souffre beaucoup plus que l'inverse.

6.5.5 Indicateur visuel de l'audio avec vidéo

Lorsque la TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle et inclut la fonctionnalité de vidéo en temps réel, la TIC doit fournir un indicateur visuel en temps réel de l'activité audio.

NOTE 1 : L'indicateur visuel peut être un point visuel simple ou une LED ou tout autre type d'indicateur allumé/éteint qui papillote pour refléter l'activité audio.

NOTE 2 : Sans cette indication, une personne qui n'a pas la possibilité d'entendre ne sait pas quand quelqu'un parle.

6.5.6 Identification du locuteur avec communication vidéo (langue des signes)

Lorsque la TIC réalise l'identification du locuteur pour les utilisateurs vocaux, elle doit fournir un moyen d'identification du locuteur pour la signature en temps réel et les utilisateurs de la langue des signes une fois que le début de la signature a été indiqué.

NOTE 1 : L'ID du locuteur peut se trouver au même endroit que pour les utilisateurs vocaux des appels à participants multiples.

NOTE 2 : Ce mécanisme peut être déclenché manuellement par un utilisateur ou automatiquement lorsque cela est techniquement réalisable.

6.6 Alternatives aux services vidéo

Lorsque la TIC réalise des communications vocales en temps réel ainsi que des fonctions de répondeur téléphonique, de répondeur automatique ou de réponse vocale interactive, il convient que la TIC offre aux utilisateurs une possibilité d'accéder aux informations et d'effectuer les tâches associées à ces fonctions :

- o) pour les informations audibles, sans utiliser l'audition ;
- p) pour les commandes vocales, sans utiliser la parole ;
- q) pour les informations visuelles, sans utiliser la vision.

NOTE : Des solutions permettant de générer des sous-titres en temps réel ou de traiter le RTT peuvent satisfaire à cette exigence.

7 TIC avec capacités vidéo

7.1 Technologie de traitement des sous-titres

7.1.1 Lecture avec sous-titre

Lorsque la TIC affiche de la vidéo avec une synchronisation audio, elle doit posséder un mode de fonctionnement pour afficher les sous-titres disponibles. Lorsque des sous-titres codés font fournis dans le contenu, une TIC doit permettre à l'utilisateur de choisir d'afficher les sous-titres.

NOTE 1 : Les sous-titres peuvent contenir des informations sur la base de temps, la couleur et le positionnement. Ces données de sous-titre sont nécessaires pour les utilisateurs des sous-titres. La base de temps est utilisée à des fins de synchronisation des sous-titres. La couleur peut être utilisée pour l'identification du locuteur. La position peut être utilisée pour éviter de masquer des informations importantes.

NOTE 2 : Si un dispositif braille est connecté, il convient que la TIC offre une option d'affichage des sous-titres sur le dispositif braille.

NOTE 3 : L'Article 7.1.1 se réfère à la capacité du lecteur à afficher les sous-titres. Les Articles 9.1.2.2, 10.1.2.2 et 11.1.2.2 se réfèrent à la fourniture des sous-titres au contenu (la vidéo).

7.1.2 Synchronisation des sous-titres

Lorsque la TIC affiche des sous-titres, le mécanisme d'affichage des sous-titres doit maintenir la synchronisation entre l'audio et les sous-titres correspondants de la manière suivante :

- Sous-titres dans le matériel enregistré : à moins de 100 ms de l'horodatage du sous-titre.
- Sous-titres en direct : à moins de 100 ms de la disponibilité du sous-titrage au lecteur.

7.1.3 Conservation des sous-titres

Lorsque la TIC émet, convertit ou enregistre de la vidéo avec synchronisation audio, elle doit conserver les données de sous-titre afin de pouvoir permettre leur affichage conformément aux paragraphes 7.1.1 et 7.1.2.

Des aspects de présentation supplémentaires du texte tels que position de l'écran, couleurs du texte, style de texte et polices peuvent avoir une signification, en fonction des conventions régionales. Il convient d'éviter dans la mesure du possible toute modification de ces aspects de présentation qui pourrait en changer le sens.

7.1.4 Caractéristiques des sous-titres

Lorsque la TIC affiche des sous-titres, elle doit offrir à l'utilisateur une manière d'adapter les caractéristiques affichées des sous-titres à leurs exigences individuelles, sauf lorsque les sous-titres sont affichés sous forme de caractères non modifiables.

NOTE 1 : La définition des couleurs de fond et de premier plan des sous-titres, du type de police, de l'opacité et de la taille du cadre d'arrière-plan des sous-titres ainsi que du contour ou de la limite des polices peut contribuer à satisfaire à cette exigence.

NOTE 2 : Les sous-titres qui sont des images bitmap sont un exemple de caractères non modifiables.

7.1.5 Sous-titres vocaux

Lorsque la TIC affiche de la vidéo avec une synchronisation audio, elle doit disposer d'un mode de fonctionnement pour fournir une sortie vocale des sous-titres disponibles, sauf lorsque le contenu des sous-titres affichés ne peut pas être déterminé par programme.

NOTE 1 : La possibilité de gérer la plage de sortie vocale pour les sous-titres vocaux indépendamment de la parole générale de la TIC est préférable pour la plupart des utilisateurs. Ceci est possible lorsque le fichier audio contenant le sous-titre vocal est délivré dans une piste audio séparée et mélangé dans le dispositif d'utilisateur final.

NOTE 2 : La présentation de la piste audio distincte avec des sous-titres vocaux en synchronisation avec les sous-titres/légendes affichés améliore la compréhensibilité des sous-titres.

NOTE 3 : La fourniture des sous-titres/légendes sous la forme de flux de texte séparés facilite la conversion des textes respectifs en audio.

NOTE 4 : Les sous-titres qui sont des images bitmap constituent des exemples dans lesquels le contenu des sous-titres affichés ne pourra pas être déterminé par programme.

7.2 Technologie d'audiodescription

7.2.1 Lecture de l'audiodescription

Lorsque la TIC affiche de la vidéo avec une synchronisation audio, elle doit disposer d'un mécanisme de sélection et de lecture de l'audiodescription disponible sur le canal audio par défaut.

Lorsque les technologies vidéo ne possèdent pas de mécanismes d'audiodescription explicites et séparés, une TIC est considérée comme satisfaisant à cette exigence si elle permet à l'utilisateur de sélectionner et de lire plusieurs pistes audio.

NOTE 1 : Dans ce cas, le contenu vidéo peut inclure l'audiodescription comme l'une des pistes audio disponibles.

NOTE 2 : Les audiodescriptions dans les médias numériques contiennent parfois des informations pour permettre des descriptions plus longues que les pauses dans le dialogue. La prise en charge par les lecteurs multimédias numériques de cette « audiodescription étendue » est utile, notamment pour les médias numériques qui sont visionnés à titre individuel.

7.2.2 Synchronisation de l'audiodescription

Lorsque la TIC possède un mécanisme de lecture de l'audiodescription, celui-ci doit maintenir la synchronisation entre le contenu audio/visuel et l'audiodescription correspondante.

7.2.3 Conservation de l'audiodescription

Lorsque la TIC émet, convertit ou enregistre de la vidéo avec synchronisation audio, elle doit conserver les données d'audiodescription de manière à ce qu'elles puissent être lues conformément aux paragraphes 7.2.1 et 7.2.2.

7.3 Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription

Lorsque la TIC affiche principalement des messages contenant de la vidéo associée à du contenu audio, les commandes utilisateur d'activation du sous-titrage et de l'audiodescription doivent être offertes à l'utilisateur au même niveau d'interaction (c'est-à-dire, nombre d'étapes nécessaires pour effectuer la tâche) que les commandes multimédia principales.

NOTE 1 : Les commandes multimédia principales correspondent à l'ensemble de commandes utilisées le plus souvent pour commander les médias.

NOTE 2 : Les produits dotés d'un réglage de volume matériel général, par exemple un téléphone ou un ordinateur portable pouvant être configuré pour afficher de la vidéo à l'aide d'un logiciel mais dont ce n'est pas l'objectif principal, ne nécessitent pas de commandes matérielles dédiées pour les sous-titres et les descriptions ; toutefois, les commandes logicielles ou les commandes matérielles mises en correspondance par logiciel doivent se trouver au même niveau d'interaction.

NOTE 3 : La meilleure pratique consiste à inclure des commandes supplémentaires à la TIC, permettant à l'utilisateur d'activer ou de désactiver par défaut les sous-titres et l'audiodescription.

8 Matériel

8.1 Généralités

8.1.1 Exigences génériques

Les « exigences génériques » de l'Article 5 s'appliquent aux TIC qui sont du matériel.

8.1.2 Connexions standard

Lorsqu'une TIC comporte des points de connexion de périphériques d'entre ou de sortie utilisateur, celle-ci doit fournir au moins une connexion en entrée et/ou en sortie conforme à un format non propriétaire normalisé, directement ou via l'utilisation d'adaptateurs du commerce.

NOTE 1 : L'objectif de cette exigence est d'assurer la compatibilité avec les technologies d'assistance en imposant l'utilisation de connexions normalisées sur la TIC.

NOTE 2 : Le terme connexion s'applique à la fois aux connexions physiques et aux connexions sans fil.

NOTE 3 : Les formats USB et Bluetooth sont des exemples courants de formats non propriétaires normalisés.

8.1.3 Couleur

Lorsque la TIC possède des aspects matériels qui utilisent la couleur, la couleur ne doit pas être utilisée comme unique moyen de communication visuelle des informations, d'indiquer une action, de demander une réponse ou de distinguer un élément visuel.

8.2 Produits matériels avec sortie vocale

8.2.1 Gain de volume vocal

8.2.1.1 Plage de volume vocal

Lorsque le matériel de la TIC possède une sortie vocale, il doit offrir la possibilité de régler le volume de la sortie vocale sur une plage d'au moins 18 dB.

NOTE : Les combinés et les casques de ligne fixe conformes aux exigences de la norme ANSI/TIA-4965 [i.2] sont considérés comme satisfaisant à cette exigence.

8.2.1.2 Réglage de volume incrémental

Lorsque le matériel de la TIC possède une sortie vocale et que son réglage de volume est incrémental, il doit offrir au moins un pas intermédiaire de gain de 12 dB au-dessus du réglage de volume minimum.

8.2.2 Couplage magnétique

8.2.2.1 Appareils à ligne fixe

Lorsque le matériel de la TIC est un appareil de communication à ligne fixe avec sortie vocale et qui est normalement tenu à l'oreille, il doit disposer d'un moyen couplage magnétique répondant aux exigences de l'ETSI ES 200 381-1 [2] et doit comporter le symbole « T » spécifié dans l'ETSI ETS 300 381 [1].

NOTE 1 : Une TIC conforme aux exigences du document TIA-1083-A [i.24] est considérée comme satisfaisant les exigences de ce paragraphe.

NOTE 2 : Le couplage magnétique est également connu sous le nom de couplage inductif pour la position T.

8.2.2.2 Appareils de communication sans fil

Lorsque le matériel de la TIC est un appareil de communication sans fil qui possède une sortie vocale normalement tenue à l'oreille, il doit disposer d'un moyen de couplage magnétique aux technologies auditives conforme aux exigences de l'ETSI ES 200 381-2 [3].

NOTE : Une TIC conforme aux exigences de la norme ANSI/IEEE C63.19 [i.1] est considérée comme satisfaisant les exigences de ce paragraphe.

8.3 TIC fixe

8.3.0 Généralités

Le présent document définit les dimensions pour accéder à une TIC fixe qui peut être placée dans un environnement construit, mais ne définit pas les dimensions de l'environnement construit en général.

Le domaine d'application inclut une TIC fixe dont les étages et les espaces de circulation font « partie intégrante » (généralement des guichets et des cabines) et lorsqu'il existe des portées d'accessibilité extérieures appropriées pour l'utilisation de la TIC fixe.

Les paragraphes 8.3.2 à 8.3.4 spécifient les limites obligatoires pour la hauteur maximale et la hauteur minimale des parties actionnables et des afficheurs. En s'appuyant sur les dimensions de la Figure 53 de l'ISO 21542:2011 [i.34], il est recommandé de réduire la plage de hauteur possible à :

- hauteurs minimale et maximale des parties actionnables : respectivement 800 mm et 1 100 mm, et
- hauteurs minimale et maximale des affichages : respectivement 1 200 mm et 1 400 mm.

8.3.1 Accessibilité par l'avant ou latérale

Une TIC fixe doit être conforme au paragraphe 8.3.2 ou au paragraphe 8.3.3.

NOTE 1 : Cela n'exclut pas la conformité aux deux paragraphes.

NOTE 2 : Les dimensions définies aux paragraphes 407.8.3 et 407.8.2 de la Section 508 de la loi Rehabilitation Act, telle que publiée en janvier 2017 [i.25], sont identiques à celles indiquées aux paragraphes 8.3.2 et 8.3.3 du présent document.

NOTE 3 : L'accès physique à la TIC fixe dépend des dimensions de celle-ci et de l'environnement dans lequel elle est installée et utilisée. Le paragraphe 8.3 ne s'applique pas à l'accessibilité de l'environnement physique externe à la TIC.

8.3.2 Accessibilité par l'avant

8.3.2.1 Accessibilité avant haute sans obstacle

Si aucune partie de la TIC fixe ne fait obstacle à l'accessibilité avant, au moins l'un de chaque type de partie actionnable doit être placé à une hauteur maximale de 1 220 mm (48 pouces) au-dessus du sol de la zone d'accès. Cela est illustré à la Figure 2.

8.3.2.2 Accessibilité avant basse sans obstacle

Si aucune partie de la TIC fixe ne fait obstacle à l'accessibilité avant, au moins l'un de chaque type de partie actionnable doit être placé à une hauteur minimale de 380 mm (15 pouces) au-dessus du sol de la zone d'accès. Cela est illustré à la Figure 2.

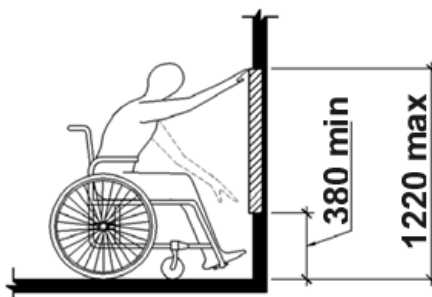


Figure 2 : Accessibilité par l'avant sans obstacle

8.3.2.3 Obstacle à l'accessibilité avant

8.3.2.3.1 Dégagement

Si un obstacle fait partie intégrante de la TIC fixe et empêche l'accès à un type quelconque de partie actionnable, la TIC doit présenter un dégagement qui s'étend sous l'élément faisant obstacle sur une distance au moins égale à la profondeur d'accessibilité exigée au-dessus de l'obstacle.

NOTE : L'existence d'un « accès sans entrave à tout type de partie actionnable » garantit qu'un utilisateur pourra accéder au moins à l'un de chaque type de partie actionnable.

8.3.2.3.2 Accessibilité avant avec obstacle (< 510 mm)

Si la TIC fixe comporte un obstacle faisant partie intégrante de la TIC et dont la taille est inférieure à 510 mm (20 pouces), l'accessibilité avant à au moins l'un de chaque type de partie actionnable ne doit pas se trouver à plus de 1 220 mm (48 pouces) au-dessus du contact de la TIC avec le sol. Cela est illustré à la Figure 3 (a).

8.3.2.3.3 Accessibilité avant avec obstacle (< 635 mm)

Si la TIC fixe comporte un obstacle faisant partie intégrante de la TIC et dont la taille n'est pas inférieure à 510 mm (20 pouces), mais inférieure à 635 mm (25 pouces) maximum, l'accessibilité avant à au moins l'un de chaque type de partie actionnable ne doit pas se trouver à plus de 1 120 mm (44 pouces) au-dessus du contact de la TIC avec le sol. Cela est illustré à la Figure 3 (b).

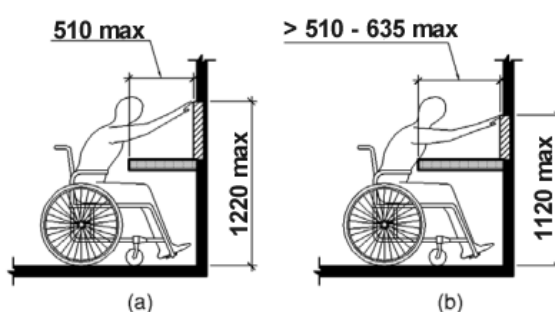


Figure 3 : Accessibilité avant avec obstacle

8.3.2.4 Largeur de dégagement pour les genoux et les pieds

Si l'espace sous un obstacle faisant partie intégrante de la TIC fixe est inclus dans la zone d'accès, la largeur de dégagement doit être au minimum de 760 mm (30 pouces).

8.3.2.5 Dégagement pour les pieds

Si un obstacle fait partie intégrante de la TIC fixe, un espace sous l'obstacle se trouvant à moins de 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol est considéré comme un dégagement pour les pieds et il doit :

- r) s'étendre au maximum sur 635 mm (25 pouces) sous l'intégralité de l'obstacle ;
- s) offrir un espace de 430 mm (17 pouces) de profondeur minimum et à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol sous l'obstacle ;
- t) ne pas dépasser de plus de 150 mm (6 pouces) de tout obstacle situé à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol.

Cela est illustré à la Figure 4.

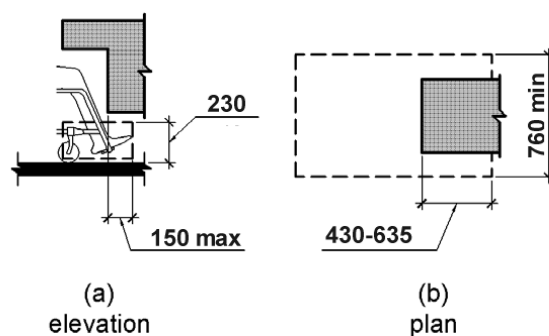


Figure 4 : Dégagement pour les pieds

Anglais	Français
elevation	élévation
plan	plan

8.3.2.6 Dégagement pour les genoux

Si un obstacle fait partie intégrante de la TIC fixe, l'espace sous l'obstacle compris entre 230 mm (9 pouces) et 685 mm (27 pouces) au-dessus du sol est considéré comme un dégagement pour les genoux et il doit :

- u) ne pas dépasser de plus de 635 mm (25 pouces) sous l'obstacle à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol ;
- v) s'étendre sur au moins 280 mm (11 pouces) sous l'obstacle à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol ;
- w) s'étendre sur au moins 205 mm (8 pouces) sous l'obstacle à 685 mm (27 pouces) au-dessus du sol ;
- x) offrir la possibilité de réduire sa profondeur à raison de 25 mm (1 pouce) tous les 150 mm (6 pouces) de hauteur.

Cela est illustré à la Figure 5.

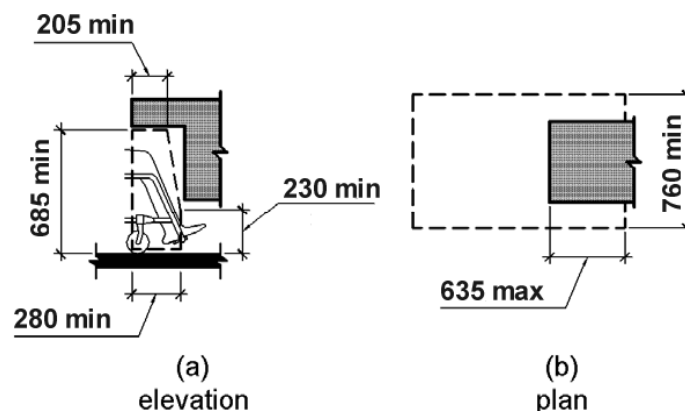


Figure 5 : Dégagement pour les genoux

Anglais	Français
elevation	élévation
plan	plan

8.3.3 Accessibilité latérale

8.3.3.1 Accessibilité latérale haute sans obstacle

Si l'accessibilité latérale ne comporte pas d'obstacle ou comporte un obstacle faisant partie intégrante de la TIC fixe et dont la taille est inférieure à 255 mm (10 pouces), au moins l'un de chaque type de partie actionnable doit se trouver à une accessibilité latérale haute inférieure ou égale à 1 220 mm (48 pouces) au-dessus du sol de la zone d'accès. Cela est illustré à la Figure 6.

8.3.3.2 Accessibilité latérale basse sans obstacle

Si l'accessibilité latérale ne comporte pas d'obstacle ou comporte un obstacle faisant partie intégrante de la TIC fixe et dont la taille est inférieure à 255 mm (10 pouces), au moins l'un de chaque type de partie actionnable doit se trouver à une accessibilité latérale basse supérieure ou égale à 380 mm (15 pouces) au-dessus du sol de la zone d'accès. Cela est illustré à la Figure 6.

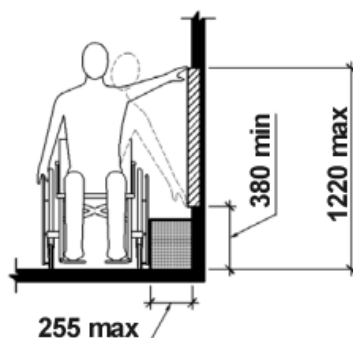


Figure 6 : Accessibilité latérale sans obstacle

8.3.3.3 Accessibilité latérale avec obstacle

8.3.3.3.1 Accessibilité latérale avec obstacle (≤ 255 mm)

Si la TIC fixe comporte un obstacle faisant partie intégrante de la TIC, la hauteur de cet obstacle doit être inférieure à 865 mm (34 pouces). Si la profondeur de l'obstacle est inférieure ou égale à 255 mm (10 pouces), l'accessibilité latérale haute à au moins l'un de chaque type de partie actionnable ne doit pas se trouver à une hauteur supérieure à 1 220 mm (48 pouces) au-dessus du sol de l'espace d'accès. Cela est illustré à la Figure 7 (a).

8.3.3.3.2 Accessibilité latérale avec obstacle (≤ 610 mm)

Si la TIC fixe comporte un obstacle faisant partie intégrante de la TIC, la hauteur de cet obstacle doit être inférieure à 865 mm (34 pouces). Si la profondeur de l'obstacle est supérieure 255 mm (10 pouces) avec une profondeur maximale de 610 mm (24 pouces), l'accessibilité latérale haute à au moins l'un de chaque type de partie actionnable ne doit pas se trouver à une hauteur supérieure à 1 170 mm (46 pouces) au-dessus du sol de l'espace d'accès. Cela est illustré à la Figure 7 (b).

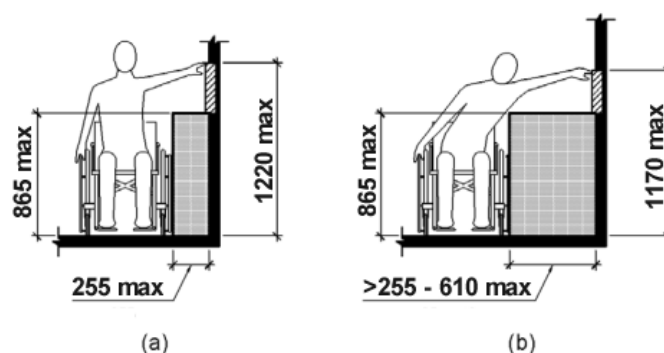


Figure 7 : Accessibilité latérale haute avec obstacle

8.3.4 Dégagement ou espace au sol

8.3.4.1 Différence de niveau

Lorsque la TIC fixe contient un plancher, toute dénivellation du sol à l'intérieur de celle-ci ou pour son entrée doit être réalisée sous la forme d'une rampe ayant une pente maximale de 1:48.

Exceptions :

- y) Si la différence de niveau du sol est inférieure ou égale à 6,4 mm ($\frac{1}{4}$ de pouce), la dénivellation peut être verticale comme illustré à la Figure 8.
- z) Si la différence de niveau du sol est inférieure ou égale à 13 mm ($\frac{1}{2}$ pouce), la dénivellation peut avoir une pente maximale de 1:2, comme illustré à la Figure 9.

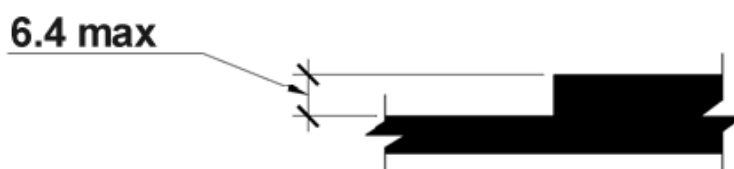


Figure 8 : Dénivellation verticale

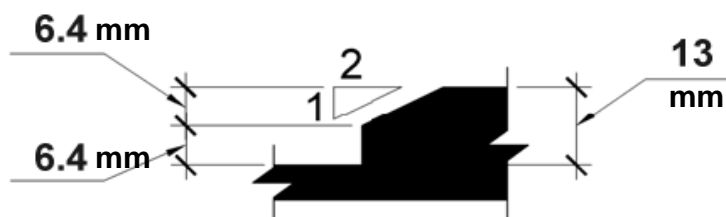


Figure 9 : Dénivellation en biseau

8.3.4.2 Dégagement ou espace au sol

Si la zone d'utilisation se trouve à l'intérieur de la TIC, elle doit offrir une surface au sol dégagée ayant pour dimensions minimales 760 mm (30 pouces) sur 1 220 mm (48 pouces) depuis laquelle utiliser la TIC. Cela est illustré à la Figure 10.

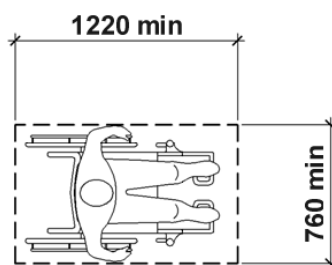


Figure 10 : Dégagement ou espace au sol

8.3.4.3 Approche

8.3.4.3.1 Généralités

Lorsqu'une TIC fixe contient un espace d'accès à l'intérieur, au moins un côté entier de l'espace doit être dépourvu d'obstacle.

8.3.4.3.2 Approche par l'avant

Si la zone d'utilisation se trouve dans une alcôve à l'intérieur de la TIC fixe, la profondeur de l'alcôve est supérieure à 610 mm (24 pouces) et si une approche par l'avant est nécessaire, la largeur de la zone d'accès doit être au minimum de 915 mm (36 pouces). Cela est illustré à la Figure 11.

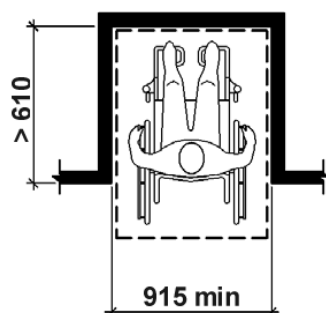


Figure 11 : Liberté de manœuvre dans une alcôve, approche par l'avant

8.3.4.3.3 Approche parallèle

Si la zone d'utilisation se trouve dans une alcôve à l'intérieur de la TIC fixe, la profondeur de l'alcôve est supérieure à 380 mm (15 pouces) et si une approche parallèle par l'avant est possible, la largeur de la zone d'accès doit être au minimum de 1 525 mm (60 pouces). Cela est illustré à la Figure 12.

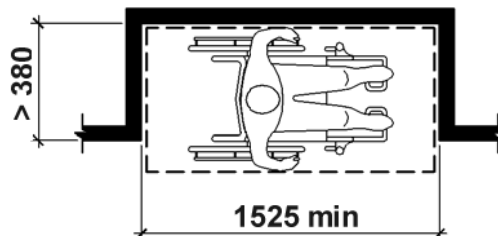


Figure 12 : Liberté de manœuvre dans une alcôve, approche parallèle

8.3.5 Visibilité

Si la TIC fixe est équipée d'un ou plusieurs écrans d'affichage, au moins l'un de chaque type d'écran d'affichage doit être placé de telle sorte que les informations à l'écran soient lisibles depuis un point situé à 1 015 mm (40 pouces) au-dessus du centre du sol de la zone d'utilisation.

NOTE : L'objectif de cette exigence est de pouvoir permettre la lecture des informations à l'écran par des utilisateurs ayant une vision normale et des capacités linguistiques appropriées, assis sur une chaise roulante.

8.3.6 Instructions d'installation

Des instructions d'installation doivent être mises à disposition pour toutes les TIC fixes. Ces instructions doivent donner des recommandations relatives à la manière d'installer la TIC d'une manière qui tient compte des exigences applicables en matière d'accessibilité de l'environnement bâti, telles qu'elles s'appliquent à l'installation de la TIC. En l'absence de telles exigences, il convient que les instructions exigent que les dimensions de la TIC installée soient conformes aux paragraphes 8.3.2 à 8.3.5 du présent document.

8.4 Parties actionnables mécaniquement

8.4.1 Touches numériques

Le cas échéant, les touches numériques physiques configurées sur un clavier rectangulaire doivent permettre l'identification tactile de la touche du nombre cinq par rapport aux autres touches du clavier.

NOTE : La Recommandation UIT-T E.161 [i.20] décrit la configuration du clavier téléphonique à 12 touches et donne d'autres détails sur la forme des repères tactiles.

8.4.2 Utilisation des parties mécaniques

8.4.2.1 Moyens d'utilisation des parties mécaniques

Lorsqu'une commande nécessite une préhension, un pincement ou une torsion du poignet pour être utilisée, il doit exister des moyens d'utilisation alternatifs ne nécessitant pas ces actions.

8.4.2.2 Force d'utilisation des parties mécaniques

Lorsqu'une commande nécessite une force supérieure à 22,2 N pour être utilisée, il doit exister des moyens d'utilisation alternatifs nécessitant une force inférieure à 22,2 N.

NOTE : L'ISO 21542:2011 [i.34] : Construction immobilière -- Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti recommande une valeur entre 2,5 et 5 newtons.

8.4.3 Clés, tickets cartes de transport

Si la TIC délivre des clés, des tickets ou des cartes de transport et si leur orientation est importante pour une utilisation ultérieure, cette orientation doit être identifiable de manière tactile.

NOTE : L'ETSI ETS 300 767 [i.6] définit les indications tactiles adaptées pour les cartes en plastique.

8.5 Indication tactile du mode vocal

Lorsque la TIC est conçue pour une utilisation partagée et qu'une sortie vocale est disponible, une indication tactile de la méthode d'activation du mode vocal doit être prévue.

NOTE : L'indication tactile peut se composer de caractères en Braille.

9 Web

9.0 Généralités (informatif)

Les exigences de l'Article 9 s'appliquent aux pages Web (telles que définies au paragraphe 3.1), y compris :

- La conformité au niveau AA des WCAG 2.0 (Règles pour l'accessibilité des contenus Web du W3C) est équivalente à la conformité aux paragraphes 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3.1 à 9.1.3.3, 9.1.4.1 à 9.1.4.5, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.2, 9.2.3, 9.2.4, 9.3, 9.4.1.1, 9.4.1.2 et aux exigences de conformité du paragraphe 9.6 du présent document.
- La conformité au niveau AA des WCAG 2.1 [5] (Règles pour l'accessibilité des contenus Web du W3C) est équivalente à la conformité à tous les paragraphes 9.1 à 9.4 et aux exigences de conformité du paragraphe 9.6 du présent document.
- Les exigences pour les documents et logiciels non Web se trouvent respectivement dans les Articles 10 et 11.

NOTE 1 : Les sites Web sont évalués en tant que pages Web individuelles. Les applications Web, y compris les applications Web mobiles, sont couvertes par la définition de la page Web qui est relativement large et qui couvre tous les types de contenu Web.

NOTE 2 : Les WCAG 2.0 sont identiques à l'ISO/IEC 40500:2012 : « Technologies de l'information - Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du W3C » [4].

Les exigences des paragraphes 9.1 à 9.4 sont rédigées en appliquant le concept de satisfaction aux critères de succès (définis au paragraphe 3.1). Une page Web remplit un critère de succès WCAG lorsque celui-ci n'est pas évalué « faux » lorsqu'il est appliqué à la page Web. Cela implique que si le critère de succès fixe des conditions sur une fonctionnalité spécifique et que cette fonctionnalité spécifique n'apparaît pas sur la page Web, la page Web satisfait alors au critère de succès.

NOTE 3 : Une page Web qui ne contient aucun contenu audio pré-enregistré dans le média synchronisé, par exemple, satisfera automatiquement au critère de succès WCAG 1.2.2 (sous-titres – pré-enregistrés) et, par conséquent, sera également conforme au paragraphe 9.1.2.2.

En plus des critères de succès pour le niveau AA, les Règles pour l'accessibilité des contenus Web contiennent également des critères de succès pour le niveau AAA. Ils sont énumérés au paragraphe 9.5 du présent document. Les auteurs de pages Web et les spécialistes d'accessibilité des marchés sont encouragés à examiner si l'un quelconque des critères de succès pour le niveau AAA des WCAG propose des suggestions qui peuvent être applicables et pertinentes pour leur projet et aussi potentiellement avantageuses à certains utilisateurs.

NOTE 4 : Le W3C stipule que « Il n'est pas recommandé de se fixer le niveau AAA comme objectif à l'échelle de sites entiers car il n'est pas possible de satisfaire à tous les critères de succès du niveau AAA pour certains contenus ».

NOTE 5 : Des paragraphes « Vide » ont été insérés afin de conserver l'alignement avec la numérotation des critères de succès du niveau A et du niveau AA des WCAG 2.1.

9.1 Perceptible

9.1.1 Équivalents textuels

9.1.1.1 Contenu non textuel

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel](#).

9.1.2 Média temporel

9.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo \(pré-enregistré\)](#).

9.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres \(pré-enregistrés\)](#).

9.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel \(pré-enregistré\)](#).

9.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres \(en direct\)](#).

9.1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée)

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription \(pré-enregistrée\)](#).

9.1.3 Adaptable

9.1.3.1 Informations et relations

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations](#).

9.1.3.2 Ordre séquentiel logique

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique](#).

9.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles](#).

9.1.3.4 Orientation

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation](#).

9.1.3.5 Identification de l'objet de la saisie

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie](#).

9.1.4 Distinguable

9.1.4.1 Utilisation de la couleur

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur](#).

9.1.4.2 Contrôle du son

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son](#).

9.1.4.3 Contraste (minimum)

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste \(minimum\)](#).

9.1.4.4 Redimensionnement du texte

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte](#).

9.1.4.5 Texte sous forme d'image

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image](#).

9.1.4.6 Vide

9.1.4.7 Vide

9.1.4.8 Vide

9.1.4.9 Vide

9.1.4.10 Refusion

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Refusion](#).

9.1.4.11 Contraste non textuel

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel](#).

9.1.4.12 Espacement de texte

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte](#).

9.1.4.13 Contenu sur survol ou focus

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus](#).

9.2 Utilisable

9.2.1 Accessibilité au clavier

9.2.1.1 Clavier

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier](#).

9.2.1.2 Pas de piège au clavier

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier](#).

9.2.1.3 Vide

9.2.1.4 Raccourcis clavier

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier](#).

9.2.2 Délai suffisant

9.2.2.1 Réglage du délai

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai](#).

9.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer](#).

9.2.3 Crises et réactions physiques

9.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique](#).

9.2.4 Navigable

9.2.4.1 Contourner des blocs

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.1 Contourner des blocs](#).

9.2.4.2 Titre de page

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.2 Titre de page](#).

9.2.4.3 Parcours du focus

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus](#).

9.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien \(selon le contexte\)](#).

9.2.4.5 Accès multiple

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.5 Accès multiple](#).

9.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes](#).

9.2.4.7 Visibilité du focus

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus](#).

9.2.5 Modalités de saisie

9.2.5.1 Gestes du pointeur

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Gestes du pointeur](#).

9.2.5.2 Annulation du pointeur

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Annulation du pointeur](#).

9.2.5.3 Étiquette dans nom

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Étiquette dans nom](#).

9.2.5.4 Actionnement du mouvement

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement](#).

9.3 Compréhensible

9.3.1 Lisible

9.3.1.1 Langue de la page

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page](#).

9.3.1.2 Langue d'un passage

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.1.2 Langue d'un passage](#).

9.3.2 Prévisible

9.3.2.1 Au focus

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus](#).

9.3.2.2 À la saisie

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie](#).

9.3.2.3 Navigation cohérente

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.3 Navigation cohérente](#).

9.3.2.4 Identification cohérente

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.4 Identification cohérente](#).

9.3.3 Assistance à la saisie

9.3.3.1 Identification des erreurs

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs](#).

9.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions](#).

9.3.3.3 Suggestion après une erreur

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur](#).

9.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs \(juridiques, financières, de données\)](#).

9.4 Robuste

9.4.1 Compatible

9.4.1.1 Analyse syntaxique

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique](#).

9.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur](#).

9.4.1.3 Messages d'état

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état](#).

9.5 Critères de succès de niveau AAA des WCAG 2.1

En plus des critères de succès pour le niveau AA, inclus aux paragraphes 9.1 à 9.4, les Règles pour l'accessibilité des contenus Web contiennent des critères de succès pour le niveau AAA. Elles sont énumérées dans le Tableau 9.1. Les auteurs Web et les spécialistes d'accessibilité des marchés sont encouragés à prendre en considération les critères de succès pour le niveau AAA des WCAG 2.1 qui, lorsqu'il est possible de les appliquer, peuvent fournir un accès au-delà de ce qui est exigé dans le présent document.

NOTE : Le W3C stipule que « Il n'est pas recommandé de se fixer le niveau AAA comme objectif à l'échelle de sites entiers car il n'est pas possible de satisfaire à tous les critères de succès du niveau AAA pour certains contenus ».

Tableau 9.1 : Critères de succès de niveau AAA des WCAG 2.1

N°	Règle	N° du critère de succès	Nom du critère de succès
1	Média temporel	1.2.6	Langue des signes (pré-enregistrée)
2	Média temporel	1.2.7	Audiodescription étendue (pré-enregistrée)
3	Média temporel	1.2.8	Version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistrée)
4	Média temporel	1.2.9	Seulement audio (en direct)
5	Adaptable	1.3.6	Identification de l'objet
6	Distinguable	1.4.6	Contraste (amélioré)
7	Distinguable	1.4.7	Arrière-plan sonore de faible volume ou absent
8	Distinguable	1.4.8	Présentation visuelle
9	Distinguable	1.4.9	Texte sous forme d'image (sans exception)
10	Accessibilité au clavier	2.1.3	Clavier (sans exception)
11	Délai suffisant	2.2.3	Pas de délai d'exécution
12	Délai suffisant	2.2.4	Interruptions
13	Délai suffisant	2.2.5	Nouvelle authentification
14	Délai suffisant	2.2.6	Dépassements du temps imparti
15	Crises et réactions physiques	2.3.2	Trois flashes
16	Crises et réactions physiques	2.3.3	Animation résultant des interactions
17	Navigable	2.4.8	Lieu
18	Navigable	2.4.9	Fonction du lien (lien uniquement)
19	Navigable	2.4.10	En-têtes de section
20	Modalités de saisie	2.5.5	Taille de la cible
21	Modalités de saisie	2.5.6	Mécanismes de saisie concurrents
22	Lisible	3.1.3	Mots rares
23	Lisible	3.1.4	Abréviations
24	Lisible	3.1.5	Niveau de lecture
25	Lisible	3.1.6	Prononciation
26	Prévisible	3.2.5	Changement à la demande
27	Assistance à la saisie	3.3.5	Aide
28	Assistance à la saisie	3.3.6	Prévention des erreurs (toutes)

9.6 Exigences de conformité aux WCAG

Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire à la totalité des cinq exigences de conformité suivantes du Niveau AA des WCAG 2.1 [5] :

- 1) Niveau de conformité
- 2) Pages complètes
- 3) Processus complets
- 4) Usage des technologies selon des méthodes exclusivement compatibles avec l'accessibilité
- 5) Non interférence

NOTE 1 : Une page Web qui satisfait à toutes les exigences 9.1 à 9.4, ou lorsqu'il est prévu une version alternative conforme au Niveau AA (comme défini dans les WCAG 2.1 [5]), satisfera à l'exigence de conformité 1.

NOTE 2 : Conformément au W3C : « Les WCAG 2.1 étendent les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 [4], qui ont été publiées en tant que Recommandation du W3C en décembre 2008. Un contenu qui est conforme aux WCAG 2.1 est également conforme aux WCAG 2.0 et, par conséquent, aux politiques qui se réfèrent aux WCAG 2.0 » [4].

NOTE 3 : L'exigence de conformité 5 stipule que la totalité du contenu de la page, y compris le contenu sur lequel la conformité ne se base habituellement pas, satisfait aux exigences des paragraphes 9.1.4.2, 9.2.1.2, 9.2.2.2 et 9.2.3.1.

10 Documents non Web

10.0 Généralités (informatif)

Les exigences de l'Article 10 s'appliquent aux :

- documents qui ne sont pas des pages Web ;
- documents qui ne sont pas intégrés dans des pages Web ; et
- documents qui sont fournis avec des pages Web, mais qui ne sont ni intégrés ni restitués conjointement avec la page Web à partir de laquelle ils sont fournis (ce qui veut dire que le présent article s'applique aux documents téléchargeables).

L'Article 9 contient les exigences pour les documents qui se trouvent dans des pages Web ou qui sont intégrés dans des pages Web et qui sont utilisés dans la restitution ou sont destinés à être restitués conjointement avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés.

NOTE 1 : Les documents peuvent être, par exemple des lettres, des tableurs, des courriers électroniques, des livres, des images, des présentations et des films associés à un agent utilisateur du type lecteur de document, éditeur ou lecteur multimédia.

NOTE 2 : Un même document peut être constitué de plusieurs fichiers, par exemple contenu vidéo, texte de sous-titrage fermé. Normalement, cela n'est pas perçu par l'utilisateur final du contenu du document.

NOTE 3 : Les documents exigent un agent utilisateur pour assurer l'affichage du contenu pour les utilisateurs. Les exigences relatives aux agents utilisateur figurent à l'Article 11.

NOTE 4 : Les exigences relatives au contenu faisant partir d'un logiciel figurent à l'Article 11.

NOTE 5 : Les critères de succès définis dans l'Article 10 sont destinés à permettre une harmonisation avec la Note du Groupe de travail [i.26] produite par le [Groupe d'étude WCAG2ICT](#) du W3C.

NOTE 6 : Des paragraphes « Vide » ont été insérés afin de conserver l'alignement de la numérotation dans les Articles 9, 10 et 11.

NOTE 7 : Les exigences de l'Article 10 s'appliquent également aux documents qui sont protégés par des mécanismes tels que les signatures numériques, le cryptage, la protection par mot de passe et les filigranes lorsqu'ils sont présentés à l'utilisateur.

NOTE 8 : Il est d'usage de fournir des métadonnées sur l'accessibilité du document à l'intérieur du document ou séparément de celui-ci en utilisant WebSchemas/Accessibility 2.0 [i.38].

10.1 Perceptible

10.1.1 Équivalents textuels

10.1.1.1 Contenu non textuel

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel](#).

NOTE : Actuellement, les CAPTCHA n'apparaissent pas en dehors du Web. Toutefois, s'ils apparaissent, cette recommandation est exacte.

10.1.2 Média temporel

10.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo \(pré-enregistré\)](#).

NOTE : La variante peut être proposée directement dans le document, ou dans une version alternative qui satisfait au critère de succès.

10.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres \(pré-enregistrés\)](#).

NOTE : La définition des « sous-titres » selon WCAG 2.1 spécifie que « dans certaines langues comme l'anglais on distingue entre caption et subtitles, le terme caption étant parfois traduit en français par sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, afin de répondre à ce critère de succès, qu'il s'agisse de sous-titres ou de sous-titres pour malentendants, ceux-ci doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans parole nécessaire à la compréhension du contenu d'un média » lorsque des informations non vocales contiennent « des effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ».

10.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel \(pré-enregistré\)](#).

NOTE 1 : La définition de « l'audiodescription » selon WCAG 2.1 indique que l'audiodescription est « également appelée « vidéodescription » et « narration descriptive » ».

NOTE 2 : Des pistes audio auxiliaires ou alternatives sont habituellement utilisées à cet effet.

10.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres \(en direct\)](#).

NOTE : La définition des « sous-titres » selon WCAG 2.1 spécifie que « dans certaines langues comme l'anglais on distingue entre caption et subtitles, le terme caption étant parfois traduit en français par sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, afin de répondre à ce critère de succès, qu'il s'agisse de sous-titres ou de sous-titres pour malentendants, ceux-ci doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans parole nécessaire à la compréhension du contenu d'un média » lorsque des informations non vocales contiennent « des effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ».

10.1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée)

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription \(pré-enregistrée\)](#).

NOTE 1 : La définition de « l'audiodescription » selon WCAG 2.1 indique que l'audiodescription est « également appelée « vidéodescription » et « narration descriptive » ».

NOTE 2 : Des pistes audio auxiliaires ou alternatives sont habituellement utilisées à cet effet.

10.1.3 Adaptable

10.1.3.1 Informations et relations

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations](#).

NOTE : Lorsque les documents contiennent des types de structure non standards (rôles), il est d'usage de les faire correspondre à un type de structure standard comme une solution de rechange pour le lecteur.

10.1.3.2 Ordre séquentiel logique

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique](#).

10.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles](#).

10.1.3.4 Orientation

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation](#).

10.1.3.5 Identification de l'objet de la saisie

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie](#).

10.1.4 Distinguable

10.1.4.1 Utilisation de la couleur

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur](#).

10.1.4.2 Contrôle du son

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.1.

Tableau 10.1 : Critère de succès des documents : Contrôle du son

Si du son dans un document est audible automatiquement pendant plus de 3 secondes, un mécanisme est disponible pour le mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler le volume de façon indépendante du niveau de volume du système général.
NOTE 1 : Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit satisfaire à ce critère de succès.
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son en remplaçant « sur une page Web » par « dans un document », « tout contenu » par « toute partie d'un document », « page entière » par « document entier », « dans la page Web » par « dans le document », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et en ajoutant la Note 1.

10.1.4.3 Contraste (minimum)

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste \(minimum\)](#).

10.1.4.4 Redimensionnement du texte

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte](#).

NOTE 1 : Le contenu pour lequel il existe des lecteurs logiciels, des visionneuses ou des éditeurs permettant un grossissement de 200 % répondent automatiquement à ce critère de succès lorsqu'il est utilisé avec de tels lecteurs, à moins que le grossissement soit sans effet sur le contenu.

NOTE 2 : Ce critère de succès concerne la possibilité de permettre aux utilisateurs d'agrandir le texte à l'écran au moins jusqu'à 200 % sans nécessiter de technologies d'assistance. Cela signifie que l'application offre une méthode d'agrandissement du texte à 200 % (zoom ou autre) sans perte de contenu ou de fonction, ou que l'application fonctionne à l'aide des fonctions de la plate-forme répondant à cette exigence.

NOTE 3 : La meilleure pratique consiste à utiliser uniquement des polices qui permettent une mise à l'échelle sans perte de qualité (par exemple présentation pixellisée). Cela s'applique en particulier aux polices intégrées.

10.1.4.5 Texte sous forme d'image

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image](#).

10.1.4.6 Vide

10.1.4.7 Vide

10.1.4.8 Vide

10.1.4.9 Vide

10.1.4.10 Refusion

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.2.

Tableau 10.2 : Critère de succès des documents : Refusion

<p>Le contenu peut être présenté sans perte d'informations ou de fonctionnalité et sans exiger un défilement dans deux dimensions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défilement vertical du contenu à une largeur équivalente à 320 pixels CSS. • Défilement horizontal du contenu à une hauteur équivalente à 256 pixels CSS. <p>À l'exception des parties du contenu qui exigent une mise en page bidimensionnelle pour l'usage ou la signification.</p>
<p>NOTE 1 : 320 pixels CSS équivalent à une largeur d'espace de restitution de départ d'une largeur de 1 280 pixels CSS à un zoom de 400 %. Pour les documents qui sont conçus pour un défilement horizontal (par exemple qui contiennent un texte vertical), les 256 pixels CSS équivalent à une hauteur d'espace de restitution de départ de 1 024 pixels à un zoom de 400 %.</p>
<p>NOTE 2 : Des exemples de contenus qui exigent une mise en page bidimensionnelle sont les images, les cartes, les diagrammes, la vidéo, les jeux, les présentations, les tableaux de données et les interfaces où il est nécessaire de garder les barres d'outils visibles pendant la manipulation du contenu.</p>
<p>NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Refusion en remplaçant les notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.</p>

10.1.4.11 Contraste non textuel

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel](#).

10.1.4.12 Espacement de texte

Lorsque la TIC est un document non Web qui ne possède pas une zone de mise en page du contenu de taille fixe qui est essentielle pour les informations transportées, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte](#).

10.1.4.13 Contenu sur survol ou focus

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus](#).

10.2 Utilisable

10.2.1 Accessibilité au clavier

10.2.1.1 Clavier

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier](#).

10.2.1.2 Pas de piège au clavier

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.3.

Tableau 10.3 : Critère de succès des documents : Pas de piège au clavier

Si le focus du clavier peut être positionné sur un élément de la page à l'aide d'une interface clavier, réciproquement, il peut être déplacé hors de ce même composant simplement à l'aide d'une interface clavier et, si ce déplacement exige plus que l'utilisation d'une simple touche flèche ou tabulation ou toute autre méthode standard de sortie, l'utilisateur est informé de la méthode permettant de déplacer le focus hors de ce composant.
NOTE 1 : Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.
NOTE 2 : Les méthodes de sortie normalisées peuvent varier selon les plates-formes. Sur de nombreuses plates-formes bureautiques, par exemple, la touche Échap est une méthode de sortie normalisée.
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier en remplaçant « page » et « page Web » par « document », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et en ajoutant la Note 2 ci-dessus ainsi que la Note 1 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».

10.2.1.3 Vide

10.2.1.4 Raccourcis clavier

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier](#).

10.2.2 Délai suffisant

10.2.2.1 Réglage du délai

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.4.

Tableau 10.4 : Critère de succès des documents : Réglage du délai

<p>Pour chaque limite de temps fixée par le document, au moins l'un des points suivants est vrai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression : L'utilisateur a la possibilité de supprimer la limite de temps avant de la rencontrer ; ou • Ajustement : L'utilisateur a la possibilité d'ajuster la limite de temps avant de la rencontrer dans un intervalle d'au moins dix fois la durée paramétrée par défaut ; ou • Extension : L'utilisateur est averti avant que la limite de temps n'expire et il lui est accordé au moins 20 secondes pour étendre cette limite par une action simple (par exemple, « appuyer sur la barre d'espace ») et l'utilisateur a la possibilité d'étendre la limite de temps au moins dix fois ; ou • L'exception du temps réel : La limite de temps est une partie constitutive d'un événement en temps réel (par exemple, une enchère) et aucune alternative n'est possible ; ou • L'exception de la limite essentielle : La limite de temps est essentielle et l'étendre invaliderait alors l'activité ; ou • L'exception des 20 heures : La limite de temps est supérieure à 20 heures.
NOTE 1 : Ce critère de succès permet de s'assurer que les utilisateurs peuvent compléter leurs tâches sans changement inattendu de contenu ou de contexte résultant de la limite de temps. Il convient d'utiliser ce critère de succès conjointement avec le critère de succès 3.2.1 des WCAG 2.1 , qui pose des limites aux changements de contenu ou de contexte résultant d'une action de l'utilisateur.
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai en remplaçant « le contenu » par « documents » et avec l'expression « WCAG 2.1 » ajoutée après l'expression « critère de succès » dans la Note 1 ci-dessus.

10.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.5.

Tableau 10.5 : Critère de succès des documents : Mettre en pause, arrêter, masquer

<p>Pour toute information en mouvement, clignotante, défilante ou mise à jour automatiquement, tous les points suivants sont vrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacement, clignotement, défilement : Pour toute information en mouvement, clignotante ou défilante qui (1) démarre automatiquement, (2) dure plus de cinq secondes et (3) est présentée conjointement avec un autre contenu, il y a un mécanisme à la disposition de l'utilisateur pour la mettre en pause, l'arrêter ou la masquer, à moins que le mouvement, le clignotement ou le défilement s'avère un élément essentiel au bon déroulement de l'activité ; et • Mise à jour automatique : Pour toute information mise à jour automatiquement qui (1) démarre automatiquement (2) et est présentée conjointement avec un autre contenu, il y a un mécanisme à la disposition de l'utilisateur pour la mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler la fréquence des mises à jour à moins que la mise à jour automatique s'avère essentielle au bon déroulement de l'activité.
<p>NOTE 1 : Pour les exigences relatives au contenu scintillant ou flashant, se référer à la Règle 2.3 des WCAG 2.1.</p> <p>NOTE 2 : Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.</p> <p>NOTE 3 : Il n'est pas exigé que le contenu mis à jour périodiquement par logiciel ou diffusé en flux à l'agent utilisateur conserve ou présente l'information générée ou reçue entre la mise en pause et la reprise de la présentation, puisque cela peut ne pas être techniquement possible et s'avérer trompeur dans beaucoup de situations.</p> <p>NOTE 4 : Une animation survenant dans une phase de pré-chargement ou dans une situation similaire peut être considérée comme essentielle si aucune interaction n'est permise à tous les utilisateurs durant cette phase et si l'absence d'indication de progression est susceptible de perturber les utilisateurs ou de leur faire croire que le contenu est figé ou défectueux.</p> <p>NOTE 5 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer en remplaçant « page » et « page Web » par « document », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » dans la Note 2 du critère de succès, avec l'expression « WCAG 2.1 » ajoutée avant le terme « Règle » dans la Note 1 ci-dessus et avec la Note 2 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».</p>

10.2.3 Crises et réactions physiques

10.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.6.

Tableau 10.6 : Critère de succès des documents : Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

<p>Les documents doivent être exempts de tout élément qui flashe plus de trois fois dans n'importe quel intervalle d'une seconde ou ce flash doit se situer sous le seuil de flash générique et le seuil de flash rouge.</p>
<p>NOTE 1 : Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.</p> <p>NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique en remplaçant « pages Web » par « documents », « l'ensemble de la page » par « l'ensemble du document », « la page Web » par « le document » et en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et avec la Note 1 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».</p>

10.2.4 Navigable

10.2.4.1 Vide

NOTE 1 : L'exigence de page Web associée, « Contourner des blocs », ne s'applique pas aux documents uniques, mais à une définition spécifique des « ensembles de documents » qui sont rares.

NOTE 2 : Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence, l'aptitude à contourner des blocs de contenu qui sont répétés au sein des documents est généralement considérée comme la meilleure pratique et répond aux besoins des utilisateurs.

10.2.4.2 Titre de document

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.7.

Tableau 10.7 : Critère de succès des documents : Titre de document

Les documents présentent un titre qui décrit leur sujet ou leur but.
NOTE 1 : Le nom d'un document (par exemple document, fichier média) constitue un titre suffisant s'il décrit le sujet ou le but.
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.4.2 Titre de page en remplaçant « pages Web » par « documents », « page » par « document » et avec l'ajout de la Note 1 ci-dessus.

10.2.4.3 Parcours du focus

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.8.

Tableau 10.8 : Critère de succès des documents : Parcours du focus

Si un document peut être parcouru de façon séquentielle et que les séquences de navigation affectent la signification ou l'action, les éléments reçoivent le focus dans un ordre qui préserve la signification et l'opérabilité.
NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus en remplaçant « page Web » par « document ».

10.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien \(selon le contexte\)](#).

10.2.4.5 Vide

NOTE : L'exigence de page Web associée, « Accès multiple », ne s'applique pas aux documents uniques, mais à une définition spécifique des « ensembles de documents » qui sont rares.

10.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes](#).

10.2.4.7 Visibilité du focus

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus](#).

10.2.5 Modalités de saisie

10.2.5.1 Gestes du pointeur

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.9.

Tableau 10.9 : Critère de succès des documents : Gestes du pointeur

Toutes les fonctionnalités qui emploient des gestes multipoint ou basés sur un trajet pour une opération peuvent être utilisées avec un pointeur unique sans geste basé sur un trajet, sauf si un geste multipoint ou basé sur un trajet est essentiel.
NOTE 1 : Cette exigence s'applique aux documents qui interprètent les actions du pointeur (c'est-à-dire qu'elle ne s'applique pas aux actions qui sont exigées pour utiliser l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Gestes du pointeur en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par la note 1 ci-dessus.

10.2.5.2 Annulation du pointeur

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.10.

Tableau 10.10 : Critère de succès des documents : Annulation du pointeur

Pour une fonctionnalité qui peut être utilisée à l'aide d'un pointeur unique au moins l'un des points suivants est vrai :
<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'événement de descente : l'événement de descente du pointeur n'est pas utilisé pour exécuter une partie quelconque de la fonction ; • Abandonner ou annuler : la fonction est achevée sur l'événement d'élévation et il existe un mécanisme qui permet d'abandonner la fonction avant son achèvement ou d'annuler la fonction avant son achèvement ; • Inversion par montée : l'événement de montée inverse tout résultat de l'événement de descente précédent ; • Essentielle : il est essentiel d'achever la fonction sur l'événement de descente.
NOTE 1 : Les fonctions qui émulent un clavier ou un pavé numérique sont considérées essentielles.
NOTE 2 : Cette exigence s'applique à un document qui interprète les actions du pointeur (c'est-à-dire qu'elle ne s'applique pas aux actions qui sont exigées pour utiliser l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Annulation du pointeur en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.

10.2.5.3 Étiquette dans nom

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Étiquette dans nom](#).

10.2.5.4 Actionnement du mouvement

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement](#).

10.3 Compréhensible

10.3.1 Lisible

10.3.1.1 Langue du document

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.11.

Tableau 10.11 : Critère de succès des documents : Langue du document

La langue par défaut de chaque document peut être déterminée par un programme informatique.
NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page en remplaçant « page Web » par « document ».

10.3.1.2 Langue d'un passage

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.12.

Tableau 10.12 : Critère de succès des documents : Langue d'un passage

La langue de chaque passage ou expression du document peut être déterminée par un programme informatique sauf pour un nom propre, pour un terme technique, pour un mot dont la langue est indéterminée ou pour un mot ou une expression faisant partie du langage courant de la langue utilisée dans le contexte immédiat.
NOTE 1 : Dans certaines technologies de document, il n'existe aucune méthode de marquage de la langue pour les différents passages ou phrases du document à l'aide d'une technologie d'assistance, et ces technologies ne permettent pas de répondre à ce critère de succès.
NOTE 2 : L'héritage constitue une méthode commune. Un document indique la langue qu'il utilise, par exemple, et il peut être présumé que l'ensemble du texte des éléments d'interface utilisateur au sein de ce document utilisera la même langue, sauf indication contraire.
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.1.2 Langue d'un passage en remplaçant « contenu » par « document » et avec l'ajout des notes 1 et 2 ci-dessus.

10.3.2 Prévisible

10.3.2.1 Au focus

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus](#).

NOTE : Certains documents composés et leurs agents utilisateur sont conçus pour offrir une fonctionnalité de visualisation et d'édition nettement différente en fonction de la portion du document composé avec laquelle a lieu l'interaction (par exemple une présentation qui contient une feuille de calcul intégrée, où les menus et les barres d'outils de l'agent utilisateur varient en fonction de l'interaction de l'utilisateur avec le contenu de la présentation ou le contenu de la feuille de calcul intégrée). Si l'utilisateur emploie un mécanisme autre que le placement du focus sur la portion du document composé avec laquelle il veut interagir (par exemple par une sélection dans un menu ou une manipulation spéciale du clavier), tout changement de contexte qui en résulterait ne serait pas soumis au présent critère de succès car il n'aurait pas été provoqué par une modification du focus.

10.3.2.2 À la saisie

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie](#).

10.3.2.3 Vide

NOTE : L'exigence de page Web associée, « Navigation cohérente », ne s'applique pas aux documents uniques, mais à une définition spécifique des « ensembles de documents » qui sont rares.

10.3.2.4 Vide

NOTE : L'exigence de page Web associée, « Identification cohérente », ne s'applique pas aux documents uniques, mais à une définition spécifique des « ensembles de documents » qui sont rares.

10.3.3 Assistance à la saisie

10.3.3.1 Identification des erreurs

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs](#).

10.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions](#).

10.3.3.3 Suggestion après une erreur

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur](#).

10.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.13.

Tableau 10.13 : Critère de succès des documents : Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

<p>Pour les documents qui entraînent des engagements juridiques ou des transactions financières de la part de l'utilisateur, qui modifient ou effacent des données contrôlables par l'utilisateur dans des systèmes de stockages de données, qui enregistrent les réponses de l'utilisateur à un test ou un examen, au moins l'une des conditions suivantes est vraie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réversible : Les actions d'envoi sont réversibles. 2) Vérifiée : Les données saisies par l'utilisateur sont vérifiées au niveau des erreurs de saisie et la possibilité est donnée à l'utilisateur de les corriger. 3) Confirmée : Un mécanisme est disponible pour revoir, confirmer et corriger les informations avant leur soumission finale.
<p>NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données) en remplaçant « pages Web » par « documents ».</p>

10.4 Robuste

10.4.1 Compatible

10.4.1.1 Analyse syntaxique

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.14.

Tableau 10.14 : Critère de succès des documents : Analyse syntaxique

<p>À moins que les spécifications ne le permettent, dans les documents qui emploient des langages de balisage de telle sorte que le balisage est exposé séparément et disponible aux technologies d'assistance ainsi qu'aux fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité ou à un agent utilisateur pouvant être sélectionné par l'utilisateur, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, ils sont imbriqués conformément à leurs spécifications, ils ne contiennent pas d'attributs dupliqués et chaque ID est unique.</p>
<p>NOTE 1 : Les balises de début et de fin auxquelles il manque un caractère critique, comme un chevron fermant ou un guillemet pour une valeur d'attribut, sont considérées incomplètes.</p>
<p>NOTE 2 : Le balisage n'est pas toujours disponible pour les technologies d'assistance ou les agents utilisateur pouvant être sélectionnés par l'utilisateur tels que les navigateurs. Dans ces cas, la conformité à cette [exigence] n'aurait aucun impact sur l'accessibilité comme elle pourrait en avoir un pour le contenu Web lorsqu'il est exposé.</p>
<p>NOTE 3 : Les documents codés en HTML, ODF et OOXML constituent des exemples non exhaustifs de balisage qui est exposé séparément et disponible pour les technologies d'assistance et les agents utilisateur. Dans ces exemples, le balisage peut être analysé entièrement de deux manières : (a) par des technologies d'assistance qui peuvent ouvrir directement le document, (b) par des technologies d'assistance qui emploient les API DOM des agents utilisateur pour des formats de document.</p>
<p>NOTE 4 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique en remplaçant « dans un contenu implémenté via un langage de balisage » par « dans les documents qui emploient des langages de balisage de telle sorte que le balisage est exposé séparément et disponible aux technologies d'assistance ainsi qu'aux fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité ou à un agent utilisateur pouvant être sélectionné par l'utilisateur » en ajoutant les notes 2 et 3 ci-dessus.</p>

10.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 10.15.

Tableau 10.15 : Critère de succès des documents : Nom, rôle et valeur

<p>Pour tout composant d'interface utilisateur (comprenant mais n'étant pas limité aux éléments de formulaire, liens et composants générés par des scripts), le nom et le rôle peuvent être déterminés par un programme informatique ; les états, les propriétés et les valeurs qui peuvent être paramétrés par l'utilisateur peuvent être définis par programmation ; et la notification des changements de ces éléments est disponible aux agents utilisateurs, incluant les technologies d'assistance.</p>
<p>NOTE 1 : Ce critère de succès s'adresse en priorité aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent leurs propres composants d'interface utilisateur. Sur la majorité des plates-formes avec prise en charge de l'accessibilité, les composants d'interface utilisateur normalisés répondent déjà à ce critère de succès s'ils sont utilisés conformément aux spécifications.</p>
<p>NOTE 2 : Pour les formats de document qui prennent en charge l'interopérabilité avec une technologie d'assistance, les composants d'interface utilisateur normalisés satisfont souvent à ce critère de succès lorsqu'ils sont utilisés conformément aux recommandations de conception et d'accessibilité pour le format de document.</p>
<p>NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par : « Ce critère de succès s'adresse en priorité aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent leurs propres composants d'interface utilisateur. À titre d'exemple, sur la majorité des plates-formes avec prise en charge de l'accessibilité, les composants d'interface utilisateur normalisés répondent déjà à ce critère de succès s'ils sont utilisés conformément aux spécifications. » et en ajoutant la Note 2 ci-dessus.</p>

10.4.1.3 Messages d'état

Lorsque la TIC est un document non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état](#).

10.5 Positionnement des sous-titres

Lorsque la TIC est un document non Web qui contient un média synchronisé avec des sous-titres, il convient que les sous-titres ne masquent pas les informations pertinentes dans le média synchronisé.

10.6 Synchronisation de l'audiodescription

Lorsque la TIC est un document non Web qui contient un média synchronisé avec une audiodescription, il convient que l'audiodescription n'interfère pas avec les informations audio pertinentes dans le média synchronisé.

11 Logiciel

11.0 Généralités (informatif)

Cet article décrit les exigences concernant :

- les logiciels plate-forme ;
- les logiciels qui fournissent une interface utilisateur comportant du contenu intégré au logiciel ;
- les outils d'édition ;
- les logiciels fonctionnant comme technologies d'assistance ;
- les applications mobiles.

NOTE 1 : Les agents utilisateurs sont des exemples de logiciels fournissant une interface utilisateur. Ils récupèrent, restituent et facilitent l'interaction de l'utilisateur final avec un contenu créé. Les agents utilisateurs jouent un rôle nécessaire en matière d'accessibilité des contenus créés restitués dans l'interface utilisateur. UAAG 2.0 [i.33] fournit des conseils supplémentaires pour ceux qui créent des agents utilisateurs et qui souhaitent accroître la fonctionnalité lors de la restitution d'un contenu créé d'une manière accessible.

NOTE 2 : Les exigences relatives au contenu Web, notamment du logiciel constituant du contenu Web, figurent à l'Article 9.

NOTE 3 : Les exigences relatives aux documents, pouvant être présentés par des agents utilisateur, figurent à l'Article 10.

NOTE 4 : Bien que l'accessibilité des interfaces de ligne de commande ne soit pas traitée dans le présent document, l'accessibilité peut être obtenue par des exigences spécifiques au contexte dont certaines se trouvent dans les Articles 5 ou 11.

Les exigences des paragraphes 11.1 à 11.5 s'appliquent aux logiciels :

- qui ne sont pas des pages Web ;
- qui ne sont pas intégrés dans des pages Web ni utilisés dans la restitution ou le fonctionnement de la page.

L'Article 9 contient les exigences pour les logiciels qui se trouvent dans des pages Web ou qui sont intégrés dans des pages Web et qui sont utilisés dans la restitution ou sont destinés à être restitués conjointement avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés.

Certaines exigences dans les paragraphes 11.1 à 11.5 ont des versions différentes pour la fonctionnalité ouverte ou verrouillée. Dans ces cas, le paragraphe correspondant sera divisé en deux sous-paragraphes.

Les critères de succès définis dans les paragraphes 11.1 à 11.5 sont destinés à l'harmonisation avec la Note du Groupe de travail du W3C [i.26] produite par le [Groupe d'étude WCAG2ICT](#) du W3C.

NOTE 5 : Les logiciels qui fournissent une interface utilisateur incluent leur propre contenu. Parmi les exemples de contenu inclus dans les logiciels, on peut citer les commandes et le texte affichés dans une barre de menus d'une application d'interface utilisateur graphique, les images affichées dans une barre d'outils, les messages oraux dans une interface utilisateur auditive, d'autres commandes d'interaction utilisateur, ainsi que d'autres textes, graphismes ou objets qui ne sont pas chargés à partir de l'extérieur du logiciel.

NOTE 6 : Des paragraphes « Vide » ont été insérés afin de conserver l'alignement de la numérotation dans les Articles 9, 10 et 11.

11.1 Perceptible

11.1.1 Équivalents textuels

11.1.1.1 Contenu non textuel

11.1.1.1.1 Contenu non textuel (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel](#).

NOTE : Actuellement, les CAPTCHA n'apparaissent pas en dehors du Web. Toutefois, s'ils apparaissent, cette recommandation est exacte.

11.1.1.1.2 Contenu non textuel (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.6 (Sortie vocale pour contenu non textuel).

11.1.2 Média temporel

11.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)

11.1.2.1.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré – fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran et lorsque des informations auditives pré-enregistrées ne sont pas nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo \(pré-enregistré\)](#).

NOTE : Cette variante peut être proposée directement dans le logiciel, ou dans une version alternative qui satisfait au critère de succès.

11.1.2.1.2 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré – fonctionnalité verrouillée)

11.1.2.1.2.1 Contenu seulement audio pré-enregistré (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran et lorsque des informations auditives pré-enregistrées sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC, la fonctionnalité du logiciel qui réalise une interface utilisateur doit satisfaire à l'exigence 5.1.5 (Sortie visuelle pour informations audio).

11.1.2.1.2.2 Contenu seulement vidéo pré-enregistré (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.7 (Sortie vocale pour les informations vidéo).

11.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres \(pré-enregistrés\)](#).

NOTE : La définition des « sous-titres » selon WCAG 2.1 spécifie que « dans certaines langues comme l'anglais on distingue entre caption et subtitles, le terme caption étant parfois traduit en français par sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, afin de répondre à ce critère de succès, qu'il s'agisse de sous-titres ou de sous-titres pour malentendants, ceux-ci doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans parole nécessaire à la compréhension du contenu d'un média » lorsque des informations non vocales contiennent « des effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ».

11.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)

11.1.2.3.1 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré – fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel \(pré-enregistré\)](#).

NOTE 1 : La définition de « l'audiodescription » selon WCAG 2.1 indique que l'audiodescription est « également appelée « vidéodescription » et « narration descriptive » ».

NOTE 2 : Des pistes audio auxiliaires ou alternatives sont habituellement utilisées à cet effet.

11.1.2.3.2 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré – fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.7 (Sortie vocale pour les informations vidéo).

11.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres \(en direct\)](#).

NOTE : La définition des « sous-titres » selon WCAG 2.1 spécifie que « dans certaines langues comme l'anglais on distingue entre caption et subtitles, le terme caption étant parfois traduit en français par sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, afin de répondre à ce critère de succès, qu'il s'agisse de sous-titres ou de sous-titres pour malentendants, ceux-ci doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans parole nécessaire à la compréhension du contenu d'un média » lorsque des informations non vocales contiennent « des effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ».

11.1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription \(pré-enregistrée\)](#).

NOTE 1 : La définition de « l'audiodescription » selon WCAG 2.1 indique que l'audiodescription est « également appelée « vidéodescription » et « narration descriptive » ».

NOTE 2 : Des pistes audio auxiliaires ou alternatives sont habituellement utilisées à cet effet.

11.1.3 Adaptable

11.1.3.1 Informations et relations

11.1.3.1.1 Informations et relations (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations](#).

NOTE : Dans les logiciels, la détermination par programme est facilitée par l'utilisation de services d'accessibilité offerts par les logiciels plate-forme afin de permettre l'interopérabilité entre le logiciel et les technologies d'assistance ainsi que les fonctionnalités d'assistance du logiciel. (Voir paragraphe 11.5 Interopérabilité avec les technologies d'assistance).

11.1.3.1.2 Informations et relations (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran et si des informations sont affichées à l'écran, il convient que la TIC fournisse des informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio avec les informations affichées à l'écran.

NOTE 1 : Un grand nombre d'individus considérés comme non-voyants au regard de la loi possèdent tout de même certaines capacités visuelles et utilisent des aspects de l'affichage visuel même s'ils ne peuvent pas l'appréhender totalement. Une alternative audio à la fois complète et complémentaire comprend toutes les informations visuelles, telles que le focus ou la mise en évidence, afin de permettre la corrélation entre l'audio et les informations visibles à l'écran, à tout moment.

NOTE 2 : La structure et les relations indiquées par la présentation constituent des exemples d'informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio et les informations affichées à l'écran.

11.1.3.2 Ordre séquentiel logique

11.1.3.2.1 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique](#).

11.1.3.2.2 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran et si des informations sont affichées à l'écran, il convient que la TIC fournisse des informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio avec les informations affichées à l'écran.

NOTE 1 : Un grand nombre d'individus considérés comme non-voyants au regard de la loi possèdent tout de même certaines capacités visuelles et utilisent des aspects de l'affichage visuel même s'ils ne peuvent pas l'appréhender totalement. Une alternative audio à la fois complète et complémentaire comprend toutes les informations visuelles, telles que le focus ou la mise en évidence, afin de permettre la corrélation entre l'audio et les informations visibles à l'écran, à tout moment.

NOTE 2 : La structure et les relations indiquées par la présentation constituent des exemples d'informations auditives permettant à l'utilisateur de corréler l'audio et les informations affichées à l'écran.

11.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles](#).

11.1.3.4 Orientation

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation](#).

11.1.3.5 Identification de l'objet de la saisie

11.1.3.5.1 Identification de l'objet de la saisie (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie](#).

11.1.3.5.2 Identification de l'objet de la saisie (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui est verrouillée aux technologies d'assistance, dans au moins un mode de fonctionnement, la TIC doit présenter à l'utilisateur, sous forme audio, l'objet de chaque champ de saisie qui collecte des informations à propos de l'utilisateur lorsque le champ de saisie a un rôle identifié dans la section [WCAG 2.1 Objets de la saisie pour les composants de l'interface utilisateur](#).

11.1.4 Distinguable

11.1.4.1 Utilisation de la couleur

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur](#).

11.1.4.2 Contrôle du son

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.1.

Tableau 11.1 : Critère de succès des logiciels : Contrôle du son

Si du son dans un logiciel est audible automatiquement pendant plus de 3 secondes, un mécanisme est disponible pour le mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler le volume de façon indépendante du niveau de volume du système général.
--

NOTE 1 : Puisque toute partie d'un logiciel ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le logiciel entier, tout le contenu présent dans le logiciel (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit satisfaire à ce critère de succès.

NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son en remplaçant « sur une page Web » par « dans un logiciel », « tout contenu » par « toute partie d'un logiciel », « page entière » par « logiciel entier », « dans la page Web » par « dans le logiciel », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et en ajoutant la Note 1.

11.1.4.3 Contraste (minimum)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste \(minimum\)](#).

11.1.4.4 Redimensionnement du texte

11.1.4.4.1 Redimensionnement du texte (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux fonctionnalités de grossissement de la plate-forme ou de la technologie d'assistance, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte](#).

NOTE 1 : Le contenu pour lequel il existe des lecteurs logiciels, des visionneuses ou des éditeurs permettant un grossissement de 200 % répondent automatiquement à ce critère de succès lorsqu'il est utilisé avec de tels lecteurs, à moins que le grossissement soit sans effet sur le contenu.

NOTE 2 : Ce critère de succès concerne la possibilité de permettre aux utilisateurs d'agrandir le texte à l'écran au moins jusqu'à 200 % sans nécessiter de technologies d'assistance. Cela signifie que l'application offre une méthode d'agrandissement du texte à 200 % (zoom ou autre) sans perte de contenu ou de fonction, ou que l'application fonctionne à l'aide des fonctions de la plate-forme répondant à cette exigence.

11.1.4.4.2 Redimensionnement du texte (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur qui n'est pas capable d'accéder à des fonctionnalités de grossissement de la plate-forme ou à une technologie d'assistance, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.4 (Fonctionnalité verrouillée à l'agrandissement du texte).

NOTE : La prise en charge de la restitution du texte dans un environnement fermé pouvant être plus limité que la prise en charge qui se trouve dans les agents utilisateurs pour le Web, la réalisation du présent paragraphe dans un environnement fermé peut imposer un effort accru à l'auteur du contenu.

11.1.4.5 Texte sous forme d'image

11.1.4.5.1 Texte sous forme d'image (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image](#).

11.1.4.5.2 Texte sous forme d'image (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.6 (Sortie vocale pour contenu non textuel).

11.1.4.6 Vide

11.1.4.7 Vide

11.1.4.8 Vide

11.1.4.9 Vide

11.1.4.10 Refusion

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.2.

Tableau 11.2 : Critère de succès des logiciels : Refusion

<p>Le contenu peut être présenté sans perte d'informations ou de fonctionnalité et sans exiger un défilement dans deux dimensions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défilement vertical du contenu à une largeur équivalente à 320 pixels CSS ; • Défilement horizontal du contenu à une hauteur équivalente à 256 pixels CSS ; <p>à l'exception des parties du contenu qui exigent une mise en page bidimensionnelle pour l'usage ou la signification.</p>
<p>NOTE 1 : 320 pixels CSS équivalent à une largeur d'espace de restitution de départ d'une largeur de 1 280 pixels CSS à un zoom de 400 %. Pour les logiciels non Web qui sont conçus pour un défilement horizontal (par exemple qui contiennent un texte vertical), les 256 pixels CSS équivalent à une hauteur d'espace de restitution de départ de 1 024 pixels à un zoom de 400 %.</p>
<p>NOTE 2 : Des exemples de contenus qui exigent une mise en page bidimensionnelle sont les images, les cartes, les diagrammes, la vidéo, les jeux, les présentations, les tableaux de données et les interfaces où il est nécessaire de garder les barres d'outils visibles pendant la manipulation du contenu.</p>
<p>NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Refusion en remplaçant les notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.</p>

11.1.4.11 Contraste non textuel

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel](#).

11.1.4.12 Espacement de texte

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui ne possède pas une zone de mise en page du contenu de taille fixe qui est essentielle pour les informations transportées, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte](#).

11.1.4.13 Contenu sur survol ou focus

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus](#).

11.2 Utilisable

11.2.1 Accessibilité au clavier

11.2.1.1 Clavier

11.2.1.1.1 Clavier (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux claviers ou à une interface de clavier, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier](#).

NOTE : Cela n'implique pas qu'il soit exigé que le logiciel prenne en charge directement un clavier ou une « interface clavier ». Cela n'implique pas non plus qu'il soit exigé que le logiciel offre un clavier virtuel. Les logiciels plate-forme sous-jacents peuvent fournir des services de saisie indépendants du périphérique aux applications qui permettent une utilisation via un clavier. Les logiciels qui prennent en charge l'utilisation via ces services indépendants des plates-formes pourraient être utilisés à l'aide d'un clavier et seraient conformes.

11.2.1.1.2 Clavier (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux claviers ou interfaces de clavier, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.6.1 (Utilisation sans interface clavier : Fonctionnalité verrouillée).

11.2.1.2 Pas de piège au clavier

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.3.

Tableau 11.3 : Critère de succès des logiciels : Pas de piège au clavier

Si le focus du clavier peut être positionné sur un élément du logiciel à l'aide d'une interface clavier, réciproquement, il peut être déplacé hors de ce même composant simplement à l'aide d'une interface clavier et, si ce déplacement exige plus que l'utilisation d'une simple touche flèche ou tabulation ou toute autre méthode standard de sortie, l'utilisateur est informé de la méthode permettant de déplacer le focus hors de ce composant.
NOTE 1 : Puisque toute partie d'un logiciel ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le logiciel entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le logiciel (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.
NOTE 2 : Les méthodes de sortie normalisées peuvent varier selon les plates-formes. Sur de nombreuses plates-formes bureautiques, par exemple, la touche Échap est une méthode de sortie normalisée.
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier en remplaçant « contenu », « page » et « page Web » par « logiciel », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et en ajoutant la Note 2 ci-dessus ainsi que la Note 1 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».

11.2.1.3 Vide

11.2.1.4 Raccourcis clavier

11.2.1.4.1 Raccourcis clavier (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier](#).

11.2.1.4.2 Raccourcis clavier (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux claviers ou interfaces de clavier, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.6.1 (Utilisation sans interface clavier : Fonctionnalité verrouillée).

11.2.2 Délai suffisant

11.2.2.1 Réglage du délai

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.4.

Tableau 11.4 : Critère de succès des logiciels : Réglage du délai

<p>Pour chaque limite de temps fixée par le logiciel, au moins l'un des points suivants est vrai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression : L'utilisateur a la possibilité de supprimer la limite de temps avant de la rencontrer ; ou • Ajustement : L'utilisateur a la possibilité d'ajuster la limite de temps avant de la rencontrer dans un intervalle d'au moins dix fois la durée paramétrée par défaut ; ou • Extension : L'utilisateur est averti avant que la limite de temps n'expire et il lui est accordé au moins 20 secondes pour étendre cette limite par une action simple (par exemple, « appuyer sur la barre d'espace ») et l'utilisateur a la possibilité d'étendre la limite de temps au moins dix fois ; ou • L'exception du temps réel : La limite de temps est une partie constitutive d'un événement en temps réel (par exemple, une enchère) et aucune alternative n'est possible ; ou • L'exception de la limite essentielle : La limite de temps est essentielle et l'étendre invaliderait alors l'activité ; ou • L'exception des 20 heures : La limite de temps est supérieure à 20 heures.
<p>NOTE 1 : Ce critère de succès permet de s'assurer que les utilisateurs peuvent compléter leurs tâches sans changement inattendu de contenu ou de contexte résultant de la limite de temps. Il convient d'utiliser ce critère de succès conjointement avec le critère de succès 3.2.1 des WCAG 2.1, qui pose des limites aux changements de contenu ou de contexte résultant d'une action de l'utilisateur.</p> <p>NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai en remplaçant « le contenu » par « le logiciel » et avec l'expression « WCAG 2.1 » ajoutée après l'expression « critère de succès » dans la Note 1 ci-dessus.</p>

11.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.5.

Tableau 11.5 : Critère de succès des logiciels : Mettre en pause, arrêter, masquer

<p>Pour toute information en mouvement, clignotante, défilante ou mise à jour automatiquement, tous les points suivants sont vrais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacement, clignotement, défilement : Pour toute information en mouvement, clignotante ou défilante qui (1) démarre automatiquement, (2) dure plus de cinq secondes et (3) est présentée conjointement avec un autre contenu, il y a un mécanisme à la disposition de l'utilisateur pour la mettre en pause, l'arrêter ou la masquer, à moins que le mouvement, le clignotement ou le défilement s'avère un élément essentiel au bon déroulement de l'activité ; et • Mise à jour automatique : Pour toute information mise à jour automatiquement qui (1) démarre automatiquement (2) et est présentée conjointement avec un autre contenu, il y a un mécanisme à la disposition de l'utilisateur pour la mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler la fréquence des mises à jour à moins que la mise à jour automatique s'avère essentielle au bon déroulement de l'activité.
<p>NOTE 1 : Pour les exigences relatives au contenu scintillant ou flashant, se référer à la Règle 2.3 des WCAG 2.1.</p> <p>NOTE 2 : Ce critère de succès s'applique à tous les contenus dans le logiciel (qu'il existe ou non un mode d'utilisation alternatif accessible du logiciel), car toute partie d'un logiciel qui ne satisfait pas à ce critère de succès peut interférer avec l'aptitude d'un utilisateur à utiliser l'ensemble du logiciel (y compris un élément de l'interface utilisateur qui permet à l'utilisateur d'activer le mode d'utilisation alternatif).</p> <p>NOTE 3 : Il n'est pas exigé que le contenu mis à jour périodiquement par logiciel ou diffusé en flux à l'agent utilisateur conserve ou présente l'information générée ou reçue entre la mise en pause et la reprise de la présentation, puisque cela peut ne pas être techniquement possible et s'avérer trompeur dans beaucoup de situations.</p> <p>NOTE 4 : Une animation survenant dans une phase de pré-chargement ou dans une situation similaire peut être considérée comme essentielle si aucune interaction n'est permise à tous les utilisateurs durant cette phase et si l'absence d'indication de progression est susceptible de perturber les utilisateurs ou de leur faire croire que le contenu est figé ou défectueux.</p> <p>NOTE 5 : Ceci est à appliquer à l'intégralité du contenu. Tout contenu, qu'il soit informatif ou décoratif, qui est mis à jour automatiquement, clignote ou se déplace, peut créer une barrière d'accessibilité.</p> <p>NOTE 6 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer en remplaçant « page » et « page Web » par « logiciel », en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » dans la Note 2 du critère de succès, avec l'expression « WCAG 2.1 » ajoutée avant l'expression « Règle » dans la Note 1 ci-dessus et avec la Note 2 ci-dessus révisée pour éviter l'utilisation du mot « doit » et en ajoutant la Note 5 ci-dessus.</p>

11.2.3 Crises et réactions physiques

11.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.6.

Tableau 11.6 : Critère de succès des logiciels : Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Les logiciels doivent être exempts de tout élément qui flashe plus de trois fois dans n'importe quel intervalle d'une seconde ou ce flash doit se situer sous le seuil de flash générique et le seuil de flash rouge.
NOTE 1 : Ce critère de succès s'applique à tous les contenus dans le logiciel (qu'il existe ou non un mode d'utilisation alternatif accessible du logiciel), car toute partie d'un logiciel qui ne satisfait pas à ce critère de succès peut interférer avec l'aptitude d'un utilisateur à utiliser l'ensemble du logiciel (y compris un élément de l'interface utilisateur qui permet à l'utilisateur d'activer le mode d'utilisation alternatif).
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique en remplaçant « pages Web » par « logiciels », « l'ensemble de la page » par « l'ensemble du logiciel », « la page Web » par « le logiciel » et en supprimant « Voir l'exigence de conformité 5 : Non-interférence » et avec la Note 1 ci-dessus révisée pour éviter l'utiliser du mot « doit ».

11.2.4 Navigable

11.2.4.1 Vide

NOTE 1 : L'exigence de page Web associée, « Contourner des blocs » ne s'applique pas aux programmes logiciels uniques, mais à une définition spécifique des « ensembles de programmes logiciels » qui sont extrêmement rares.

NOTE 2 : Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence, il est généralement considéré comme la meilleure pratique, et pour aborder les besoins des utilisateurs, d'être apte à contourner les blocs de contenu qui sont répétés au sein du logiciel.

11.2.4.2 Vide

NOTE 1 : L'exigence de page Web associée, « Titre de page » ne s'applique pas aux programmes logiciels uniques, mais à une définition spécifique des « ensembles de programmes logiciels » qui sont extrêmement rares.

NOTE 2 : Bien que le nom d'un produit logiciel puisse être un titre suffisant s'il décrit le sujet ou l'objectif, les noms de logiciels sont des marques déposées qui ne peuvent pas, de par la loi, être des noms de nature descriptive. Il n'est pas pratique de rendre les noms de logiciel à la fois uniques et descriptifs.

11.2.4.3 Parcours du focus

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.7.

Tableau 11.7 : Critère de succès des logiciels : Parcours du focus

Si un logiciel peut être parcouru de façon séquentielle et que les séquences de navigation affectent la signification ou l'action, les éléments reçoivent le focus dans un ordre qui préserve la signification et l'opérabilité.
NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus en remplaçant « page Web » par « logiciel ».

11.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien \(selon le contexte\)](#).

11.2.4.5 Vide

NOTE : L'exigence de page Web associée pour des « Accès multiples » s'applique aux « ensembles » de pages Web. Dans le logiciel, l'équivalent de « ensembles de pages Web » serait des « ensembles de logiciels », mais ceux-ci sont extrêmement rares et un équivalent n'est pas inclus dans ce paragraphe concernant les exigences relatives au logiciel.

11.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes](#).

NOTE : Dans les logiciels, les en-têtes et les étiquettes sont respectivement utilisés pour décrire des sections du contenu et des éléments de commande. Dans certains cas, il peut être difficile de déterminer si un texte statique est un en-tête ou une étiquette. Mais dans les deux cas, l'exigence est la même : s'ils existent, ils décrivent le sujet ou le but du ou des termes auxquels ils sont associés.

11.2.4.7 Visibilité du focus

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus](#).

11.2.5 Modalités de saisie

11.2.5.1 Gestes du pointeur

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.8.

Tableau 11.8 : Critère de succès des logiciels : Gestes du pointeur

Toutes les fonctionnalités qui emploient des gestes multipoint ou basés sur un trajet pour une opération peuvent être utilisées avec un pointeur unique sans geste basé sur un trajet, sauf si un geste multipoint ou basé sur un trajet est essentiel.
NOTE 1 : Cette exigence s'applique à un logiciel non Web qui interprète les actions du pointeur (c'est-à-dire qu'elle ne s'applique pas aux actions qui sont exigées pour utiliser l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).
NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Gestes du pointeur en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par la note 1 ci-dessus.

11.2.5.2 Annulation du pointeur

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.9.

Tableau 11.9 : Critère de succès des logiciels : Annulation du pointeur

Pour une fonctionnalité qui peut être utilisée à l'aide d'un pointeur unique au moins l'un des points suivants est vrai :
<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'événement de descente : l'événement de descente du pointeur n'est pas utilisé pour exécuter une partie quelconque de la fonction. • Abandonner ou annuler : la fonction est achevée sur l'événement d'élévation et il existe un mécanisme qui permet d'abandonner la fonction avant son achèvement ou d'annuler la fonction avant son achèvement. • Inversion par montée : l'événement de montée inverse tout résultat de l'événement de descente précédent. • Essentielle : il est essentiel d'achever la fonction sur l'événement de descente.
NOTE 1 : Les fonctions qui émulent un clavier ou un pavé numérique sont considérées essentielles.
NOTE 2 : Cette exigence s'applique à un logiciel non Web qui interprète les actions du pointeur (c'est-à-dire qu'elle ne s'applique pas aux actions qui sont exigées pour utiliser l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).
NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Annulation du pointeur en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.

11.2.5.3 Étiquette dans nom

11.2.5.3.1 Étiquette dans nom (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Étiquette dans nom](#).

11.2.5.3.2 Étiquette dans nom (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, il convient qu'elle satisfasse à l'exigence 5.1.3.3 (Corrélation de sortie auditive).

11.2.5.4 Actionnement du mouvement

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement](#).

11.3 Compréhensible

11.3.1 Lisible

11.3.1.1 Langue du logiciel

11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.10.

Tableau 11.10 : Critère de succès des logiciels : Langue du logiciel

<p>La langue par défaut du logiciel peut être déterminée par un programme informatique.</p> <p>NOTE 1 : Lorsque les plates-formes logicielles disposent d'un réglage « paramètres régionaux/langue », les applications qui l'utilisent et affichent leur interface avec ces « paramètres régionaux/langue » sont conformes à ce critère de succès. Les applications qui n'utilisent pas les « paramètres régionaux/langue » de la plate-forme mais, au lieu de cela, une méthode avec prise en charge de l'accessibilité pour afficher la langue du logiciel sont également conformes à ce critère de succès. Les applications mises en œuvre dans des technologies ne permettant pas aux technologies d'assistance de pouvoir déterminer la langue et ne prenant pas en charge le réglage « paramètres régionaux/langue » peuvent ne pas être en mesure de satisfaire ce critère de succès dans les paramètres régionaux ou la langue concernés.</p> <p>NOTE 2 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page en remplaçant « de chaque page Web » par « du logiciel » et avec l'ajout de la Note 1 ci-dessus.</p>

11.3.1.1.2 Langue du logiciel (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.14 (Langues parlées).

11.3.1.2 Vide

NOTE : L'application de l'exigence de page Web associée pour la « Langue d'un passage » au logiciel exigerait le balisage de la totalité du texte à tous les endroits du logiciel. Cela serait impossible, un équivalent n'est donc pas inclus dans ce paragraphe concernant les exigences relatives au logiciel.

11.3.2 Prévisible

11.3.2.1 Au focus

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus](#).

NOTE : Certains documents composés et leurs agents utilisateur sont conçus pour offrir une fonctionnalité de visualisation et d'édition nettement différente en fonction de la portion du document composé avec laquelle a lieu l'interaction (par exemple une présentation qui contient une feuille de calcul intégrée, où les menus et les barres d'outils de l'agent utilisateur varient en fonction de l'interaction de l'utilisateur avec le contenu de la présentation ou le contenu de la feuille de calcul intégrée). Si l'utilisateur emploie un mécanisme autre que le placement du focus sur la portion du document composé avec laquelle il veut interagir (par exemple par une sélection dans un menu ou une manipulation spéciale du clavier), tout changement de contexte qui en résulterait ne serait pas soumis au présent critère de succès car il n'aurait pas été provoqué par une modification du focus.

11.3.2.2 À la saisie

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie](#).

11.3.2.3 Vide

NOTE : L'exigence de page Web associée pour « Navigation cohérente » s'applique aux « ensembles » de pages Web. Bien que la cohérence au sein du logiciel soit souhaitable, les « ensembles de logiciels » au même sens que les « ensembles de pages Web » sont extrêmement rares et un équivalent n'est pas inclus dans ce paragraphe concernant les exigences relatives au logiciel.

11.3.2.4 Vide

NOTE : L'exigence de page Web associée pour « Identification cohérente » s'applique aux « ensembles » de pages Web. Dans le logiciel, l'équivalent de « ensembles de pages Web » serait des « ensembles de logiciels », mais ceux-ci sont extrêmement rares et un équivalent n'est pas inclus dans ce paragraphe concernant les exigences relatives au logiciel.

11.3.3 Assistance à la saisie

11.3.3.1 Identification des erreurs

11.3.3.1.1 Identification des erreurs (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs](#).

11.3.3.1.2 Identification des erreurs (fonctionnalité verrouillée)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.3.15 (Identification non visuelle des erreurs).

11.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions](#).

11.3.3.3 Suggestion après une erreur

Lorsque la TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur](#).

11.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.11.

Tableau 11.11 : Critère de succès des logiciels : Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

<p>Pour les logiciels qui entraînent des engagements juridiques ou des transactions financières de la part de l'utilisateur, qui modifient ou effacent des données contrôlables par l'utilisateur dans des systèmes de stockages de données, qui enregistrent les réponses de l'utilisateur à un test ou un examen, au moins l'une des conditions suivantes est vraie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réversible : Les actions d'envoi sont réversibles. 2) Vérifiée : Les données saisies par l'utilisateur sont vérifiées au niveau des erreurs de saisie et la possibilité est donnée à l'utilisateur de les corriger. 3) Confirmée : Un mécanisme est disponible pour revoir, confirmer et corriger les informations avant leur soumission finale. <p>NOTE : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données) en remplaçant « pages Web » par « logiciel ».</p>

11.4 Robuste

11.4.1 Compatible

11.4.1.1 Analyse syntaxique

11.4.1.1.1 Analyse syntaxique (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès à des technologies d'assistance, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.12.

Tableau 11.12 : Critère de succès des logiciels : Analyse syntaxique

<p>À moins que les spécifications ne le permettent, dans les logiciels qui emploient des langages de balisage de telle sorte que le balisage est exposé séparément et disponible aux technologies d'assistance ainsi qu'aux fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité ou à un agent utilisateur pouvant être sélectionné par l'utilisateur, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, ils sont imbriqués conformément à leurs spécifications, ils ne contiennent pas d'attributs dupliqués et chaque ID est unique.</p>
<p>NOTE 1 : Les balises de début et de fin auxquelles il manque un caractère critique, comme un chevron fermant ou un guillemet pour une valeur d'attribut, sont considérées incomplètes.</p>
<p>NOTE 2 : Le balisage n'est pas toujours disponible pour les technologies d'assistance ou les agents utilisateur pouvant être sélectionnés par l'utilisateur tels que les navigateurs. Dans ces cas, la conformité à cette [exigence] n'aurait aucun impact sur l'accessibilité comme elle pourrait en avoir un pour le contenu Web lorsqu'il est exposé.</p>
<p>NOTE 3 : Les documents codés en HTML, ODF et OOXML constituent des exemples non exhaustifs de balisage qui est exposé séparément et disponible pour les technologies d'assistance et les agents utilisateur. Dans ces exemples, le balisage peut être analysé entièrement de deux manières : (a) par des technologies d'assistance qui peuvent ouvrir directement le document, (b) par des technologies d'assistance qui emploient les API DOM des agents utilisateur pour des formats de document.</p>
<p>NOTE 4 : XUL et FXML constituent des exemples non exhaustifs de balisage utilisé en interne pour la persistance de l'interface utilisateur du logiciel qui ne sont jamais exposés à une technologie d'assistance. Dans ces exemples, la technologie d'assistance interagit uniquement avec l'interface utilisateur du logiciel généré.</p>
<p>NOTE 5 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique en remplaçant « dans un contenu implémenté via un langage de balisage » par « dans les logiciels qui emploient des langages de balisage de telle sorte que le balisage est exposé séparément et disponible aux technologies d'assistance ainsi qu'aux fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité ou à un agent utilisateur pouvant être sélectionné par l'utilisateur » en ajoutant les notes 2, 3 et 4 ci-dessus.</p>

11.4.1.1.2 Analyse syntaxique (fonctionnalité verrouillée)

Sans objet.

NOTE : Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée à toutes les technologies d'assistance, elle ne doit pas nécessairement satisfaire au critère de succès « Analyse syntaxique » du Tableau 11.12, car le but de ce critère de succès est d'offrir une cohérence afin que des agents utilisateur ou des technologies d'assistance différents produisent le même résultat.

11.4.1.2 Nom, rôle et valeur

11.4.1.2.1 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès à des technologies d'assistance, elle doit satisfaire au critère de succès du Tableau 11.13.

Tableau 11.13 : Critère de succès des logiciels : Nom, rôle et valeur

<p>Pour tout composant d'interface utilisateur (comprenant mais n'étant pas limité aux éléments de formulaire, liens et composants générés par des scripts), le nom et le rôle peuvent être déterminés par un programme informatique ; les états, les propriétés et les valeurs qui peuvent être paramétrés par l'utilisateur peuvent être définis par programmation ; et la notification des changements de ces éléments est disponible aux agents utilisateurs, incluant les technologies d'assistance.</p>
<p>NOTE 1 : Ce critère de succès s'adresse en priorité aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent leurs propres composants d'interface utilisateur. Sur la majorité des plates-formes avec prise en charge de l'accessibilité, les composants d'interface utilisateur normalisés répondent déjà à ce critère de succès s'ils sont utilisés conformément aux spécifications.</p>
<p>NOTE 2 : Pour la conformité à ce critère de succès, il est généralement d'usage que les interfaces utilisateur du logiciel emploient les services d'accessibilité fournis par le logiciel plate-forme. Ces services d'accessibilité permettent l'interopérabilité entre les interfaces utilisateur du logiciel et à la fois les technologies d'assistance et les fonctionnalités ou logiciels d'accessibilité de manière normalisée. La majorité des services d'accessibilité de plate-forme vont au-delà de l'exposition par programme du nom et du rôle et du réglage par programmation des états, propriétés et valeurs (et notification de ceux-ci), et spécifient des informations supplémentaires qui pourraient être ou qu'il convient d'exposer et/ou de définir (par exemple une liste des actions disponibles pour un composant d'interface utilisateur donné et des moyens d'exécution par programme de l'une des actions énumérées).</p>
<p>NOTE 3 : Ce critère de succès est identique au critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur en remplaçant la note originale des WCAG 2.1 par : « Ce critère de succès s'adresse en priorité aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent leurs propres composants d'interface utilisateur. Sur la majorité des plates-formes avec prise en charge de l'accessibilité, les composants d'interface utilisateur normalisés répondent déjà à ce critère de succès s'ils sont utilisés conformément aux spécifications. » et en ajoutant la Note 2 ci-dessus.</p>

11.4.1.2.2 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité verrouillée)

Sans objet.

NOTE : Lorsque la TIC est un logiciel non Web qui dispose d'une interface utilisateur verrouillée à toutes les technologies d'assistance, elle ne doit pas nécessairement satisfaire au critère de succès « Nom, rôle et valeur » du Tableau 11.13, car ce critère de succès nécessite des informations sous une forme déterminable par programmation.

11.4.1.3 Messages d'état

11.4.1.3.1 Messages d'état (fonctionnalité ouverte)

Lorsque la TIC est un logiciel non Web, elle doit satisfaire au [critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état](#).

11.4.1.3.2 Messages d'état (fonctionnalité verrouillée)

Sans objet.

11.5 Interopérabilité avec les technologies d'assistance

11.5.1 Fonctionnalité verrouillée

Lorsque la fonctionnalité verrouillée du logiciel est conforme au paragraphe 5.1 (Fonctionnalité verrouillée), il ne doit pas être exigé qu'elle soit conforme aux paragraphes 11.5.2 à 11.5.2.17.

11.5.2 Services d'accessibilité

11.5.2.1 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les logiciels disposant d'une interface utilisateur

Les logiciels plate-forme doivent offrir un ensemble de services de plate-forme documentés permettant aux logiciels qui disposent d'une interface utilisateur exécutée sur le logiciel plate-forme d'interfonctionner avec les technologies d'assistance.

Lorsqu'un concept d'interface utilisateur correspondant à l'un des paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17 est pris en charge dans l'environnement du logiciel, il convient que le logiciel plate-forme prenne en charge cette exigence. Les attributs de sélection du paragraphe 11.5.2.14 (Modification du focus et des attributs de sélection), par exemple, peuvent ne pas exister dans les environnements qui n'autorisent pas la sélection, laquelle est fréquemment associée aux fonctions de copier/coller.

NOTE 1 : Celles-ci définissent la fonctionnalité minimale des logiciels disposant d'interfaces utilisateur lors de l'utilisation de services de plate-forme.

NOTE 2 : Sur certaines plates-formes, ces services peuvent être appelés services d'accessibilité, mais sur d'autres plates-formes, ils peuvent être offerts dans le cadre des services d'interface utilisateur.

NOTE 3 : Les services d'interface utilisateur qui offrent une prise en charge de l'accessibilité par défaut sont considérés comme appartenant aux services offerts pour conformité avec ce paragraphe (c'est-à-dire le service de création d'un nouvel élément d'interface utilisateur fournit le rôle, l'état, la limite, le nom et la description).

NOTE 4 : Pour être conforme à cette exigence, le logiciel plate-forme peut fournir son propre ensemble de services ou afficher les services fournis par ses couches de plate-forme sous-jacentes, si ces services sont conformes à cette exigence.

NOTE 5 : Au sein d'environnements de programmation spécifiques, les attributs techniques associés avec les propriétés d'interface utilisateur décrites aux paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17 peuvent avoir des noms différents de ceux utilisés dans les paragraphes.

11.5.2.2 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les technologies d'assistance

Les logiciels plate-forme doivent offrir un ensemble de services d'accessibilité de plate-forme documentés permettant aux technologies d'assistance d'interfonctionner avec le logiciel qui dispose d'une interface utilisateur exécutée sur le logiciel plate-forme.

Lorsqu'un concept d'interface utilisateur correspondant à l'un des paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17 est pris en charge dans l'environnement du logiciel, il convient que le logiciel plate-forme prenne en charge cette exigence. Les attributs de sélection du paragraphe 11.5.2.14 (Modification du focus et des attributs de sélection), par exemple, peuvent ne pas exister dans les environnements qui n'autorisent pas la sélection, laquelle est fréquemment associée aux fonctions de copier/coller.

NOTE 1 : Celles-ci définissent la fonctionnalité minimale accessible aux technologies d'assistance lors de l'utilisation de services de plate-forme.

NOTE 2 : La définition de plate-forme au paragraphe 3.1 s'applique aux logiciels fournissant des services à d'autres logiciels, notamment et sans exhaustivité, les systèmes d'exploitation, les navigateurs Internet, les machines virtuelles.

NOTE 3 : Sur certaines plates-formes, ces services peuvent être appelés services d'accessibilité, mais sur d'autres plates-formes, ils peuvent être offerts dans le cadre des services d'interface utilisateur.

NOTE 4 : Ces services appartiennent généralement au même ensemble de services que ceux décrits au paragraphe 11.5.2.1.

NOTE 5 : Pour être conforme à cette exigence, le logiciel plate-forme peut fournir son propre ensemble de services ou afficher les services fournis par ses couches de plate-forme sous-jacentes, si ces services sont conformes à cette exigence.

11.5.2.3 Utilisation des services d'accessibilité

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit utiliser les services d'accessibilité de plate-forme documentés applicables. Si les services ne permettent pas au logiciel de satisfaire aux exigences applicables des paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.17, les logiciels disposant d'une interface utilisateur doivent utiliser d'autres services pour interfonctionner avec les technologies d'assistance.

NOTE : L'expression « services d'accessibilité de plate-forme documentés » concerne l'ensemble des services offerts par la plate-forme conformément aux paragraphes 11.5.2.1 et 11.5.2.2.

Il est d'usage de développer des logiciels en utilisant des kits de développement qui mettent en œuvre automatiquement les services sous-jacents d'accessibilité de la plate-forme.

11.5.2.4 Technologie d'assistance

Lorsque la TIC est une technologie d'assistance, elle doit utiliser les services d'accessibilité de plate-forme documentés.

NOTE 1 : L'expression « services d'accessibilité de plate-forme documentés » concerne l'ensemble des services offerts par la plate-forme conformément aux paragraphes 11.5.2.1 et 11.5.2.2.

NOTE 2 : La technologie d'assistance peut également utiliser d'autres services d'accessibilité documentés.

11.5.2.5 Informations sur les objets

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme du rôle, des états, de la limite, du nom et de la description des éléments d'interface utilisateur, par les technologies d'assistance.

11.5.2.6 Ligne, colonne et en-têtes

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme de la ligne et de la colonne de chaque cellule dans un tableau de données, notamment les en-têtes de ligne et de colonne le cas échéant, par les technologies d'assistance.

11.5.2.7 Valeurs

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme de la valeur actuelle d'un élément d'interface utilisateur et des valeurs minimum et maximum de la plage, si l'élément transmet des informations sur une plage de valeurs, par les technologies d'assistance.

11.5.2.8 Relations par étiquettes

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit afficher la relation qu'un élément d'interface utilisateur et possède sous forme d'étiquette d'un autre élément, ou l'étiquetage par un autre élément, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, afin que ces informations puissent être déterminées par programme par les technologies d'assistance.

11.5.2.9 Relations parent-enfant

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme de la relation entre un élément d'interface utilisateur et des éléments parents ou enfants, par les technologies d'assistance.

11.5.2.10 Texte

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme du contenu textuel, des attributs textuels et de la limite du texte affiché à l'écran, par les technologies d'assistance.

11.5.2.11 Liste des actions disponibles

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme d'une liste des actions disponibles et qui sont exécutables sur un élément d'interface utilisateur, par les technologies d'assistance.

11.5.2.12 Exécution des actions disponibles

Si les exigences de sécurité le permettent, les logiciels offrant une interface utilisateur doivent, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre l'exécution par programme des actions affichées conformément au paragraphe 11.5.2.11, par les technologies d'assistance.

NOTE 1 : Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées pour un produit logiciel peuvent interdire l'interaction d'un logiciel externe avec le produit TIC. Les systèmes soumis à des exigences strictes de sécurité sont, par exemple, les systèmes traitant d'activités de renseignement, d'activités cryptologiques associées à la sécurité nationale, au commandement et au contrôle des forces armées.

NOTE 2 : Il peut être exigé que les technologies d'assistance maintiennent le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie normalisés pris en charge par la plate-forme.

11.5.2.13 Suivi du focus et des attributs de sélection

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre la détermination par programme des informations et des mécanismes nécessaires au suivi du focus, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur, par les technologies d'assistance.

11.5.2.14 Modification du focus et des attributs de sélection

Si les exigences de sécurité le permettent, les logiciels disposant d'une interface utilisateur doivent, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier par programme le focus, le point d'insertion de texte et les attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur si l'utilisateur peut modifier ces éléments.

NOTE 1 : Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées pour un produit logiciel peuvent interdire l'interaction d'un logiciel externe avec le produit TIC et par conséquent, cette exigence ne s'applique pas. Les systèmes soumis à des exigences strictes de sécurité sont, par exemple, les systèmes traitant d'activités de renseignement, d'activités cryptologiques associées à la sécurité nationale, au commandement et au contrôle des forces armées.

NOTE 2 : Il peut être exigé que les technologies d'assistance maintiennent le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie normalisés pris en charge par la plate-forme.

11.5.2.15 Notification des modifications

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il doit, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, informer les technologies d'assistance sur les modifications des attributs déterminables par programme des éléments d'interface utilisateur mentionnés dans les paragraphes 11.5.2.5 à 11.5.2.11 et 11.5.2.13.

11.5.2.16 Modifications des états et propriétés

Si les exigences de sécurité le permettent, les logiciels disposant d'une interface utilisateur doivent, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier par programme les états et les propriétés des éléments d'interface utilisateur si l'utilisateur peut modifier ces éléments.

NOTE 1 : Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées pour un produit logiciel peuvent interdire l'interaction d'un logiciel externe avec le produit TIC et par conséquent, cette exigence ne s'applique pas. Les systèmes soumis à des exigences strictes de sécurité sont, par exemple, les systèmes traitant d'activités de renseignement, d'activités cryptologiques associées à la sécurité nationale, au commandement et au contrôle des forces armées.

NOTE 2 : Il peut être exigé que les technologies d'assistance maintiennent le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie normalisés pris en charge par la plate-forme.

11.5.2.17 Modifications de valeurs et de texte

Si les exigences de sécurité le permettent, les logiciels disposant d'une interface utilisateur doivent, à l'aide des services décrits au paragraphe 11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier par programme les valeurs et le texte des éléments d'interface utilisateur en utilisant les méthodes de saisie de la plate-forme, si l'utilisateur peut modifier ces éléments sans utiliser les technologies d'assistance.

NOTE 1 : Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées pour un produit logiciel peuvent interdire l'interaction d'un logiciel externe avec le produit TIC et par conséquent, cette exigence ne s'applique pas. Les systèmes soumis à des exigences strictes de sécurité sont, par exemple, les systèmes traitant d'activités de renseignement, d'activités cryptologiques associées à la sécurité nationale, au commandement et au contrôle des forces armées.

NOTE 2 : Il peut être exigé que les technologies d'assistance maintiennent le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie normalisés pris en charge par la plate-forme.

11.6 Usage documenté de l'accessibilité

11.6.1 Commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité

Lorsque le logiciel est une plate-forme, il doit offrir suffisamment de modes de fonctionnement pour permettre la commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité de plate-forme documentées comme étant destinées aux utilisateurs.

11.6.2 Continuité des fonctions d'accessibilité

Lorsque le logiciel dispose d'une interface utilisateur, il ne doit pas interrompre les fonctions d'accessibilité documentées définies dans la documentation de la plate-forme, sauf si l'utilisateur le demande pendant le fonctionnement du logiciel.

11.7 Préférences d'utilisateur

Lorsque le logiciel n'est pas conçu pour être isolé de sa plate-forme et dispose d'une interface utilisateur, cette interface utilisateur doit suivre les valeurs des préférences d'utilisateur pour les paramètres de la plate-forme d'unités de mesure, de couleur, de contraste, de type de police, de taille de police et de curseur de sélection, sauf lorsqu'elles sont annulées par l'utilisateur.

NOTE 1 : Un logiciel isolé de sa plate-forme sous-jacente ne permet pas d'accéder aux paramètres d'utilisateur de la plate-forme et par conséquent, ne peut pas les respecter.

NOTE 2 : Pour le contenu Web, la plate-forme sous-jacente est l'agent utilisateur.

NOTE 3 : Cela n'empêche pas le logiciel de disposer de valeurs supplémentaires pour un réglage, tant qu'il existe un mode dans lequel l'application suit les réglages du système, même s'ils sont plus restrictifs.

11.8 Outils d'édition

11.8.0 Généralités (informatif)

Pour ceux créant des outils d'édition de contenu Web, le document ATAG 2.0 [i.32] fournit des informations qui peuvent présenter un intérêt pour ceux qui souhaitent passer au-delà de ces exigences.

NOTE : Cela s'applique aussi bien à des outils d'édition indépendants qu'à ceux basés sur le Web.

11.8.1 Technologie de contenu

Les outils d'édition doivent être conformes aux paragraphes 11.8.2 à 11.8.5 dans la mesure où les informations exigées pour l'accessibilité sont prises en charge par le format utilisé pour la sortie de l'outil de création.

11.8.2 Création de contenu accessible

Les outils d'édition doivent permettre et guider la production de contenu conforme aux Articles 9 (Contenu Web) ou 10 (Contenu non Web), selon le cas.

NOTE : Les outils d'édition peuvent utiliser des outils supplémentaires si la conformité aux exigences spécifiques n'est pas possible à l'aide d'un seul outil. Un outil d'édition vidéo, par exemple, peut permettre la création de fichiers vidéo pour distribution via la télédiffusion et le Web, mais l'édition des fichiers de sous-titrage pour différents formats peut être réalisée par un autre outil.

11.8.3 Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions

Si l'outil d'édition réalise des conversions avec restructuration ou des conversions avec reprogrammation, les informations d'accessibilité doivent alors être conservées en sortie si des mécanismes équivalents existent dans la technologie de contenu de la sortie.

NOTE 1 : Les conversions avec restructuration sont des conversions dans lesquelles la technologie de contenu ne change pas, mais les fonctions structurales du contenu sont modifiées (par exemple tables de linéarisation, division d'un document en pages).

NOTE 2 : Les conversions avec reprogrammation sont des conversions dans lesquelles la technologie utilisée pour coder le contenu est modifiée.

11.8.4 Assistance au dépannage

Si les fonctions de vérification d'accessibilité d'un outil d'édition peuvent détecter que le contenu n'est pas conforme à une exigence des Articles 9 (Web) ou 10 (Documents non Web), selon le cas, l'outil d'édition doit alors fournir une ou plusieurs suggestions de dépannage.

NOTE : Cela n'interdit pas le dépannage automatique ou semi-automatique possible (et encouragé) pour de nombreux types de problèmes d'accessibilité de contenu.

11.8.5 Modèles

Si un outil d'édition fournit des modèles, au moins un modèle prenant en charge la création de contenu conforme aux exigences des Articles 9 (Web) ou 10 (Documents non Web), selon le cas, doit être disponible et identifié en tant que tel.

12 Documentation et services d'assistance

12.1 Documentation produit

12.1.1 Fonctions d'accessibilité et de compatibilité

La documentation produit fournie avec la TIC, qu'elle soit fournie séparément ou intégrée dans la TIC, doit recenser et expliquer l'utilisation des fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité de la TIC.

NOTE 1 : Les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité comprennent les fonctionnalités d'accessibilité intégrées et les fonctionnalités d'accessibilité réalisant la compatibilité avec les technologies d'assistance.

NOTE 2 : Il est d'usage d'utiliser WebSchemas/Accessibility 2.0 [i.38] pour fournir des métadonnées sur l'accessibilité de la TIC.

NOTE 3 : La déclaration d'accessibilité et les pages d'aide sont toutes deux des exemples de la fourniture d'informations sur le produit.

12.1.2 Documentation accessible

La documentation produit fournie avec la TIC doit être disponible dans au moins l'un des formats électroniques suivants :

- aa) un format Web conforme aux exigences de l'Article 9 ; ou
- bb) un format non Web conforme aux exigences de l'Article 10.

NOTE 1 : Cela n'exclut pas de fournir également la documentation produit dans d'autres formats (électroniques, imprimé ou audio) non accessibles.

NOTE 2 : Cela n'interdit pas non plus la fourniture de variantes de formats répondant aux besoins de certains types d'utilisateurs spécifiques (par exemple documents en braille pour les non-voyants ou informations à lecture simplifiée pour les personnes ayant des aptitudes cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées).

NOTE 3 : Lorsque la documentation est intégrée dans la TIC, la documentation s'inscrit dans le cadre des exigences relatives à l'accessibilité dans le présent document.

NOTE 4 : Un agent utilisateur qui prend en charge la conversion automatique de média pourrait contribuer à améliorer l'accessibilité.

12.2 Services d'assistance

12.2.1 Généralités (informatif)

Les services d'assistance de la TIC comprennent, entre autres : les services d'assistance, les centres d'appels, l'assistance technique, les services de relais et les services de formation.

12.2.2 Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité

Les services d'assistance de la TIC doivent fournir des informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité mentionnées dans la documentation du produit.

NOTE : Les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité comprennent les fonctionnalités d'accessibilité intégrées et les fonctionnalités d'accessibilité réalisant la compatibilité avec les technologies d'assistance.

12.2.3 Communication efficace

Les services d'assistance de la TIC doivent pouvoir traiter les besoins en communication des individus handicapés, soit directement, soit via un point d'orientation.

12.2.4 Documentation accessible

La documentation fournie par les services d'assistance doit être disponible dans au moins l'un des formats électroniques suivants :

- cc) format Web conforme à l'Article 9 ; ou
- dd) format non Web conforme à l'Article 10.

NOTE 1 : Cela n'exclut pas de fournir également la documentation dans d'autres formats (électroniques ou papier) non accessibles.

NOTE 2 : Cela n'interdit pas non plus la fourniture de variantes de formats répondant aux besoins de certains types d'utilisateurs spécifiques (par exemple documents en braille pour les non-voyants ou informations à lecture simplifiée pour les personnes ayant des aptitudes cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées).

NOTE 3 : Lorsque la documentation d'assistance est intégrée dans la TIC, la documentation s'inscrit dans le cadre des exigences relatives à l'accessibilité dans le présent document.

NOTE 4 : Un agent utilisateur qui prend en charge la conversion automatique de média pourrait contribuer à améliorer l'accessibilité.

13 TIC offrant un accès à des services de relais ou d'urgence

13.1 Exigences relatives aux services de relais

13.1.1 Généralités (informatif)

Les services de relais permettent aux utilisateurs de différents modes de communication (par exemple texte, signe, parole) d'interagir à distance à travers la TIC par une communication bidirectionnelle en réalisant la conversion entre les modes de communication, normalement par un opérateur humain.

Il est d'usage de satisfaire aux exigences relatives aux services de relais applicables de l'ETSI ES 202 975 [i.5].

13.1.2 Services de relais de texte

Lorsque la TIC est destinée à fournir un service de relais de texte, ce dernier doit permettre aux utilisateurs du texte et aux utilisateurs du mode vocal d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.

13.1.3 Services de relais de signes

Lorsque la TIC est destinée à fournir un service de relais de signes, ce dernier doit permettre aux utilisateurs de la langue des signes et aux utilisateurs du mode vocal d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.

NOTE : Les services de relais de signes sont parfois appelés services de relais de langue des signes ou services de relais vidéo.

13.1.4 Services de relais de lecture labiale

Lorsque la TIC est destinée à fournir un service de relais de lecture labiale, ce dernier doit permettre aux lecteurs labiaux et aux utilisateurs de la téléphonie vocale d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.

13.1.5 Services de téléphonie avec sous-titrage

Lorsque la TIC est destinée à fournir un service de téléphonie avec sous-titrage, ce dernier doit aider les utilisateurs sourds ou malentendants lors d'un dialogue oral en fournissant des sous-titres textuels qui transcrivent la partie entrante de la conversation.

13.1.6 Services de relais voix/voix

Lorsque la TIC est destinée à fournir un service de relais voix/voix, ce dernier doit permettre aux utilisateurs de la téléphonie ayant un handicap vocal, qui présentent des aptitudes cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées ainsi qu'aux autres utilisateurs de communiquer en fournissant une assistance entre ceux-ci.

13.2 Accès aux services de relais

Lorsque les systèmes TIC prennent en charge la communication bidirectionnelle et que le système est spécifié pour être utilisé avec des services de relais, l'accès à ces services relais ne doit pas être empêché pour les appels sortants et entrants impliquant : la voix, le RTT ou la vidéo, individuellement ou dans des combinaisons prises en charge à la fois par le service de relais et le système TIC.

NOTE 1 : L'objectif de cette exigence est de permettre un accès en communication fonctionnellement équivalent pour les personnes handicapées.

NOTE 2 : Le système peut être spécifié comme ayant besoin de fonctionner avec des services de relais, par exemple des acheteurs, des régulateurs ou des spécifications du produit.

13.3 Accès aux services d'urgence

Lorsque les systèmes TIC prennent en charge la communication bidirectionnelle et que le système est spécifié pour être utilisé avec des services d'urgence, l'accès à ces services d'urgence ne doit pas être empêché pour les appels sortants et entrants impliquant : la voix, le RTT ou la vidéo, individuellement ou dans des combinaisons prises en charge à la fois par le service d'urgence et le système TIC.

NOTE 1 : L'objectif de cette exigence est de permettre un accès en communication aux services d'urgence fonctionnellement équivalent pour les personnes handicapées.

NOTE 2 : Le système peut être spécifié comme ayant besoin de fonctionner avec des services d'urgence, par exemple des acheteurs, des régulateurs ou des spécifications du produit.

14 Conformité

La conformité au présent document est réalisée en satisfaisant à toutes les exigences applicables. Il s'agit des paragraphes contenant le mot « doit ». Les paragraphes contenant le terme « il convient » sont des recommandations et ne sont pas exigés pour la conformité.

Tous les paragraphes, à l'exception de ceux de l'Article 12, définissent eux-mêmes leur domaine d'application. Cela veut dire qu'ils commencent par l'expression « Lorsque la TIC <condition préalable > ». Une exigence est satisfaite lorsque la condition préalable est vraie et que l'essai correspondant (dans l'Annexe C) est réussi. Si l'une des conditions préalables est fautive, l'exigence ne s'applique pas. Par conséquent, le résultat des essais de l'Annexe C peut être : sans objet, réussi, échoué ou (dans des circonstances exceptionnelles) ne pouvant pas être soumis à essai.

Une TIC se compose souvent d'un ensemble de deux éléments de TIC ou plus. Dans certains cas, deux éléments de TIC interopérables ou plus peuvent, ensemble, satisfaire à un plus grand nombre d'exigences de la norme lorsqu'un élément complète la fonctionnalité de l'autre et que la somme combinée satisfait à un plus grand nombre d'exigences d'accessibilité. La combinaison de deux éléments de TIC qui échouent tous deux à satisfaire à une quelconque exigence particulière ne produira cependant pas un système TIC qui satisfait à cette exigence.

Le présent document n'accorde aucune priorité aux exigences.

NOTE 1 : La conformité aux exigences d'accessibilité pourrait être affectée par une mise en œuvre ou une maintenance ultérieure.

NOTE 2 : Un échantillonnage est fréquemment exigé sur des TIC complexes lorsqu'il existe un trop grand nombre d'instances de l'objet à soumettre aux essais. Le présent document ne peut pas recommander de techniques spécifiques pour l'échantillonnage d'évaluation de la TIC, car celles-ci sont spécifiques au contexte.

La nature propre de certaines situations ne permet pas de déclarer de manière fiable et définitive que les exigences d'accessibilité ont été respectées. C'est pourquoi les exigences du présent document ne sont pas applicables dans ces situations :

- lorsque le produit se trouve dans des conditions de défaut, de réparation ou de maintenance ne permettant pas d'accéder à l'ensemble ordinaire de fonctions d'entrée ou de sortie ;
- au cours des séquences de démarrage, d'arrêt et autres transitions d'état pouvant être réalisées sans intervention de l'utilisateur.

NOTE 3 : Même dans les cas ci-dessus, il est préférable d'appliquer les exigences du présent document dès que cela est possible et ne présente aucun risque.

Annexe A (informative) :

Relation entre le présent document et les exigences essentielles de la Directive 2016/2102

Le présent document a été préparé dans le cadre de la demande de normalisation de la Commission C(2017) 2585 finale [i.27] pour offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public [i.28] .

Une fois que le présent document aura été cité au Journal officiel de l'Union européenne dans le cadre de cette Directive, la conformité aux paragraphes normatifs du présent document indiqués dans les Tableaux A.1 et A.2 confère, dans les limites du domaine d'application du présent document, une présomption de conformité avec les exigences essentielles correspondantes de cette Directive et les règles associées de l'AELE.

Les exigences énumérées dans le Tableau A.1 s'appliquent à :

- des pages Web (telles que définies au paragraphe 3.1) ;
- des documents qui sont des pages Web ;
- des documents qui sont intégrés dans des pages Web et qui sont utilisés dans la restitution ou sont destinés à être restitués conjointement avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés ;
- des documents, y compris les formulaires, qui peuvent être téléchargés depuis des pages Web, mais qui ne sont ni intégrés ni restitués conjointement avec la page Web à partir de laquelle ils sont fournis ;
- un logiciel qui est une page Web ; ou
- un logiciel qui est intégré dans des pages Web et qui est utilisé dans la restitution ou est destiné à être utilisé dans la restitution conjointement avec la page Web dans laquelle il est intégré.

Les exigences énumérées dans le Tableau A.2 s'appliquent aux applications mobiles qui disposent d'une interface utilisateur, y compris le contenu (tel que des documents et des formulaires) intégré au logiciel ou fourni par le logiciel.

NOTE 1 : Conformément à la Directive 2016/ 2102 [i.28] : « Le contenu de sites internet et d'applications mobiles comprend des informations textuelles et non textuelles, des documents et des formulaires à télécharger ainsi que l'interaction bilatérale, telle que le traitement de formulaires numériques, l'exécution de l'authentification et les processus d'identification et de paiement ».

NOTE 2 : L'Annexe A est un élément exigé dans toutes les normes harmonisées. Son rôle est d'expliquer comment peuvent être satisfaites les exigences essentielles d'une Directive. Par conséquent, les Tableaux A.1 et A.2 sont limités aux éléments qui se rapportent aux exigences essentielles de la Directive 2016/2102 [i.28].

NOTE 3 : L'Annexe A décrit comment la norme se rapporte à la Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet. Outre les exigences minimales des Articles 9, 10 et 11, certaines des exigences des Articles 5, 6, 7 et 12 peuvent également être pertinentes pour satisfaire à la Directive dans des situations spécifiques. Les tableaux de l'Annexe A indiquent les exigences qui sont pertinentes.

NOTE 4 : Étant donné que la Directive relative à l'accessibilité des sites Internet (UE) 2016/2102 « ne s'applique pas aux médias temporels en direct », les exigences suivantes ne sont pas énumérées dans les Tableaux A.1 et A.2. Elles sont toutefois des exigences nécessaires pour rendre accessibles les médias diffusés en continu en direct :

- 9.1.2.4 Sous-titres (en direct)
- 10.1.2.4 Sous-titres (en direct)
- 11.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Annexe B (informative) :

Relations entre les exigences et les déclarations de performances fonctionnelles

B.1 Relations entre les Articles 5 à 13 et les déclarations de performances fonctionnelles

Le Tableau B.2 indique les exigences définies dans les Articles 5 à 13 qui étayent chacune des déclarations de performances fonctionnelles définies au paragraphe 4.2.

Pour adapter le Tableau B.2 à la taille de la page, les abréviations indiquées dans le Tableau B.1 ont été utilisées dans les en-têtes de colonne du Tableau B.2.

Tableau B.1 : Légende des désignations des en-têtes de colonne utilisées dans le Tableau B.2

Numéro de paragraphe	Abréviation de l'en-tête de colonne	Déclaration de performances fonctionnelles
4.2.1	WV	Utilisation sans vision
4.2.2	LV	Utilisation avec vision limitée
4.2.3	WPC	Utilisation sans perception des couleurs
4.2.4	WH	Utilisation sans audition
4.2.5	LH	Utilisation avec audition limitée
4.2.6	WVC	Utilisation sans capacités vocales
4.2.7	LMS	Utilisation avec manipulation ou force limitée
4.2.8	LR	Utilisation avec accessibilité limitée
4.2.9	PST	Réduction des éléments déclencheurs de crises de photosensibilité
4.2.10	LC	Utilisation avec capacités cognitives limitées
4.2.11	P	Confidentialité

Les abréviations suivantes ont été utilisées pour représenter la relation entre les exigences des Articles 5 à 13 et les déclarations de performances fonctionnelles :

- P = relation principale. L'exigence appuie la déclaration de performances fonctionnelles.
- S = relation secondaire. L'exigence appuie partiellement la déclaration de performances fonctionnelles car certains utilisateurs peuvent exploiter la fonction dans des cas spécifiques.

Tableau B.2 : Exigences des Articles 5 à 13 appuyant les besoins d'accessibilité exprimés dans les déclarations de performances fonctionnelles (Partie 10/10)

Exigences	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
12.1.2 Documentation accessible	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
12.2.2 Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité	P	P	P	P	P	-	P	-	-	S	-
12.2.3 Communication efficace	-	-	-	P	P	P	-	-	-	S	-
12.2.4 Documentation accessible	P	P	P	P	P	S	P	P	P	P	S
13.1.2 Services de relais de texte	-	-	-	P	P	P	-	-	-	S	-
13.1.3 Services de relais de signes	-	-	-	P	P	P	-	-	-	-	-
13.1.4 Services de relais de lecture labiale	-	-	-	P	P	P	-	-	-	-	-
13.1.5 Services de téléphonie avec sous-titrage	-	-	-	P	P	P	-	-	-	-	-
13.1.6 Services de relais voix/voix	-	-	-	-	-	-	-	-	-	P	-
13.2 Accès aux services de relais	-	-	-	P	P	P	-	-	-	S	-
13.3 Accès aux services d'urgence	-	-	-	P	P	P	-	-	-	S	-

B.2 Interprétation du Tableau B.2

B.2.0 Généralités

Le Tableau B.2 illustre l'impact que peut avoir une question d'accessibilité spécifique sur différents utilisateurs en mettant en correspondance les exigences dans la norme avec les déclarations de performances fonctionnelles dans l'Article 4. Une exigence peut être primaire (P) ou secondaire (S).

Les exigences techniques sont énumérées dans une colonne verticale et les déclarations de performances fonctionnelles horizontalement.

Requirements	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
--------------	-------------	-------------	--------------	-------------	-------------	--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	-------------

Le tableau indique les déclarations de performances fonctionnelles et les besoins d'utilisateur correspondants qui sont couverts par chaque exigence.

B.2.1 Exemple

B.2.1.1 Étape 1

Pour l'exigence 5.1.3.11, qui se rapporte à la possibilité de changer le volume lorsque l'utilisateur écoute avec un casque individuel, le tableau peut être lu comme cela :

Requirements	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
5.1.3.11 Private listening volume	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	S

L'exigence relative au volume d'écoute privée est dotée d'un « P » pour une prise en charge primaire dans la colonne « WV », qui signifie « sans vision ».

Requirements	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
5.1.3.11 Private listening volume	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	S

Cela veut dire que le volume d'écoute privée prend en charge les déclarations de performances fonctionnelles pour les utilisateurs non-voyants. En d'autres termes, la possibilité pour l'utilisateur de commander le volume lors de l'écoute par le biais d'un casque individuel est nécessaire pour les utilisateurs aveugles.

B.2.1.2 Étape 2

La troisième colonne montre que pour les utilisateurs ayant une faible acuité visuelle, la possibilité de commander le volume lors de l'écoute par le biais d'un casque individuel n'est pas aussi nécessaire que pour les utilisateurs aveugles, elle comporte un « S » pour secondaire là où la première colonne contient un « P » pour le primaire.

Requirements	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
5.1.3.11 Private listening volume	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	S

La prise en charge secondaire veut dire que certains utilisateurs de ce groupe peuvent utiliser la fonction d'accessibilité dans des situations spécifiques.

B.2.1.3 Étape 3

De cette manière, il est possible d'évaluer l'impact sur les déclarations de performances fonctionnelles si une exigence particulière n'est pas satisfaite.

Requirements	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
5.1.3.11 Private listening volume	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	S

La quatrième colonne considère les utilisateurs qui sont daltoniens ; l'exigence relative au volume d'écoute privée n'est pas marquée du tout. Bien évidemment, il est intéressant de disposer de la possibilité de changer le volume lors de l'écoute avec un casque individuel pour tous les utilisateurs, peu importe leur capacité à distinguer les couleurs, mais le volume d'écoute ne permet pas de compenser le daltonisme.

B.2.1.4 Étape 4

Le tableau peut également être lu dans l'autre sens :

Du fait que les utilisateurs aveugles ne peuvent pas voir l'écran, ils ont besoin d'une autre manière d'utiliser l'interface. Si cette alternative est audio par le biais d'un casque individuel, les utilisateurs aveugles ont besoin de la possibilité de changer le volume.

Requirements	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
5.1.3.11 Private listening volume	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	S

Certains utilisateurs qui peuvent voir, mais pas bien, ont besoin ou préfèrent utiliser l'audio comme alternative à l'utilisation de l'interface. Si cette alternative est audio par le biais d'un casque individuel, certains utilisateurs malvoyants tireront avantage de la possibilité de changer le volume.

Requirements	4.2.1 WV	4.2.2 LV	4.2.3 WPC	4.2.4 WH	4.2.5 LH	4.2.6 WVC	4.2.7 LMS	4.2.8 LR	4.2.9 PST	4.2.10 LC	4.2.11 P
5.1.3.11 Private listening volume	P	S	-	-	S	-	-	-	-	S	S

Anglais	Français
Requirements	Exigences
Private listening volume	Volume d'écoute privée

Annexe C (normative) : Détermination de la conformité

C.1 Introduction

La présente annexe normative définit les moyens nécessaires pour déterminer la conformité aux différentes exigences définies dans le corps du présent document.

Pour aider le lecteur, des paragraphes vides sont insérés afin que la numérotation de la présente annexe corresponde à celle des paragraphes dans les exigences.

C.2 Paragraphe vide

Ce paragraphe est laissé intentionnellement vide.

C.3 Paragraphe vide

Ce paragraphe est laissé intentionnellement vide.

C.4 Performances fonctionnelles

L'Article 4 est informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.5 Exigences génériques

C.5.1 Fonctionnalité verrouillée

C.5.1.1 Introduction

Le paragraphe 5.1.1 est informatif et ne contient aucune exigence imposant des essais.

C.5.1.2 Généralités

C.5.1.2.1 Fonctionnalité verrouillée

Voir les paragraphes C.5.2 à C.13, suivant le cas.

C.5.1.2.2 Technologie d'assistance

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC possède une fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Déterminer les fonctions verrouillées de la TIC. 2. Vérifier que les essais C.5.1.3 à C.5.1.6 peuvent être réalisés sans raccordement ou installation d'une quelconque technologie d'assistance autre que des casques individuels ou des boucles inductives.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.1.3 Accès non visuel

C.5.1.3.1 Sortie audio des informations visuelles

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Des informations visuelles sont nécessaires pour permettre à l'utilisateur d'utiliser les fonctions de la TIC non accessibles aux technologies d'assistance pour la lecture écran.
Mode opératoire	1. Déterminer les fonctions de la TIC non accessibles pour la lecture écran. 2. Vérifier qu'elles sont toutes utilisables à l'aide d'un accès de sortie audio.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.1.3.2 Fourniture de sortie auditive, y compris la parole

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie auditive est délivrée par un mécanisme intégré à la TIC ou fourni avec elle. 2. Vérifier que la sortie auditive est délivrée par un casque individuel pouvant être connecté via une prise audio 3,5 mm, ou une connexion normalisée, sans nécessiter l'utilisation de la vision.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.1.3.3 Corrélation de sortie auditive

Le paragraphe 5.1.3.3 est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.5.1.3.4 Commande par l'utilisateur de la sortie vocale

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale peut être interrompue à la demande de l'utilisateur. 2. Vérifier que la sortie vocale peut être reprise à la demande de l'utilisateur.
Résultat	Réussite : Toutes les vérifications sont vraies Échec : Une vérification est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.1.3.5 Interruption automatique de la sortie vocale

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Déterminer les fonctions verrouillées de la TIC. 2. Vérifier que la sortie vocale de chaque fonction individuelle est interrompue par une action de l'utilisateur. 3. Vérifier que la sortie vocale de chaque fonction individuelle est interrompue lorsqu'une nouvelle sortie vocale débute.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2 et 3 sont vraies Échec : La vérification 2 ou 3 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.1.3.6 Sortie vocale pour contenu non textuel

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Le contenu non textuel est présenté aux utilisateurs via une sortie vocale.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale est offerte comme alternative pour le contenu non textuel. 2. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas purement décoratif. 3. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas utilisé uniquement pour la mise en forme visuelle. 4. Vérifier que la sortie vocale obéit à la recommandation relative à « équivalent textuel » décrite dans WCAG 2.1 Critère de succès 1.1.1.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 et 3 et 4 sont vraies, ou 1 et 2 sont fausses, ou 1 et 3 sont fausses Échec : La vérification 1 est vraie et 2 est fausse, ou 1 est vraie et 3 est fausse, ou 1 et 2 et 3 sont vraies et 4 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.1.3.7 Sortie vocale pour les informations vidéo

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Un contenu vidéo pré-enregistré est nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC. 2. Une sortie vocale est offerte comme accès non visuel au contenu non textuel affiché sur la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale présente des informations équivalentes au contenu vidéo pré-enregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 2 ne sont pas remplies

C.5.1.3.8 Saisie masquée

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. Les caractères affichés sont des caractères masqués. 3. Une éventuelle option permettant une sortie auditive non privée n'a pas été activée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie auditive n'est pas une version orale des caractères saisis. 2. Vérifier que la sortie auditive est réputée être délivrée uniquement à un mécanisme d'écoute privée.
Résultat	Réussite : N'importe quelle vérification est vraie Échec : Toutes les vérifications sont fausses Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 2 ne sont pas remplies

C.5.1.3.9 Accès privé aux données personnelles

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La sortie contient des données. 3. Il existe une politique de confidentialité applicable qui considère les données comme privées.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie auditive est délivrée uniquement par un mécanisme d'écoute privée. 2. Vérifier que le mécanisme d'écoute privée peut être connecté sans nécessiter l'utilisation de la vision. 3. Vérifier que la sortie auditive est délivrée au travers de tous les mécanismes pouvant être sélectionnés par l'utilisateur.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 ou 3 sont vraies Échec : Les vérifications 1 ou 2 et 3 sont fausses Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 3 ne sont pas remplies

C.5.1.3.10 Sortie audio non perturbatrice

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La TIC lit automatiquement les sorties audio perturbatrices.
Mode opératoire	1. Vérifier que la durée de la sortie audio perturbatrice est inférieure à trois secondes.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 2 ne sont pas remplies

C.5.1.3.11 Volume d'écoute privée

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La sortie auditive est délivrée par un mécanisme d'écoute privée.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe au moins un mode d'utilisation non visuel permettant de régler le volume.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 2 ne sont pas remplies

C.5.1.3.12 Volume du haut-parleur

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La sortie auditive est délivrée par des haut-parleurs.
Mode opératoire	1. Vérifier l'existence d'un réglage de volume incrémental non visuel. 2. Vérifier qu'il est possible d'amplifier la sortie jusqu'à un niveau de 65 dBA (-29 dBPa) au moins.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 2 ne sont pas remplies

C.5.1.3.13 Réinitialisation du volume

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La TIC n'est pas dédiée à un seul utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier la présence d'une fonction permettant de ramener automatiquement le volume à 65 dBA ou moins après chaque utilisation.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 2 ne sont pas remplies

C.5.1.3.14 Langues parlées

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. La sortie vocale ne se compose pas de noms propres, termes techniques, mots de langue indéfinie, mots et phrases passés dans la langue vernaculaire du contexte immédiat. 3. Le contenu n'est pas généré en externe et est contrôlé par le fournisseur de la TIC. 4. Les langues affichées peuvent être sélectionnées à l'aide de l'accès non visuel. 5. L'utilisateur n'a pas sélectionné une langue parlée différente de la langue du contenu affiché.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale utilise la même langue que le contenu affiché.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 3 ne sont pas remplies

C.5.1.3.15 Identification non visuelle des erreurs

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Une sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 2. Une erreur de saisie est détectée automatiquement.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale identifie l'élément qui présente l'erreur. 2. Vérifier que la sortie vocale décrit l'élément qui présente l'erreur.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou la vérification 2 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 2 ne sont pas remplies

C.5.1.3.16 Reçus, tickets et sorties transactionnelles

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC ne permet pas l'accès visuel. 2. La TIC génère des reçus, des tickets et d'autres sorties à la suite d'une transaction en libre-service. 3. Les informations vérifiées ne sont pas des copies imprimées d'itinéraires et de cartes.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale délivrée comprend toutes les informations nécessaires pour réaliser ou vérifier la transaction.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1, 2 ou 3 ne sont pas remplies

C.5.1.4 Fonctionnalité ne permettant pas l'agrandissement du texte

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. Une fonctionnalité de la TIC n'accepte pas les fonctions d'agrandissement de la plate-forme ou des technologies d'assistance. 2. Une distance de vision est spécifiée par le fournisseur.
Mode opératoire	1. Mesurer la hauteur d'une lettre majuscule H. 2. Vérifier qu'elle sous-tend un angle d'au moins 0,7 degré à la distance de vision spécifiée.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse Sans objet : Les conditions préalables 1 ou 2 ne sont pas remplies

C.5.1.5 Sortie visuelle pour informations audio

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Des informations auditives pré-enregistrées sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations visuelles sont équivalentes au contenu auditif pré-enregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.1.6 Utilisation sans interface clavier

C.5.1.6.1 Fonctionnalité verrouillée

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La fonctionnalité de la TIC n'est pas accessible aux claviers ou interfaces clavier.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ensemble de la fonctionnalité est utilisable sans vision.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.1.6.2 Cible de saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La fonctionnalité de la TIC n'est pas accessible aux claviers ou interfaces clavier. 2. La cible de saisie peut être déplacée sur un élément de l'interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier s'il est possible d'éloigner la cible de saisie de cet élément à l'aide du même mécanisme.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.5.1.7 Accès sans parole

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La parole est nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que les fonctions verrouillées peuvent être activées par un mécanisme d'entrée alternatif qui n'exige pas la parole.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.2 Activation des fonctionnalités d'accessibilité

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC possède des fonctionnalités d'accessibilité documentées pour répondre à un besoin spécifique.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il est possible d'activer ces fonctionnalités d'accessibilité sans utiliser une méthode ne prenant pas en charge ce besoin.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.3 Biométrie

Type d'évaluation	Essai 1
Conditions préalables	1. La TIC utilise des caractéristiques biologiques pour l'identification de l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il est possible d'utiliser plusieurs méthodes d'identification de l'utilisateur.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.
Type d'évaluation	Essai 2
Conditions préalables	1. La TIC utilise des caractéristiques biologiques pour la commande de la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il est possible d'utiliser plusieurs méthodes de commande de la TIC.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.4 Conservation des informations d'accessibilité lors de la conversion

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Les informations non propriétaires utilisées pour l'accessibilité sont documentées. 2. La TIC convertit les informations ou la communication. 3. Les informations non propriétaires utilisées pour l'accessibilité peuvent être contenues dans le format de destination. 4. Les informations non propriétaires utilisées pour l'accessibilité peuvent être prises en charge par le format de destination.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations non propriétaires utilisées pour l'accessibilité sont conservées lorsque la TIC convertit les informations ou la communication.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2, 3 ou 4 n'est pas remplie

C.5.5 Parties actionnables

C.5.5.1 Moyens d'utilisation

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC possède des parties actionnables qui nécessitent une préhension, un pincement ou une torsion du poignet pour être utilisées.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe des moyens d'utilisation accessibles alternatifs qui n'imposent pas ces actions.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.5.2 Identification des parties actionnables

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC possède des parties actionnables.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe une possibilité d'identifier chaque partie actionnable sans vision. 2. Vérifier que l'action associée à la partie actionnable n'a pas été exécutée lors de l'utilisation des moyens d'identification de chaque partie actionnable de l'étape 1.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.6 Commandes à verrouillage ou à bascule

C.5.6.1 État tactile ou auditif

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC comporte une commande à verrouillage ou à bascule. 2. La commande à verrouillage ou à bascule est présentée visuellement à l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe au moins un mode d'utilisation permettant de déterminer l'état de toutes les commandes à verrouillage ou à bascule de manière tactile sans utiliser la commande. 2. Vérifier qu'il existe au moins un mode d'utilisation permettant de déterminer l'état de toutes les commandes à verrouillage ou à bascule de manière sonore sans utiliser la commande.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.5.6.2 État visuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC comporte une commande à verrouillage ou à bascule. 2. La commande à verrouillage ou à bascule est présentée à l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe au moins un mode d'utilisation permettant de déterminer l'état de toutes les commandes à verrouillage ou à bascule de manière visuelle lors de leur affichage.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.5.7 Répétition de touche

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC est dotée d'une fonction de répétition de touches, ou alors un clavier ou un pavé doté d'une fonction de répétition de touches est fourni. 2. La répétition de touches ne peut pas être désactivée.
Mode opératoire	1. Vérifier que le délai avant la répétition de touche peut être réglé sur au moins 2 secondes. 2. Vérifier que la vitesse de répétition de touche peut être réglée à 2 secondes par caractère.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.5.8 Acceptation d'une touche à double frappe

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Lorsque la TIC comporte un clavier ou un pavé.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mécanisme permettant de régler le délai après toute frappe de touche pendant lequel une pression supplémentaire sur la touche ne sera pas acceptée si elle est identique à la touche précédente. 2. Régler ce mécanisme à sa valeur maximale. 3. Appuyer sur une touche quelconque. 4. Après un délai de 0,5 seconde, appuyer sur la même touche qu'à l'étape 3. 5. Vérifier si la frappe de touche de l'étape 4 a été acceptée.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie et la vérification 5 est fausse Échec : La vérification 1 est fausse ou la vérification 5 est vraie Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.5.9 Actions simultanées de l'utilisateur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC possède un mode de fonctionnement exigeant des actions simultanées de l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mode d'utilisation qui n'exige pas d'actions simultanées de l'utilisateur. 2. Déterminer toutes les fonctions de la TIC commandables par l'utilisateur. 3. Vérifier que chaque fonction commandable par l'utilisateur peut être utilisée avec une seule action d'utilisateur.
Résultat	Réussite : La vérification 3 est vraie Échec : La vérification 3 est fausse pour tous les modes d'utilisation Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.6 TIC avec communication vocale bidirectionnelle

C.6.1 Largeur de bande audio pour la parole

Type d'évaluation	Mesure
Conditions préalables	1. La TIC soumise à essai réalise la communication vocale bidirectionnelle.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC est capable de coder et de décoder l'audio avec une plage de fréquences dont la limite supérieure est d'au moins 7 000 Hz.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.6.2 Fonctionnalité de texte en temps réel (RTT)

C.6.2.1 Fourniture de RTT

C.6.2.1.1 Communication de RTT

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC soumise à essai dispose d'un mode qui fournit un moyen de communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC se trouve dans le mode qui fournit un moyen de communication vocale bidirectionnelle. 3. Un « terminal de référence RTT » est disponible.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC permet la communication RTT bidirectionnelle avec la TIC « de référence ».
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 3 n'est pas remplie
NOTE :	Un « terminal de référence RTT » est un terminal spécialement conçu pour soumettre à essai les dispositifs à fonctionnalité RTT d'une manière qui confirme leur fonctionnalité et leur interopérabilité. Ils sont généralement créés par une entité de normalisation nationale ou internationale afin que tous les essais soient réalisés avec un « terminal de référence RTT » harmonisé.

C.6.2.1.2 Voix et texte simultanés

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC fournit un moyen de communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC fournit un moyen de communication RTT bidirectionnelle.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC permet l'utilisation simultanée de la parole et du RTT au travers d'une seule connexion d'utilisateur.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.6.2.2 Affichage du RTT

C.6.2.2.1 Affichage visuellement différentiable

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC soumise à essai possède des fonctions d'émission et de réception RTT. 2. La TIC prend en charge les mécanismes RTT. 3. Un « terminal de référence RTT » est disponible.
Mode opératoire	1. La TIC soumise à essai est connectée au « terminal de référence RTT ». 2. Les différents éléments de la TIC se trouvent dans un état opérationnel (la connexion est active et les terminaux se trouvent dans le mode RTT correspondant) et les deux terminaux communiquent l'un avec l'autre. 3. Une courte séquence de texte est envoyée à la TIC soumise à essai. 4. Une courte séquence de texte est envoyée par le « terminal de référence RTT ». 5. Sur la TIC soumise à essai, vérifier que le texte émis affiché est visuellement différencié et séparé du texte reçu.
Résultat	Réussite : La vérification 5 est vraie Échec : La vérification 5 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 3 n'est pas remplie
NOTE :	Un « terminal de référence RTT » est un terminal spécialement conçu pour soumettre à essai les dispositifs à fonctionnalité RTT d'une manière qui confirme leur fonctionnalité et leur interopérabilité. Ils sont généralement créés par une entité de normalisation nationale ou internationale afin que tous les essais soient réalisés avec un « terminal de référence RTT » harmonisé.

C.6.2.2.2 Sens émission et réception déterminable par programme

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC possède des fonctions d'émission et de réception RTT. 2. Le mode RTT est une fonctionnalité ouverte. 3. Un « terminal de référence RTT » est disponible.
Mode opératoire	1. La TIC soumise à essai est connectée au « terminal de référence RTT ». 2. Les différents éléments de la TIC se trouvent dans un état opérationnel (la connexion est active et les terminaux se trouvent dans le mode RTT correspondant) et les deux terminaux communiquent l'un avec l'autre. 3. Une courte séquence de texte est envoyée à la TIC soumise à essai. 4. Une courte séquence de texte est envoyée par le « terminal de référence RTT ». 5. Vérifier que le sens émission/réception des séquences de texte peut être déterminé par programme.
Résultat	Réussite : La vérification 5 est vraie Échec : La vérification 5 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 3 n'est pas remplie
NOTE :	Un « terminal de référence RTT » est un terminal spécialement conçu pour soumettre à essai les dispositifs à fonctionnalité RTT d'une manière qui confirme leur fonctionnalité et leur interopérabilité. Ils sont généralement créés par une entité de normalisation nationale ou internationale afin que tous les essais soient réalisés avec un « terminal de référence RTT » harmonisé.

C.6.2.2.3 Identification du locuteur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC possède des capacités RTT. 2. La TIC réalise l'identification du locuteur pour la voix. 3. Un « terminal de référence RTT » est disponible.
Mode opératoire	1. La TIC soumise à essai est connectée au « terminal de référence RTT ». 2. Le RTT est envoyé depuis le « terminal de référence RTT ». 3. Vérifier par observation si la TIC soumise à essai réalise une identification du locuteur pour le texte entrant RTT.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 3 n'est pas remplie
NOTE :	Un « terminal de référence RTT » est un terminal spécialement conçu pour soumettre à essai les dispositifs à fonctionnalité RTT d'une manière qui confirme leur fonctionnalité et leur interopérabilité. Ils sont généralement créés par une entité de normalisation nationale ou internationale afin que tous les essais soient réalisés avec un « terminal de référence RTT » harmonisé.

C.6.2.2.4 Indicateur visuel de l'audio avec RTT

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC possède des capacités RTT.
Mode opératoire	1. La TIC soumise à essai est connectée à une autre TIC réalisant la communication vocale bidirectionnelle qui est compatible avec la communication vocale sur la TIC soumise à essai. 2. Une personne parle dans l'autre TIC. 3. Vérifier par observation s'il existe un indicateur visuel en temps réel de l'activité audio.
Résultat	Réussite : La vérification 3 est vraie Échec : La vérification 3 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie
NOTE :	Il convient que l'indicateur vacille en temps réel d'une manière qui reflète l'activité audio.

C.6.2.3.a Interopérabilité (a)

Type d'évaluation	Essai
Conditions préalables	1. La TIC fournit un moyen de communication vocale bidirectionnelle sur le réseau téléphonique public commuté (RTPC). 2. La TIC fournit un moyen de communication RTT bidirectionnelle. 3. Un « terminal de référence V.18 » est disponible.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC est en interopérabilité, par le biais du réseau téléphonique public commuté (RTPC), avec le terminal de référence V.18 connecté au RTPC comme décrit dans la Recommandation UIT-T V.18 [i.23] ou l'une quelconque de ses annexes relatives aux signaux de téléphonie en mode texte sur l'interface RTPC.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 3 n'est pas remplie
NOTE :	Un « terminal de référence V.18 » est un terminal spécifiquement conçu pour soumettre à essai les dispositifs compatibles V.18 d'une manière qui confirme leur fonctionnalité et leur interopérabilité. Ils sont généralement créés par une entité de normalisation nationale ou internationale afin que tous les essais soient réalisés avec un terminal de référence harmonisé.

C.6.2.3.b Interopérabilité (b)

Type d'évaluation	Essai
Conditions préalables	1. La TIC fournit un moyen de communication vocale bidirectionnelle en utilisant le VOIP avec protocole d'initiation de session (SIP). 2. La TIC fournit un moyen de communication RTT bidirectionnelle. 3. Un « terminal de référence RTT » est disponible.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC est en interopérabilité avec le « terminal de référence RTT » en utilisant le VOIP avec protocole d'initiation de session (SIP) et en utilisant un RTT qui est conforme à l'IETF RFC 4103 [i.13]. 2. Si la TIC est en interopérabilité avec une autre TIC utilisant le sous-système multimédia IP (IMS) pour la mise en œuvre du VOIP, vérifier qu'elle suit l'ensemble de protocoles de l'ETSI TS 126 114 [i.10], l'ETSI TS 122 173 [i.11] et l'ETSI TS 134 229 [i.12] qui spécifient la façon dont l'IETF RFC 4103 [i.13] s'applique.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie et, si la TIC est en interopérabilité avec une autre TIC utilisant le sous-système multimédia IP (IMS) pour la mise en œuvre du VOIP, la vérification 2 est vraie. Échec : La vérification 1 est fausse ou, si la TIC est en interopérabilité avec une autre TIC utilisant le sous-système multimédia IP (IMS) pour la mise en œuvre du VOIP, la vérification 2 est fausse. Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 3 n'est pas remplie
NOTE :	Un « terminal de référence RTT » est un terminal spécialement conçu pour soumettre à essai les dispositifs à fonctionnalité RTT d'une manière qui confirme leur fonctionnalité et leur interopérabilité. Ils sont généralement créés par une entité de normalisation nationale ou internationale afin que tous les essais soient réalisés avec un « terminal de référence RTT » harmonisé.

C.6.2.3.c Interopérabilité (c)

Type d'évaluation	Essai
Conditions préalables	1. La TIC fournit un moyen de communication vocale bidirectionnelle en utilisant des technologies autres que le RTPC ou le VOIP avec protocole d'initiation de session (SIP). 2. La TIC fournit un moyen de communication RTT bidirectionnelle. 3. Un « terminal de référence RTT » est disponible pour ce mode de communication RTT.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC est en interopérabilité avec le « terminal de référence RTT » en utilisant une spécification commune pertinente et applicable pour les échanges de RTT qui est publiée et disponible pour l'environnement dans lequel la TIC fonctionnera. 2. Vérifier que la spécification commune au point 1 comprend une méthode de signalisation de la perte ou de la corruption de caractères.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 3 n'est pas remplie
NOTE :	Un « terminal de référence RTT » est un terminal spécialement conçu pour soumettre à essai les dispositifs à fonctionnalité RTT d'une manière qui confirme leur fonctionnalité et leur interopérabilité. Ils sont généralement créés par une entité de normalisation nationale ou internationale afin que tous les essais soient réalisés avec un « terminal de référence RTT » harmonisé.

C.6.2.3.d Interopérabilité (d)

Type d'évaluation	Essai
Conditions préalables	1. La TIC fournit un moyen de communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC fournit un moyen de communication RTT bidirectionnelle. 3. Un « terminal de référence RTT » est disponible en utilisant la nouvelle norme RTT.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC soumise à essai est en interopérabilité avec le « terminal de référence RTT » pour la nouvelle norme RTT qui a été adoptée pour utilisation. 2. Vérifier que la nouvelle norme RTT est prise en charge par toutes les autres TIC actives qui prennent en charge la voix et le RTT dans le même environnement.
Résultat	Réussite : La vérification 1 et ma vérification 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 3 n'est pas remplie

C.6.2.4 Réactivité du RTT

Type d'évaluation	Contrôle des données de mesure ou essai
Conditions préalables	1. La TIC soumise à essai utilise les saisies de RTT. 2. La TIC soumise à essai est reliée à un dispositif ou un logiciel qui peut déterminer le moment où les caractères sont émis par la TIC soumise à essai.
Mode opératoire	1. Saisir des caractères uniques sur le terminal soumis à essai. 2. Vérifier le moment auquel la saisie a eu lieu (par exemple les caractères apparaissent sur l'écran local). 3. Vérifier le délai entre la saisie sur la TIC soumise à essai et le moment où le texte est émis vers le réseau ou la plate-forme TIC.
Résultat	Réussite : La vérification 3 est inférieure ou égale à 500 ms. Échec : La vérification 3 est supérieure à 500 ms. Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie Ne pouvant pas être soumis à essai : La condition préalable 2 n'est pas remplie
NOTE :	Comme indiqué dans les notes du paragraphe 6.2.4, l'identification du moment de la saisie peut varier en fonction du type de système RTT soumis à essai.

C.6.3 Identification de l'appelant

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC fournit une identification de l'appelant ou des fonctions de télécommunications similaires sont fournies.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations délivrées par chaque fonction sont disponibles sous forme de texte. 2. Vérifier que les informations délivrées par chaque fonction peuvent être déterminées par programme.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie et soit la vérification 2 est vraie, soit la fonctionnalité est verrouillée Échec : La vérification 1 est fausse ou la vérification 2 est fausse lorsque la fonctionnalité n'est pas verrouillée Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.6.4 Alternatives aux services vocaux

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC réalise des communications vocales en temps réel. 2. La TIC réalise des fonctions de messagerie vocale, de répondeur automatique ou de réponse vocale interactive.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC permet aux utilisateurs d'accéder aux informations sans utiliser l'audition ou la parole. 2. Vérifier qu'un utilisateur peut accomplir les tâches fournies par le système sans utiliser l'audition ou la parole.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.6.5 Communication vidéo

C.6.5.1 Généralités

Le paragraphe 6.5.1 est uniquement informatif et ne contient aucune exigence imposant des essais.

C.6.5.2 Résolution

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC comporte des fonctionnalités vidéo en temps réel.
Mode opératoire	1. Vérifier que la résolution de la communication vidéo est une résolution QVGA ou supérieure.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.6.5.3 Débit de trames

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC comporte des fonctionnalités vidéo en temps réel.
Mode opératoire	1. Vérifier que le débit de trames de la communication vidéo est supérieur ou égal à 20 trames par seconde.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.6.5.4 Synchronisation entre audio et vidéo

Type d'évaluation	Mesure
Conditions préalables	1. La TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC comporte des fonctionnalités vidéo en temps réel.
Mode opératoire	1. Vérifier que le délai entre la voix et la vidéo affichée pour l'utilisateur est inférieur ou égal à 100 ms.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.6.5.5 Indicateur visuel de l'audio avec vidéo

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC possède des capacités vidéo en temps réel.
Mode opératoire	1. La TIC soumise à essai est connectée à une autre TIC réalisant la communication vocale bidirectionnelle qui est compatible avec la communication vocale sur la TIC soumise à essai. 2. Une personne parle dans l'autre TIC. 3. Vérifier par observation s'il existe un indicateur visuel en temps réel de l'activité audio.
Résultat	Réussite : La vérification 3 est vraie Échec : La vérification 3 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie
NOTE : Il convient que l'indicateur vacille en temps réel d'une manière qui reflète l'activité audio.	

C.6.5.6 Identification du locuteur avec communication vidéo (langue des signes)

Type d'évaluation	Mesure
Conditions préalables	1. La TIC réalise la communication vocale bidirectionnelle. 2. La TIC comprend la vidéo en temps réel.
Mode opératoire	1. La TIC soumise à essai est connectée à une TIC compatible qui prend en charge la vidéo et une personne communique dans la langue des signes. 2. Vérifier par observation si la TIC soumise à essai fournit un moyen d'identification du locuteur pour les utilisateurs de la langue des signes.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.6.6 Alternatives aux services vidéo

Le paragraphe 6.6 a uniquement une valeur de conseil et ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.7 TIC avec capacités vidéo

C.7.1 Technologie de traitement des sous-titres

C.7.1.1 Lecture avec sous-titre

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC affiche ou traite la vidéo avec une synchronisation audio. 2. Des sous-titres sont fournis dans la vidéo.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mécanisme pour afficher les sous-titres.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse
Type d'évaluation	Essai 2
Conditions préalables	1. La TIC affiche ou traite la vidéo avec une synchronisation audio. 2. Des sous-titrages fermés sont fournis par le contenu.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mécanisme pour choisir d'afficher les sous-titres.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.7.1.2 Synchronisation des sous-titres

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC possède un mécanisme d'affichage des sous-titres.
Mode opératoire	1. Vérifier que le mécanisme d'affichage des sous-titres conserve la synchronisation entre l'audio et les sous-titres correspondants avec une tolérance d'un dixième de seconde de l'horodatage du sous-titre, ou la disponibilité du sous-titre pour le lecteur s'il s'agit d'un sous-titrage en direct.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.7.1.3 Conservation des sous-titres

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC transmet, convertit ou enregistre de la vidéo avec synchronisation audio.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC conserve les données des sous-titres de manière à pouvoir permettre leur affichage d'une manière cohérente avec les paragraphes 7.1.1 et 7.1.2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.7.1.4 Caractéristiques des sous-titres

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC affiche des sous-titres. 2. Les sous-titres soumis à essai sont affichés sous la forme de caractères modifiables.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC offre à l'utilisateur une manière d'adapter les caractéristiques affichées des sous-titres à leurs exigences individuelles.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.7.1.5 Sous-titres vocaux

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC affiche la vidéo avec une synchronisation audio. 2. Le contenu des sous-titres soumis à essai peut être déterminé par programme.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mode d'utilisation pour fournir une sortie vocale des sous-titres disponibles.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.7.2 Technologie d'audiodescription

C.7.2.1 Lecture de l'audiodescription

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC affiche la vidéo avec une synchronisation audio.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un mécanisme explicite et distinct pour l'audiodescription. 2. Vérifier qu'il existe un mécanisme permettant de sélectionner et de lire l'audiodescription via le canal audio par défaut. 3. Vérifier que la TIC permet à l'utilisateur de sélectionner et de lire plusieurs pistes audio.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies ou 1 est fausse et 3 est vraie Échec : La vérification 1 est vraie et 2 est fausse ou 1 est fausse et 3 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.7.2.2 Synchronisation de l'audiodescription

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC possède un mécanisme de lecture de l'audiodescription.
Mode opératoire	1. Vérifier que la synchronisation entre le contenu audio/visuel et l'audiodescription correspondante est conservée.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.7.2.3 Conservation de l'audiodescription

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC transmet, convertit ou enregistre de la vidéo avec synchronisation audio.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC conserve les données d'audiodescription de manière à pouvoir permettre leur lecture d'une manière cohérente avec les paragraphes 7.2.1 et 7.2.2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.7.3 Commandes utilisateur pour les sous-titres et l'audiodescription

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC affiche principalement des objets contenant de la vidéo avec un contenu audio associé.
Mode opératoire	1. Vérifier que les commandes utilisateur d'activation du sous-titrage et de l'audiodescription sont disponibles pour l'utilisateur au même niveau d'interaction que les commandes de média principal.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8 Matériel

C.8.1 Généralités

C.8.1.1 Exigences génériques

Le paragraphe 8.1.1 a uniquement une valeur de conseil et ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.8.1.2 Connexions standard

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC offre à l'utilisateur des points de connexion de périphériques d'entrée ou de sortie.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'un type de connexion est conforme à un format non propriétaire normalisé. 2. Vérifier qu'un type de connexion est conforme à un format non propriétaire normalisé à l'aide d'adaptateurs du commerce.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.
NOTE : Les connexions peuvent être physiques ou sans fil.	

C.8.1.3 Couleur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Les aspects matériels de la TIC transportent des informations visuelles en utilisant un codage en couleur comme moyen pour indiquer une action, pour demander une réponse ou pour différencier un élément visuel.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe une forme alternative de codage visuel.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.2 Produits matériels avec sortie vocale

C.8.2.1 Gain de volume vocal

C.8.2.1.1 Plage de volume vocal

Type d'évaluation	Contrôle basé sur des données de mesure
Conditions préalables	1. La TIC matérielle possède une sortie vocale.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC est certifiée conforme ANSI/TIA-4965 [i.2]. 2. Mesurer le niveau (en dB) de la sortie vocale au réglage de volume minimum. 3. Mesurer le niveau (en dB) de la sortie vocale au réglage de volume maximum. 4. Vérifier que la plage entre 1 et 2 est supérieure ou égale à 18 dB.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 4 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 4 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.2.1.2 Réglage de volume incrémental

Type d'évaluation	Contrôle basé sur des données de mesure
Conditions préalables	1. La TIC matérielle possède une sortie vocale. 2. Le réglage du volume est incrémental.
Mode opératoire	1. Mesurer le niveau (en dB) de la sortie vocale au réglage de volume minimum. 2. Vérifier si un pas intermédiaire produit un niveau supérieur de 12 dB au niveau de volume minimum mesuré à l'étape 1.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.2.2 Couplage magnétique

C.8.2.2.1 Appareils à ligne fixe

Type d'évaluation	Contrôle basé sur des données de mesure
Conditions préalables	1. La TIC matérielle est un appareil de communication à ligne fixe avec une sortie audio qui est normalement tenue à l'oreille.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC est certifiée conforme TIA-1083-A [i.24]. 2. Les mesures sont réalisées conformément à l'ETSI ES 200 381-1 [2] et démontrent que les exigences définies dans cette norme sont satisfaites. 3. La TIC porte le symbole « T » spécifié dans l'ETSI ES 300 381 [1].
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie et la vérification 3 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses ou la vérification 3 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.2.2.2 Appareils de communication sans fil

Type d'évaluation	Contrôle basé sur des données de mesure
Conditions préalables	1. La TIC matérielle possède un appareil de communication sans fil normalement tenu à l'oreille.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC est certifiée conforme ANSI/IEEE C63.19 [i.1]. 2. Vérifier que la TIC offre un moyen de couplage magnétique aux technologies auditives conforme aux exigences de l'ETSI ES 200 381-2 [3].
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.3 TIC fixe

C.8.3.0 Généralités

Le paragraphe 8.3.0 a uniquement une valeur de conseil et ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.8.3.1 Accessibilité par l'avant ou latérale

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe.
Mode opératoire	1. Vérifier si la TIC est conforme au paragraphe 8.3.2.2. 2. Vérifier si la TIC est conforme au paragraphe 8.3.2.3.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.3.2 Accessibilité par l'avant

C.8.3.2.1 Accessibilité avant haute sans obstacle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Aucune partie de la TIC fixe ne fait obstacle à l'accessibilité par l'avant.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'au moins l'un de chaque type de partie actionnable se trouve à une hauteur maximale de 1 200 mm (48 pouces) au-dessus du sol de la zone d'accès.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.2.2 Accessibilité avant basse sans obstacle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Aucune partie de la TIC fixe ne fait obstacle à l'accessibilité par l'avant.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'au moins l'un de chaque type de partie actionnable se trouve à une hauteur minimale de 380 mm (15 pouces) au-dessus du sol de la zone d'accès.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.2.3 Accessibilité avant avec obstacle

C.8.3.2.3.1 Dégagement

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Une partie intégrante de la TIC fixe constitue un obstacle qui empêche l'accès à un type quelconque de partie actionnable.
Mode opératoire	1. Vérifier que la TIC présente un dégagement qui s'étend sous l'élément faisant obstacle sur une distance au moins égale à la profondeur d'accessibilité exigée au-dessus de l'obstacle.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.2.3.2 Accessibilité avant avec obstacle (< 510 mm)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Une partie intégrante de la TIC fixe forme un obstacle de moins de 510 mm (20 pouces) de profondeur.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'accessibilité par l'avant à au moins l'un de chaque type de partie actionnable n'est pas située à plus de 1 220 mm (48 pouces) de hauteur au-dessus du contact de la TIC avec le sol.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.2.3.3 Accessibilité avant avec obstacle (< 635 mm)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Une partie intégrante de la TIC fixe constitue un obstacle dont la profondeur est d'au moins 510 mm (20 pouces), mais inférieure à 635 mm (25 pouces).
Mode opératoire	1. Vérifier que l'accessibilité par l'avant à au moins l'un de chaque type de partie actionnable n'est pas située à plus de 1 120 mm (44 pouces) de hauteur au-dessus du contact de la TIC avec le sol.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.2.4 Largeur de dégagement pour les genoux et les pieds

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. L'espace sous un obstacle qui fait partie intégrante de la TIC fait partie d'un espace d'accès.
Mode opératoire	1. Vérifier que la largeur du dégagement pour les genoux est supérieure à 760 mm (30 pouces). 2. Vérifier que la largeur du dégagement pour les pieds est supérieure à 760 mm (30 pouces).
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.2.5 Dégagement pour les pieds

a)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle qui est une partie intégrante de la TIC. 3. Il existe un dégagement pour les pieds sous un obstacle quelconque qui fait partie intégrante de la TIC et qui est situé à moins de 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier que le dégagement pour les pieds ne s'étend pas de plus de 635 mm (25 pouces) sous l'obstacle.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie

b)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle qui est une partie intégrante de la TIC. 3. Il existe un dégagement pour les pieds sous un obstacle quelconque qui fait partie intégrante de la TIC et qui est situé à moins de 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier que le dégagement pour les pieds est d'au moins 430 mm (17 pouces) de profondeur et 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol sous l'obstacle.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie

c)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle qui est une partie intégrante de la TIC. 3. Il existe un dégagement pour les pieds sous un obstacle quelconque qui fait partie intégrante de la TIC et qui est situé à moins de 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier que le dégagement pour les pieds ne dépasse pas de plus de 150 mm (6 pouces) de tout obstacle situé à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie

C.8.3.2.6 Dégagement pour les genoux

a)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle qui est une partie intégrante de la TIC. 3. Il existe un espace de dégagement pour les genoux sous l'obstacle entre 230 mm (9 pouces) et 685 mm (25 pouces) au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un dégagement pour les genoux qui s'étend sur moins de 635 mm (25 pouces) sous l'obstacle à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie

b)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle qui est une partie intégrante de la TIC. 3. Il existe un espace de dégagement pour les genoux sous l'obstacle entre 230 mm (9 pouces) et 685 mm (25 pouces) au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un dégagement pour les genoux qui s'étend sur au moins 280 mm (11 pouces) sous l'obstacle à 230 mm (9 pouces) au-dessus du sol.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie

c)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle qui est une partie intégrante de la TIC. 3. Il existe un espace de dégagement pour les genoux sous l'obstacle entre 230 mm (9 pouces) et 685 mm (25 pouces) au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe un dégagement pour les genoux qui s'étend sur plus de 205 mm (9 pouces) sous l'obstacle à 685 mm (25 pouces) au-dessus du sol.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie

d)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle qui est une partie intégrante de la TIC. 3. Il existe un espace de dégagement pour les genoux sous l'obstacle entre 230 mm (9 pouces) et 685 mm (25 pouces) au-dessus du sol.
Mode opératoire	1. Vérifier que la réduction de profondeur du dégagement pour les genoux n'est pas supérieure à 25 mm (1 pouce) tous les 150 mm (6 pouces) en hauteur.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie

C.8.3.3 Accessibilité latérale

C.8.3.3.1 Accessibilité latérale haute sans obstacle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. L'accessibilité latérale est dégagée ou obstruée par un élément faisant partie intégrante de la TIC fixe qui est inférieur à 510 mm (20 pouces).
Mode opératoire	1. Vérifier que l'accessibilité latérale haute à au moins l'un de chaque type de partie actionnable n'est pas située à plus de 1 220 mm (48 pouces) de hauteur au-dessus du sol de la zone d'accès.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.3.2 Accessibilité latérale basse sans obstacle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. L'accessibilité latérale est dégagée ou obstruée par un élément faisant partie intégrante de la TIC fixe qui est inférieur à 510 mm (20 pouces).
Mode opératoire	1. Vérifier que l'accessibilité latérale basse à au moins l'un de chaque type de partie actionnable est supérieure ou égale à 380 mm (15 pouces) au-dessus du sol de la zone d'accès.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.3.3 Accessibilité latérale avec obstacle

C.8.3.3.3.1 Accessibilité latérale avec obstacle (< 255 mm)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle inférieur ou égal à 255 mm (10 pouces) de profondeur, qui fait partie intégrante de la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'accessibilité latérale haute à au moins l'un de chaque type de partie actionnable n'est pas située à plus de 1 220 mm (48 pouces) de hauteur au-dessus du sol de la zone d'accès.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.3.3.2 Accessibilité latérale avec obstacle (< 610 mm)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un obstacle supérieur à 255 mm (10 pouces) et inférieur ou égal à 610 mm (24 pouces) de profondeur qui fait partie intégrante de la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'accessibilité latérale haute à au moins l'un de chaque type de partie actionnable n'est pas située à plus de 1 170 mm (46 pouces) de hauteur au-dessus du sol de la zone d'accès.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.4 Dégagement ou espace au sol

C.8.3.4.1 Différence de niveau

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un sol à l'intérieur de la TIC. 2. Le sol présente une dénivellation.
Mode opératoire	1. Si la dénivellation est en rampe, vérifier qu'elle a une pente inférieure à 1:48. 2. S'il existe un changement vertical du niveau du sol, vérifier qu'il est inférieur ou égal à 6,4 mm. 3. S'il existe un changement vertical ou incliné du niveau du sol, vérifier que la pente ne dépasse pas 1:2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 ou 3 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 et 3 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 ou 3 n'est pas remplie

C.8.3.4.2 Dégagement ou espace au sol

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe une zone d'utilisation à l'intérieur de celle-ci.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe une surface au sol dégagée ayant des dimensions rectangulaires minimales de 760 mm sur un bord et 1 220 mm sur l'autre bord.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.4.3 Approche

C.8.3.4.3.1 Généralités

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Il existe un espace d'accès à l'intérieur de celle-ci.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'un côté complet de l'espace est dégagé.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.4.3.2 Approche par l'avant

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe contenant une alcôve. 2. La zone d'utilisation se trouve dans l'alcôve. 3. La profondeur de l'alcôve est supérieure à 610 mm. 4. Une approche par l'avant est nécessaire.
Mode opératoire	1. Vérifier que la largeur de l'alcôve est supérieure à 915 mm.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2, 3 ou 4 n'est pas remplie

C.8.3.4.3.3 Approche parallèle

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe contenant une alcôve. 2. La zone d'utilisation se trouve dans l'alcôve. 3. La profondeur de l'alcôve est supérieure à 380 mm. 4. Une approche parallèle est possible.
Mode opératoire	1. Vérifier que la largeur de l'espace d'accès est supérieure à 1 525 mm.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2, 3 ou 4 n'est pas remplie

C.8.3.5 Visibilité

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe. 2. Un ou plusieurs écrans de visualisation sont présents.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'au moins l'un de chaque type d'écran d'affichage est placé de telle sorte que les informations à l'écran sont lisibles depuis un point situé à 1 015 mm (40 pouces) au-dessus du centre du sol de la zone d'utilisation.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie

C.8.3.6 Instructions d'installation

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est une TIC fixe.
Mode opératoire	1. Vérifier que des instructions d'installation sont mises à disposition. 2. Vérifier que les instructions donnent des recommandations relatives à l'installation de la TIC d'une manière qui garantit que les dimensions de la TIC installée sont conformes aux paragraphes 8.3.2 à 8.3.4. 3. Vérifier que les instructions précisent qu'il convient également que les installateurs tiennent compte des exigences applicables en matière d'accessibilité de l'environnement bâti, telles qu'elles s'appliquent à l'installation de la TIC.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1, 2 et 3 sont vraies Échec : Les vérifications 1 ou 2 ou 3 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.4 Parties actionnables mécaniquement

C.8.4.1 Touches numériques

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est dotée de touches numériques physiques configurées comme un clavier téléphonique à 12 touches.
Mode opératoire	1. Vérifier que la touche du nombre cinq est tactilement différente des autres touches du clavier.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.4.2 Utilisation des parties mécaniques

C.8.4.2.1 Moyens d'utilisation des parties mécaniques

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC possède des parties actionnables qui nécessitent une préhension, un pincement ou une torsion du poignet pour être utilisées.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe des moyens d'utilisation accessibles alternatifs qui n'imposent pas ces actions.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.4.2.2 Force d'utilisation des parties mécaniques

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC possède une commande dont l'utilisation exige une force supérieure à 22,2 N.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe des moyens d'utilisation alternatifs accessibles qui nécessitent une force inférieure ou égale à 22,2 N.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.4.3 Clés, tickets cartes de transport

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC délivre des clés, des tickets ou des cartes de transport et leur orientation est importante pour une utilisation ultérieure.
Mode opératoire	1. Vérifier que les clés, les tickets ou les cartes ont une orientation identifiable de manière tactile.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.8.5 Indication tactile du mode vocal

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est conçue pour une utilisation partagée. 2. Une sortie vocale est disponible.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe une indication tactile de la méthode d'activation du mode vocal.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.9 Web

C.9.0 Généralités (informatif)

Le paragraphe 9.0 est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.9.1 Perceptible

C.9.1.1 Équivalents textuels

C.9.1.1.1 Contenu non textuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel.

C.9.1.2 Média temporel

C.9.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré).

C.9.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés).

C.9.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré).

C.9.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct).

C.9.1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée).

C.9.1.3 Adaptable

C.9.1.3.1 Informations et relations

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations.

C.9.1.3.2 Ordre séquentiel logique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique.

C.9.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles.

C.9.1.3.4 Orientation

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation.

C.9.1.3.5 Identification de l'objet de la saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie.

C.9.1.4 Distinguable

C.9.1.4.1 Utilisation de la couleur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur.

C.9.1.4.2 Contrôle du son

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.2 Contrôle du son.

C.9.1.4.3 Contraste (minimum)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum).

C.9.1.4.4 Redimensionnement du texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte.

C.9.1.4.5 Texte sous forme d'image

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image.

C.9.1.4.6 Vide

C.9.1.4.7 Vide

C.9.1.4.8 Vide

C.9.1.4.9 Vide

C.9.1.4.10 Refusion

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Refusion.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.10 Refusion.

C.9.1.4.11 Contraste non textuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel.

C.9.1.4.12 Espacement de texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte.

C.9.1.4.13 Contenu sur survol ou focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus.

C.9.2 Utilisable

C.9.2.1 Accessibilité au clavier

C.9.2.1.1 Clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier.

C.9.2.1.2 Pas de piège au clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.1.2 Pas de piège au clavier.

C.9.2.1.3 Vide

C.9.2.1.4 Raccourcis clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier.

C.9.2.2 Délai suffisant

C.9.2.2.1 Réglage du délai

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.2.1 Réglage du délai.

C.9.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer.

C.9.2.3 Crises et réactions physiques

C.9.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique.

C.9.2.4 Navigable

C.9.2.4.1 Contourner des blocs

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.1 Contourner des blocs.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.1 Contourner des blocs.

C.9.2.4.2 Titre de page

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.2 Titre de page.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.2 Titre de page.

C.9.2.4.3 Parcours du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.3 Parcours du focus.

C.9.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte).

C.9.2.4.5 Accès multiples

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.5 Accès multiples .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.5 Accès multiples.

C.9.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes.

C.9.2.4.7 Visibilité du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus.

C.9.2.5 Modalités de saisie

C.9.2.5.1 Gestes du pointeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Gestes du pointeur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.5.1 Gestes du pointeur.

C.9.2.5.2 Annulation du pointeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Annulation du pointeur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.5.2 Annulation du pointeur.

C.9.2.5.3 Étiquette dans nom

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Étiquette dans nom .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Étiquette dans nom.

C.9.2.5.4 Actionnement du mouvement

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement.

C.9.3 Compréhensible

C.9.3.1 Lisible

C.9.3.1.1 Langue du document

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.1.1 Langue de la page.

C.9.3.1.2 Langue d'un passage

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.1.2 Langue d'un passage .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.1.2 Langue d'un passage.

C.9.3.2 Prévisible

C.9.3.2.1 Au focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus.

C.9.3.2.2 À la saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie.

C.9.3.2.3 Navigation cohérente

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.3 Navigation cohérente .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.2.3 Navigation cohérente.

C.9.3.2.4 Identification cohérente

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.4 Identification cohérente .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.2.4 Identification cohérente.

C.9.3.3 Assistance à la saisie

C.9.3.3.1 Identification des erreurs

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs.

C.9.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions.

C.9.3.3.3 Suggestion après une erreur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur.

C.9.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données).

C.9.4 Robuste

C.9.4.1 Compatible

C.9.4.1.1 Analyse syntaxique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 4.1.1 Analyse syntaxique.

C.9.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 4.1.2 Nom, rôle et valeur.

C.9.4.1.3 Messages d'état

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou la page Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état.

C.9.5 Critères de succès AAA des WCAG 2.1 (informatif)

Le paragraphe 9.5 est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.9.6 Exigences de conformité à WCAG 2.1

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une page Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 1 : Niveau de conformité » au niveau AA. 2. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 2 : Pages complètes ». 3. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 3 : Processus complets ». 4. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 4 : Usage des technologies selon des méthodes exclusivement compatibles avec l'accessibilité ». 5. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité WCAG 2.1 [5] « 5 : Non interférence ».
Résultat	Réussite : Toutes les vérifications sont vraies Échec : Une vérification est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10 Documents non Web

C.10.0 Généralités (informatif)

Le paragraphe 10.0 a uniquement une valeur de conseil et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.10.1 Perceptible

C.10.1.1 Équivalents textuels

C.10.1.1.1 Contenu non textuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel.

C.10.1.2 Média temporel

C.10.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu correspondant au critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré).

C.10.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés).

C.10.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré).

C.10.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct).

C.10.1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée).

C.10.1.3 Adaptable

C.10.1.3.1 Informations et relations

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations.

C.10.1.3.2 Ordre séquentiel logique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique.

C.10.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles.

C.10.1.3.4 Orientation

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation.

C.10.1.3.5 Identification de l'objet de la saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie.

C.10.1.4 Distinguable

C.10.1.4.1 Utilisation de la couleur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur.

C.10.1.4.2 Contrôle du son

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.1.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie

C.10.1.4.3 Contraste (minimum)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum).

C.10.1.4.4 Redimensionnement du texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte.

C.10.1.4.5 Texte sous forme d'image

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image.

C.10.1.4.6 Vide

C.10.1.4.7 Vide

C.10.1.4.8 Vide

C.10.1.4.9 Vide

C.10.1.4.10 Refusion

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.1.4.11 Contraste non textuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web qui ne possède pas une zone de mise en page du contenu de taille fixe qui est essentielle pour les informations transportées.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel.

C.10.1.4.12 Espacement de texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte.

C.10.1.4.13 Contenu sur survol ou focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus.

C.10.2 Utilisable

C.10.2.1 Accessibilité au clavier

C.10.2.1.1 Clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier.

C.10.2.1.2 Pas de piège au clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.3.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.2.1.3 Vide

C.10.2.1.4 Raccourcis clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier.

C.10.2.2 Délai suffisant

C.10.2.2.1 Réglage du délai

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.4.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.5.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec WCAG

C.10.2.3 Crises et réactions physiques

C.10.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.6.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.2.4 Navigable

C.10.2.4.1 Vide

C.10.2.4.2 Titre de document

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.7.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.2.4.3 Parcours du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.8.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte).

C.10.2.4.5 Vide

C.10.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes.

C.10.2.4.7 Visibilité du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus.

C.10.2.5 Modalités de saisie

C.10.2.5.1 Gestes du pointeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.9.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.2.5.2 Annulation du pointeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.10.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.2.5.3 Étiquette dans nom

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Étiquette dans nom.

C.10.2.5.4 Actionnement du mouvement

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement.

C.10.3 Compréhensible

C.10.3.1 Lisible

C.10.3.1.1 Langue du document

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.11.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.3.1.2 Langue d'un passage

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.12.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.3.2 Prévisible

C.10.3.2.1 Au focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus.

C.10.3.2.2 À la saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie.

C.10.3.2.3 Vide

C.10.3.2.4 Vide

C.10.3.3 Assistance à la saisie

C.10.3.3.1 Identification des erreurs

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs.

C.10.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions.

C.10.3.3.3 Suggestion après une erreur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur.

C.10.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.13.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.4 Robuste

C.10.4.1 Compatible

C.10.4.1.1 Analyse syntaxique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.14.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 10.15.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.10.4.1.3 Messages d'état

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un document non Web.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le document non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état.

C.10.5 Positionnement des sous-titres

Le paragraphe 10.5 a uniquement une valeur de conseil et ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.10.6 Synchronisation de l'audiodescription

Le paragraphe 10.6 a uniquement une valeur de conseil et ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.11 Logiciel

C.11.0 Généralités

Le paragraphe 11.0 a uniquement une valeur de conseil et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.11.1 Perceptible

C.11.1.1 Équivalents textuels

C.11.1.1.1 Contenu non textuel

C.11.1.1.1.1 Contenu non textuel (lecture à l'écran prise en charge – fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.1.1.1.2 Contenu non textuel (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Le contenu non textuel est présenté aux utilisateurs via une sortie vocale.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale est offerte comme alternative pour le contenu non textuel. 2. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas purement décoratif. 3. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas utilisé uniquement pour la mise en forme visuelle. 4. Vérifier que la sortie vocale obéit à la recommandation relative à l'« équivalent textuel » décrite dans les WCAG 2.1 Critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : Les vérifications (1 et 2 et 3 et 4 sont vraies) ou (1 et 2 sont fausses) ou (1 et 3 sont fausses) Échec : Les vérifications (1 est vraie et 2 est fausse) ou (1 est vraie et 3 est fausse) ou (1 et 2 et 3 sont vraies et 4 est fausse) Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.1.2 Média temporel

C.11.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)

C.11.1.2.1.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré – fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Des informations auditives pré-enregistrées ne sont pas nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.1.2.1.2 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré – fonctionnalité verrouillée)

C.11.1.2.1.2.1 Contenu seulement audio pré-enregistré (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Des informations auditives pré-enregistrées sont nécessaires pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations visuelles sont équivalentes au contenu auditif pré-enregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.1.2.1.2.2 Contenu seulement vidéo pré-enregistré (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Un contenu vidéo pré-enregistré est nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions verrouillées de la TIC. 4. Une sortie vocale est offerte comme accès non visuel au contenu non textuel affiché sur la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale présente des informations équivalentes au contenu vidéo pré-enregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2, 3 ou 4 n'est pas remplie.

C.11.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés).

C.11.1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)

C.11.1.2.3.1 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré – fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.3 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré).

C.11.1.2.3.2 Audiodescription ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré – fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Une sortie vocale est offerte comme accès non visuel au contenu non textuel affiché sur la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale présente des informations équivalentes au contenu vidéo pré-enregistré.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.1.2.4 Sous-titres (en direct)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.4 Sous-titres (en direct).

C.11.1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.2.5 Audiodescription (pré-enregistrée).

C.11.1.3 Adaptable

C.11.1.3.1 Informations et relations

C.11.1.3.1.1 Informations et relations (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.1 Informations et relations .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.1.3.1.2 Informations et relations (fonctionnalité verrouillée)

Le paragraphe 11.1.3.1.2 a uniquement une valeur de conseil et ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.11.1.3.2 Ordre séquentiel logique

C.11.1.3.2.1 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.2 Ordre séquentiel logique .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.1.3.2.2 Ordre séquentiel logique (fonctionnalité verrouillée)

Le paragraphe 11.1.3.2.2 a uniquement une valeur de conseil et ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.11.1.3.3 Caractéristiques sensorielles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.3 Caractéristiques sensorielles.

C.11.1.3.4 Orientation

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.4 Orientation.

C.11.1.3.5 Identification de l'objet de la saisie

C.11.1.3.5.1 Identification de l'objet de la saisie (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.3.5 Identification de l'objet de la saisie.

C.11.1.3.5.2 Identification de l'objet de la saisie (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel ne réalise pas la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Une sortie auditive est offerte comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie auditive est délivrée par un mécanisme intégré à la TIC ou fourni avec elle. 2. Vérifier que la sortie auditive est délivrée par un casque individuel pouvant être connecté via une prise audio 3,5 mm, ou une connexion normalisée, sans nécessiter l'utilisation de la vision. 3. Vérifier que la sortie auditive comprend des objets issus de la section Objets de la saisie pour les composants de l'interface utilisateur .
Résultat	Réussite : La vérification (1 ou 2) est vraie et la 3 est vraie Échec : Les vérifications (1 et 2) sont fausses ou les 3 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.1.4 Distinguable

C.11.1.4.1 Utilisation de la couleur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.1 Utilisation de la couleur.

C.11.1.4.2 Contrôle du son

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.1.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.1.4.3 Contraste (minimum)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.3 Contraste (minimum).

C.11.1.4.4 Redimensionnement du texte

C.11.1.4.4.1 Redimensionnement du texte (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des fonctions d'agrandissement de la plate-forme ou de la technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.4 Redimensionnement du texte.

C.11.1.4.4.2 Redimensionnement du texte (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle et mesure
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur n'accepte pas les fonctions d'agrandissement de la plate-forme ou des technologies d'assistance. 3. Une distance de vision est spécifiée par le fournisseur.
Mode opératoire	1. Mesurer la hauteur d'une lettre majuscule H. 2. Vérifier qu'elle sous-tend un angle d'au moins 0,7 degré à la distance de vision spécifiée.
Résultat	Réussite : La vérification 2 est vraie Échec : La vérification 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.1.4.5 Texte sous forme d'image

C.11.1.4.5.1 Texte sous forme d'image (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.5 Texte sous forme d'image.

C.11.1.4.5.2 Texte sous forme d'image (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Le contenu non textuel est présenté aux utilisateurs via une sortie vocale.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale est offerte comme alternative pour le contenu non textuel. 2. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas purement décoratif. 3. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas utilisé uniquement pour la mise en forme visuelle. 4. Vérifier que la sortie vocale obéit à la recommandation relative à l'« équivalent textuel » décrite dans les WCAG 2.1 Critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel .
Résultat	Réussite : Les vérifications (1 et 2 et 3 et 4 sont vraies) ou (1 et 2 sont fausses) ou (1 et 3 sont fausses) Échec : Les vérifications (1 est vraie et 2 est fausse) ou (1 est vraie et 3 est fausse) ou (1 et 2 et 3 sont vraies et 4 est fausse) Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.1.4.6 Vide

C.11.1.4.7 Vide

C.11.1.4.8 Vide

C.11.1.4.9 Vide

C.11.1.4.10 Refusion

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.2.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.1.4.11 Contraste non textuel

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.11 Contraste non textuel.

C.11.1.4.12 Espacement de texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.12 Espacement de texte.

C.11.1.4.13 Contenu sur survol ou focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 1.4.13 Contenu sur survol ou focus.

C.11.2 Utilisable

C.11.2.1 Accessibilité au clavier

C.11.2.1.1 Clavier

C.11.2.1.1.1 Clavier (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des claviers ou d'une interface de clavier.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.1.1 Clavier.

C.11.2.1.1.2 Clavier (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur n'est pas accessible aux claviers ou interfaces clavier.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ensemble de la fonctionnalité de l'interface utilisateur est utilisable sans vision.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.2.1.2 Pas de piège au clavier

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.3.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.2.1.3 Vide

C.11.2.1.4 Raccourcis clavier

C.11.2.1.4.1 Raccourcis clavier (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.1.4 Raccourcis clavier.

C.11.2.1.4.2 Raccourcis clavier (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. La fonctionnalité de la TIC n'est pas accessible aux claviers ou interfaces clavier.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'ensemble de la fonctionnalité est utilisable sans vision.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.2.2 Délai suffisant

C.11.2.2.1 Réglage du délai

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.4.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.5.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.2.3 Crises et réactions physiques

C.11.2.3.1 Pas plus de trois flashes ou sous le seuil critique

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.6.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.2.4 Navigable

C.11.2.4.1 Vide

C.11.2.4.2 Vide

C.11.2.4.3 Parcours du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.7.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte) .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte).

C.11.2.4.5 Vide

C.11.2.4.6 En-têtes et étiquettes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.6 En-têtes et étiquettes.

C.11.2.4.7 Visibilité du focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.4.7 Visibilité du focus.

C.11.2.5 Modalités de saisie

C.11.2.5.1 Gestes du pointeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.8.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.2.5.2 Annulation du pointeur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.9.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.2.5.3 Étiquette dans nom

C.11.2.5.3.1 Étiquette dans nom (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Étiquette dans nom .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.5.3 Étiquette dans nom.

C.11.2.5.3.2 Étiquette dans nom (fonctionnalité verrouillée)

Le paragraphe 11.2.5.3.2 est uniquement informatif et ne comporte aucune exigence imposant des essais.

C.11.2.5.4 Actionnement du mouvement

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 2.5.4 Actionnement du mouvement.

C.11.3 Compréhensible

C.11.3.1 Lisible

C.11.3.1.1 Langue du logiciel

C.11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.10.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.3.1.1.2 Langue du logiciel (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. La sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 4. La sortie vocale ne se compose pas de noms propres, termes techniques, mots de langue indéfinie, mots et phrases passés dans la langue vernaculaire du contexte immédiat. 5. Le contenu n'est pas généré en externe et est contrôlé par le fournisseur de la TIC. 6. Les langues affichées peuvent être sélectionnées à l'aide de l'accès non visuel. 7. L'utilisateur n'a pas sélectionné une langue parlée différente de la langue du contenu affiché.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale utilise la même langue que le contenu affiché.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 n'est pas remplie.

C.11.3.1.2 Vide

C.11.3.2 Prévisible

C.11.3.2.1 Au focus

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.2.1 Au focus.

C.11.3.2.2 À la saisie

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.2.2 À la saisie.

C.11.3.2.3 Vide

C.11.3.2.4 Vide

C.11.3.3 Assistance à la saisie

C.11.3.3.1 Identification des erreurs

C.11.3.3.1.1 Identification des erreurs (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.1 Identification des erreurs.

C.11.3.3.1.2 Identification des erreurs (fonctionnalité verrouillée)

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur est non accessible aux technologies d'assistance pour la lecture à l'écran. 3. Une sortie vocale est fournie comme accès non visuel à la fonctionnalité verrouillée. 4. Une erreur de saisie est détectée automatiquement.
Mode opératoire	1. Vérifier que la sortie vocale identifie l'élément qui présente l'erreur. 2. Vérifier que la sortie vocale décrit l'élément qui présente l'erreur.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou la vérification 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2,3 ou 4 n'est pas remplie.

C.11.3.3.2 Étiquettes ou instructions

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.2 Étiquettes ou instructions.

C.11.3.3.3 Suggestion après une erreur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 3.3.3 Suggestion après une erreur.

C.11.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.11.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.4 Robuste

C.11.4.1 Compatible

C.11.4.1.1 Analyse syntaxique

C.11.4.1.1.1 Analyse syntaxique (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.12.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.4.1.1.2 Analyse syntaxique (fonctionnalité verrouillée)

Le paragraphe 11.4.1.1.2 ne contient pas d'exigences imposant un essai.

C.11.4.1.2 Nom, rôle et valeur

C.11.4.1.2.1 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge d'au moins une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès dans le Tableau 11.13.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.4.1.2.2 Nom, rôle et valeur (fonctionnalité verrouillée)

Le paragraphe 11.4.1.2.2 ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.11.4.1.3 Messages d'état

C.11.4.1.3.1 Messages d'état (fonctionnalité ouverte)

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est un logiciel non Web disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel réalise la prise en charge des technologies d'assistance pour la lecture à l'écran.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état .
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie ou le logiciel non Web ne contient pas de contenu en rapport avec le critère de succès WCAG 2.1 4.1.3 Messages d'état

C.11.4.1.3.2 Messages d'état (fonctionnalité verrouillée)

Le paragraphe 11.4.1.3.2 ne contient aucune exigence pouvant faire l'objet d'essais.

C.11.5 Interopérabilité avec les technologies d'assistance

C.11.5.1 Fonctionnalité verrouillée

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel possède une fonctionnalité verrouillée.
Mode opératoire	1. Vérifier que la fonctionnalité verrouillée est conforme au paragraphe 5.1.
Résultat	Si la vérification 1 est vraie, il n'est pas exigé que le logiciel soit conforme au paragraphe 11.5.2 Si la vérification 1 est fausse, il est exigé que le logiciel soit conforme au paragraphe 11.5.2 Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.5.2 Services d'accessibilité

C.11.5.2.1 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les logiciels disposant d'une interface utilisateur

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel plate-forme.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation du logiciel plate-forme comprend des informations relatives aux services de plate-forme pouvant être utilisés par le logiciel disposant d'une interface utilisateur pour interfonctionner avec les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.5.2.2 Prise en charge des services d'accessibilité de plate-forme pour les technologies d'assistance

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel plate-forme.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation du logiciel plate-forme contient des informations sur les services d'accessibilité de plate-forme permettant aux technologies d'assistance d'interfonctionner avec le logiciel qui dispose d'une interface utilisateur exécutée sur le logiciel plate-forme.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.5.2.3 Utilisation des services d'accessibilité

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel utilise les services d'accessibilité de plate-forme documentés applicables. 2. Vérifier que le logiciel peut satisfaire aux exigences applicables 11.5.2.5 à 11.5.2.17 lors de l'utilisation des services d'accessibilité de plate-forme documentés. 3. Vérifier que le logiciel peut satisfaire les exigences 11.5.2.5 à 11.5.2.17 lors de l'utilisation des services d'accessibilité de plate-forme documentés et d'autres services documentés.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie et la vérification 2 ou la vérification 3 est vraie Échec : La vérification 1 ou la vérification 3 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.5.2.4 Technologie d'assistance

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. La TIC est une technologie d'assistance.
Mode opératoire	1. Vérifier que la technologie d'assistance utilise les services d'accessibilité de plate-forme documentés.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.5.2.5 Informations sur les objets

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que le rôle des éléments d'interface utilisateur est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 2. Vérifier que les états des éléments d'interface utilisateur sont déterminables par programme par les technologies d'assistance. 3. Vérifier que la limite des éléments d'interface utilisateur est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 4. Vérifier que le nom des éléments d'interface utilisateur est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 5. Vérifier que la description des éléments d'interface utilisateur est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1, 2, 3, 4 et 5 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 5 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.5.2.6 Ligne, colonne et en-têtes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur comporte des tables de données.
Mode opératoire	1. Sélectionner une table de données dans laquelle les essais sont à réaliser. 2. Vérifier que chaque ligne de cellule est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 3. Vérifier que chaque colonne de cellule est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 4. Vérifier que chaque en-tête de ligne de cellule est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 5. Vérifier que chaque en-tête de colonne de cellule est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2, 3, 4 et 5 sont vraies Échec : La vérification 2 ou 3 ou 4 ou 5 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.5.2.7 Valeurs

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur peuvent avoir des valeurs.
Mode opératoire	1. Sélectionner un élément d'interface utilisateur pouvant avoir une valeur. 2. Vérifier que la valeur actuelle est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 3. Si l'élément d'interface utilisateur transmet des informations sur une plage de valeurs, vérifier que la valeur minimale est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 4. Si l'élément d'interface utilisateur transmet des informations sur une plage de valeurs, vérifier que la valeur maximale est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2, 3 et 4 sont vraies Échec : La vérification 2 ou 3 ou 4 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.5.2.8 Relations par étiquettes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur sont des étiquettes d'autres éléments d'interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Obtenir les informations de chaque élément d'interface utilisateur. 2. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent la relation avec l'élément d'interface utilisateur constituant son étiquette, si l'élément d'interface utilisateur actuel possède une étiquette, et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 3. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent la relation avec l'élément d'interface utilisateur qu'il étiquette, si l'élément d'interface utilisateur actuel possède une étiquette, et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2 ou 3 sont vraies Échec : Les vérifications 2 et 3 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.5.2.9 Relations parent-enfant

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur sont parents d'autres éléments d'interface utilisateur selon une structure hiérarchique.
Mode opératoire	1. Pour les éléments d'interface utilisateur possédant un parent, vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent la relation avec les éléments de l'interface utilisateur parent. 2. Vérifier que les éléments d'interface utilisateur parents de l'élément d'interface utilisateur sélectionné lors de la vérification 1, comprennent la relation avec les éléments d'interface utilisateur qui sont ses enfants et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 3. Pour les éléments d'interface utilisateur qui sont le parent d'autres éléments d'interface utilisateur, vérifier que les informations des éléments d'interface utilisateur comprennent la relation avec les éléments d'interface utilisateur enfants et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance. 4. Vérifier que les éléments d'interface utilisateur enfants de l'élément d'interface utilisateur sélectionné lors de la vérification 3, comprennent la relation avec les éléments d'interface utilisateur qui sont ses parents et que cette relation est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : La vérification 1 ou 2 est vraie et la vérification 3 ou 4 est vraie Échec : Les vérifications 1 et 2 sont fausses ou les vérifications 3 et 4 sont fausses Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.
NOTE :	Pour cette exigence, il suffit que l'un des deux sens d'une relation parent-enfant soit déterminable par programme. C'est pourquoi les vérifications d'exigence sont par paires et que l'exigence est satisfaite si un membre de chaque paire est vrai.

C.11.5.2.10 Texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Du texte est affiché à l'écran.
Mode opératoire	1. Dans les cas où du texte est affiché à l'écran, vérifier que les informations du texte comprennent le contenu et que ces informations sont déterminables par programme par les technologies d'assistance. 2. Dans les cas où du texte est affiché à l'écran, vérifier que les informations du texte comprennent les attributs et que ces informations sont déterminables par programme par les technologies d'assistance. 3. Dans les cas où du texte est affiché à l'écran, vérifier que les informations du texte comprennent ses limites et que ces informations sont déterminables par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1, 2 et 3 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 ou 3 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.5.2.11 Liste des actions disponibles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur comportent des actions pouvant être exécutées par l'utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur contiennent la liste des actions pouvant être exécutées. 2. Vérifier que cette liste est déterminable par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.5.2.12 Exécution des actions disponibles

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur comportent des actions pouvant être exécutées par l'utilisateur. 3. Les exigences de sécurité permettent aux technologies d'assistance d'exécuter les actions de l'utilisateur par programme.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur contiennent la liste des actions pouvant être exécutées par les technologies d'assistance conformément à 11.5.2.11. 2. Vérifier que toutes les actions de la liste peuvent être exécutées sans problème par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.5.2.13 Suivi du focus et des attributs de sélection

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur permettent la modification du texte.
Mode opératoire	1. Vérifier que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent un mécanisme de suivi du focus, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection. 2. Vérifier que ces informations sont déterminables par programme par les technologies d'assistance. 3. Activer ces mécanismes de suivi. 4. En tant qu'utilisateur, utiliser la fonction de modification du texte dans le produit logiciel évalué. 5. Vérifier que le suivi du focus, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection fonctionne.
Résultat	Réussite : Les vérifications 2 et 5 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 5 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.5.2.14 Modification du focus et des attributs de sélection

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Des éléments d'interface utilisateur peuvent recevoir le focus ou permettent la modification du texte. 3. Les exigences de sécurité permettent au logiciel plate-forme de modifier par programme le focus, le point d'insertion de texte et les attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur.
Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour les éléments d'interface utilisateur pouvant recevoir le focus et si le focus peut être modifié par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, vérifier que le focus peut être modifié par programme par les technologies d'assistance. 2. Pour les éléments d'interface utilisateur permettant la modification du texte par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, vérifier que la position du point d'insertion de texte peut être modifiée par programme par les technologies d'assistance. 3. Pour les éléments d'interface utilisateur permettant la modification du texte, vérifier que les attributs de sélection peuvent être modifiés par programme par les technologies d'assistance s'ils peuvent être modifiés par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance.
Résultat	<p>Réussite : Toutes les vérifications sont vraies</p> <p>Échec : Une vérification est fautive</p> <p>Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.</p>

C.11.5.2.15 Notification des modifications

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur.
Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Activer les notifications de modifications dans les éléments d'interface utilisateur. 2. Vérifier que les notifications relatives aux modifications dans les informations sur les objets (rôle, état, limite, nom et description) sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans l'interface utilisateur du logiciel. 3. Vérifier que les notifications relatives aux modifications dans les lignes, colonnes et en-têtes des tables de données sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel. 4. Vérifier que les notifications relatives aux modifications dans les valeurs (valeur actuelle, valeur minimale et valeur maximale) sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel. 5. Vérifier que les notifications relatives aux relations par étiquettes sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel. 6. Vérifier que les notifications relatives aux relations parent-enfant sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel. 7. Vérifier que les notifications relatives aux modifications de texte (contenu, attributs et limite du texte affiché à l'écran) sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel. 8. Vérifier que les notifications relatives aux modifications de la liste des actions possibles sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel. 9. Vérifier que les notifications relatives aux modifications du focus, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection sont envoyées aux technologies d'assistance, en cas de modification de ces informations dans le logiciel.
Résultat	<p>Réussite : Les vérifications 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont vraies</p> <p>Échec : La vérification 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 est fautive</p> <p>Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.</p>

C.11.5.2.16 Modifications des états et propriétés

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Il existe des éléments d'interface utilisateur dont l'état ou les propriétés peuvent être modifiés par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance. 3. Les exigences de sécurité permettent aux technologies d'assistance de modifier par programme les états et les propriétés des éléments d'interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'état des éléments d'interface utilisateur pouvant être modifié par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, peut être modifié par programme par les technologies d'assistance. 2. Vérifier que les propriétés des éléments d'interface utilisateur pouvant être modifiées par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, peuvent être modifiées par programme par les technologies d'assistance.
Résultat	Réussite : Toutes les vérifications sont vraies Échec : Une vérification est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.5.2.17 Modifications de valeurs et de texte

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Le logiciel évalué est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Il existe des éléments d'interface utilisateur dont les valeurs ou le texte peuvent être modifiés par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance. 3. Les exigences de sécurité permettent aux technologies d'assistance de modifier par programme les valeurs et le texte des éléments d'interface utilisateur.
Mode opératoire	1. Vérifier que les valeurs des éléments d'interface utilisateur pouvant être modifiées par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, peuvent être modifiées par programme par les technologies d'assistance à l'aide des méthodes de saisie de la plate-forme. 2. Vérifier que le texte des éléments d'interface utilisateur pouvant être modifié par l'utilisateur sans utiliser de technologie d'assistance, peut être modifié par programme par les technologies d'assistance à l'aide des méthodes de saisie de la plate-forme.
Résultat	Réussite : Toutes les vérifications sont vraies Échec : Une vérification quelconque est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.6 Usage documenté de l'accessibilité

C.11.6.1 Commande par l'utilisateur des fonctions d'accessibilité

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Des fonctions de la plate-forme sont définies dans la documentation de celle-ci comme fonctions d'accessibilité destinées aux utilisateurs.
Mode opératoire	1. Vérifier qu'il existe suffisamment de modes d'utilisation permettant la commande par l'utilisateur des fonctions de la plate-forme définies dans la documentation de celle-ci comme fonctions d'accessibilité destinées aux utilisateurs.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.6.2 Continuité des fonctions d'accessibilité

Type d'évaluation	Essais
Conditions préalables	1. Des fonctions de la plate-forme sont définies dans la documentation de celle-ci comme fonctions d'accessibilité.
Mode opératoire	1. Vérifier si le logiciel disposant d'une interface utilisateur interrompt le fonctionnement normal des fonctions d'accessibilité de la plate-forme. 2. Vérifier si l'interruption a été spécifiquement demandée ou confirmée par l'utilisateur.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est fausse ou les deux vérifications sont vraies Échec : La vérification 1 est vraie et la vérification 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.7 Préférences d'utilisateur

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel est un logiciel disposant d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel possède des paramètres pour la langue, la couleur, le contraste, le type de police, la taille de police ou le curseur de sélection, qui correspondent aux paramètres de la plate-forme. 3. Le logiciel n'est pas conçu pour être isolé de sa plate-forme sous-jacente.
Mode opératoire	1. Vérifier que le logiciel offre un mode de fonctionnement qui suit les paramètres de la plate-forme.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1, 2 ou 3 n'est pas remplie.

C.11.8 Outils d'édition

C.11.8.1 Technologie de contenu

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition. 2. Le format de sortie de l'outil d'édition prend en charge les informations exigées pour l'accessibilité.
Mode opératoire	1. Vérifier si l'outil d'édition est conforme aux paragraphes 11.8.2 à 11.8.5 dans la mesure où les informations exigées pour l'accessibilité sont prises en charge par le format utilisé pour la sortie de l'outil d'édition.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie
NOTE :	Si le format de sortie de l'outil d'édition ne prend pas en charge certains types d'informations exigées pour l'accessibilité, la conformité aux exigences relatives à ce type d'informations n'est pas imposée.

C.11.8.2 Création de contenu accessible

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition.
Mode opératoire	1. Vérifier si l'outil d'édition comporte des fonctions permettant et guidant la création de contenu conforme aux Articles 9 (Web) et 10 (Documents non Web).
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.11.8.3 Conservation des informations d'accessibilité lors des conversions

Type d'évaluation	Contrôle et essai
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition. 2. L'outil d'édition permet des conversions avec restructuration ou des conversions avec reprogrammation.
Mode opératoire	1. Pour les conversions avec restructuration, vérifier que les informations d'accessibilité sont conservées dans la sortie. 2. Pour les conversions avec restructuration, vérifier que la technologie de contenu prend en charge les informations d'accessibilité de la forme restructurée des informations. 3. Pour les conversions avec reprogrammation, vérifier que les informations d'accessibilité sont conservées dans la sortie. 4. Pour les conversions avec reprogrammation, vérifier que les informations d'accessibilité sont prises en charge par la technologie de la sortie reprogrammée.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie, ou les vérifications 1 et 2 sont fausses, ou la vérification 3 est vraie ou les vérifications 3 et 4 sont fausses Échec : La vérification 1 est fausse et la vérification 2 est vraie Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.8.4 Assistance au dépannage

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition. 2. Les fonctions de vérification d'accessibilité de l'outil d'édition peuvent détecter que le contenu n'est pas conforme à une exigence des Articles 9 (Web) ou 10 (Documents non Web), selon le cas.
Mode opératoire	1. L'outil d'édition offre des suggestions de dépannage si le contenu n'est pas conforme à une exigence des Articles 9 ou 10 (selon le cas).
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.11.8.5 Modèles

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le logiciel est un outil d'édition. 2. L'outil d'édition propose des modèles.
Mode opératoire	1. Vérifier que l'outil d'édition comporte au moins un modèle prenant en charge la création de contenu conforme aux exigences des Articles 9 (Contenu Web) ou 10 (Documents), selon le cas. 2. Vérifier qu'au moins un modèle identifié à l'étape 1 est disponible et identifié comme conforme aux Articles 9 ou 10 (selon le cas).
Résultat	Réussite : Les vérifications 1 et 2 sont vraies Échec : La vérification 1 ou 2 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.
NOTE :	L'identification de la conformité aux exigences des Articles 9 ou 10 (selon le cas) décrite dans la vérification 2 peut être exprimée sous la forme « Conforme aux WCAG 2.1 ». Si l'identification ne déclare pas explicitement que toutes les exigences identifiées dans les Articles 9 ou 10 (selon le cas) sont couvertes, il peut être nécessaire d'utiliser le modèle pour créer un site Web ou un document puis de soumettre ce site ou ce document à des essais, conformément aux exigences des Articles 9 ou 10 en vue de garantir que le modèle se comporte comme exigé.

C.12 Documentation et services d'assistance

C.12.1 Documentation produit

C.12.1.1 Fonctions d'accessibilité et de compatibilité

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une documentation produit est fournie avec la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation produit fournie avec la TIC recense et explique l'utilisation des fonctions d'accessibilité et de compatibilité de la TIC.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.12.1.2 Documentation accessible

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une documentation produit en format électronique est fournie avec la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation produit au format électronique fournie avec la TIC est conforme aux exigences des Articles 9 ou 10, selon le cas.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.12.2 Services d'assistance

C.12.2.1 Généralités

Le paragraphe 12.2.1 est uniquement informatif et ne contient aucune exigence imposant des essais.

C.12.2.2 Informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Des services d'assistance sont proposés pour la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services d'assistance de la TIC donnent des informations sur les fonctionnalités d'accessibilité et de compatibilité figurant dans la documentation produit.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.12.2.3 Communication efficace

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Des services d'assistance sont proposés pour la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services d'assistance de la TIC peuvent traiter les besoins en communication des individus handicapés, soit directement, soit via un point d'orientation.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.
NOTE :	La mise à disposition d'un niveau quelconque d'assistance aux besoins en communication des individus handicapés constitue une conformité à cette exigence. Les fournisseurs peuvent fournir d'autres informations sur le niveau d'assistance offert afin de permettre de juger l'adaptation et la qualité de l'assistance.

C.12.2.4 Documentation accessible

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Une documentation est fournie par les services d'assistance de la TIC.
Mode opératoire	1. Vérifier que la documentation au format électronique fournie par les services d'assistance de la TIC est conforme aux exigences des Articles 9 ou 10, selon le cas.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.13 TIC offrant un accès à des services de relais ou d'urgence

C.13.1 Exigences relatives aux services de relais

C.13.1.1 Généralités

Le paragraphe 13.1.1 est uniquement informatif et ne contient aucune exigence imposant des essais.

C.13.1.2 Services de relais de texte

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de relais de texte.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services de relais de texte permettent aux utilisateurs du texte et aux utilisateurs du mode vocal d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.13.1.3 Services de relais de signes

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de relais de signes.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services de relais de signes permettent aux utilisateurs de la langue des signes et aux utilisateurs du mode vocal d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.13.1.4 Services de relais de lecture labiale

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de relais de lecture labiale.
Mode opératoire	1. Vérifier que les services de relais de lecture labiale permettent aux utilisateurs la lecture labiale et aux utilisateurs de téléphonie d'interagir en réalisant la conversion entre les deux modes de communication.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.13.1.5 Services de téléphonie avec sous-titrage

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de téléphonie avec sous-titrage.
Mode opératoire	1. Vérifier que le service aide les utilisateurs sourds ou malentendants lors d'un dialogue oral en fournissant des textes de sous-titrage traduisant la partie entrante de la conversation.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.13.1.6 Services de relais voix/voix

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le service est un service de relais voix/voix.
Mode opératoire	1. Vérifier que le service permet aux utilisateurs de téléphone qui présentent des troubles de l'élocution, ou possèdent des capacités cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées, de communiquer en apportant une assistance entre eux.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 n'est pas remplie.

C.13.2 Accès aux services de relais

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le système TIC prend en charge la communication vocale bidirectionnelle. 2. Un ensemble des services de relais pour la communication bidirectionnelle est spécifié.
Mode opératoire	1. Vérifier que le système n'interdit pas l'accès à ces services de relais pour les appels entrants et sortants.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

C.13.3 Accès aux services d'urgence

Type d'évaluation	Contrôle
Conditions préalables	1. Le système TIC prend en charge la communication vocale bidirectionnelle. 2. Un ensemble des services d'urgence pour la communication bidirectionnelle est spécifié.
Mode opératoire	1. Vérifier que le système n'interdit pas l'accès à ces services d'urgence pour les appels entrants et sortants.
Résultat	Réussite : La vérification 1 est vraie Échec : La vérification 1 est fausse Sans objet : La condition préalable 1 ou 2 n'est pas remplie.

Annexe D (informative) :

Autres ressources pour l'accessibilité cognitive

Il est évident que les personnes ayant des capacités cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées présentent des besoins et préférences d'accessibilité différents et qu'il existe un besoin pour d'autres lignes directrices et normes. La recherche dans ce domaine est en cours.

Les travaux de normalisation pertinents sont actuellement entrepris par l'Initiative sur l'accessibilité au Web (WAI) du W3C. La WAI travaille sur l'amélioration des exigences et des recommandations techniques pour les développeurs afin de mieux aborder l'accessibilité au Web des personnes ayant des capacités cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées. Les activités actuelles du W3C dans ce domaine peuvent être consultées à l'adresse <https://www.w3.org/WAI/cognitive/>.

Annexe E (informative): Recommandations pour les utilisateurs du présent document

E.1 Introduction

Cette annexe informative est conçue pour permettre aux utilisateurs du présent document d'en faire le meilleur usage possible.

La norme a initialement été conçue à des fins de passation des marchés. Le domaine d'application est à présent modifié et la version actuelle contient également les exigences minimales de la Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet (Directive 2016/2102 [i.28]).

L'EN 301 549 contient un large éventail d'exigences visant à couvrir diverses solutions de TIC. Il existe par exemple des exigences relatives à la fonction, aux caractéristiques physiques et au logiciel. Que vous soyez responsable des marchés, des essais, de la planification, de la fabrication, de la maintenance ou de l'établissement de rapports sur l'accessibilité, il est nécessaire de comprendre quelles exigences sont pertinentes pour un produit ou un service spécifique dans une situation ou un contexte spécifique.

Les essais relatifs aux exigences d'accessibilité ne produisent pas toujours un résultat binaire (oui ou non). Vous vous retrouvez parfois dans une zone floue où il est tout aussi important de comprendre les conditions préalables et les alternatives possibles pour différents groupes d'utilisateurs finaux. N'oubliez pas que l'accessibilité concerne l'humain.

Les exemples mentionnés dans la présente annexe sont uniquement destinés à servir de source d'inspiration et la norme peut bien évidemment être utilisée de nombreuses manières et avec de nombreux réglages différents.

E.2 Vue d'ensemble

Le présent document est composé de quatorze articles (équivalent aux chapitres dans un livre) et de six annexes.

Les **Articles 0 à 3** contiennent des informations contextuelles, le domaine d'application de la norme, des liens vers des références, des définitions et les explications des abréviations. Ces articles contiennent beaucoup d'informations très utiles, mais il peut être difficile de lire la norme du début à la fin.

L'**Article 4** couvre les déclarations de performances fonctionnelles qui sont directement liées aux besoins des utilisateurs finaux. Cet article explique les fonctionnalités nécessaires pour permettre aux utilisateurs finaux de localiser, d'identifier et d'utiliser les fonctions dans la technologie, indépendamment de leurs aptitudes. Il s'agit d'un article important où vous pouvez obtenir des informations à propos des défis que les exigences d'accessibilité visent à résoudre.

Les **Articles 5 à 13** sont les exigences techniques réelles. La plupart des lecteurs commencent ici, mais l'Article 4 peut éventuellement être un meilleur endroit pour commencer afin de vraiment comprendre comment utiliser les parties techniques détaillées.

Les exigences techniques couvrent de nombreux types de TIC différentes divisées en des articles séparés, mais il est toujours judicieux de jeter un coup d'œil à l'Article 5, car c'est lui qui contient les exigences générales.

Les **Articles 9, 10 et 11** sont ceux qui sont les plus pertinents pour la Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet [i.28]. Ils couvrent les sites Web, les documents et les applications. Les exigences résultant d'autres articles s'appliquent cependant, comme indiqué dans les tableaux de l'Annexe A.

L'**Article 14** traite de la conformité à l'EN 301 549 dans son ensemble et aux exigences individuelles.

L'**Annexe A** décrit comment la norme se rapporte à la Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet [i.28]. Outre les exigences minimales des Articles 9, 10 et 11, certaines des exigences des Articles 5, 6, 7 et 12 peuvent également être pertinentes pour satisfaire à la Directive dans des situations spécifiques. Les tableaux de l'Annexe A indiquent lesquelles des exigences sont importantes à prendre en compte.

L'Annexe B décrit comment les déclarations de performances fonctionnelles de l'Article 4 se rapportent aux exigences techniques des Articles 5 à 13. Il s'agit d'un outil utile qui vous aidera, par exemple, à utiliser la norme dans le cadre de la passation d'un marché pour identifier l'impact que des exigences spécifiques ont sur les utilisateurs finaux lors de la comparaison des propositions.

L'Annexe C décrit la façon dont vous pouvez vérifier que chaque exigence de la norme est satisfaite. L'annexe ne fournit pas de méthodologie d'essai et vous devez toujours posséder de bonnes connaissances sur les déclarations de performances fonctionnelles et les modes opératoires d'essai pour pouvoir l'appliquer.

L'Annexe D fournit un lien vers d'autres ressources pour l'accessibilité cognitive.

L'Annexe E est ce que vous êtes en train de lire.

L'Annexe F contient un tableau d'historique.

E.3 Article 4

L'Article 4 constitue pour ainsi dire le cœur de la norme. Les utilisateurs finaux, avec leurs besoins différents, sont la raison pour laquelle l'accessibilité est importante. Les besoins de l'utilisateur derrière chaque déclaration de performances fonctionnelles sont également la raison de chacune des exigences du présent document.

L'Article 4 ne contient aucune exigence en lui-même, seulement des descriptions. Cela peut la faire sembler moins importante, mais dans la réalité c'est tout l'inverse. L'objectif de l'ensemble de la norme est de garantir que les utilisateurs finaux ayant les aptitudes variables décrites dans cet article peuvent utiliser des produits et des services.

Cet article décrit dix déclarations de performances fonctionnelles fondées sur des variations des handicaps, plus la confidentialité. Les handicaps peuvent être permanents, temporaires ou liés à la situation. Les utilisateurs finaux souffrant de handicaps multiples peuvent nécessiter des combinaisons spécifiques de solutions d'accessibilité. Par conséquent, il est nécessaire de tenir compte de toutes les différentes déclarations de performances fonctionnelles ainsi qu'une combinaison de celles-ci.

Le concept derrière la norme est de permettre à la technologie de compenser les défis auxquels pourront être confrontés les utilisateurs finaux. Vous pouvez également voir l'accessibilité comme des moyens alternatifs d'utiliser la technologie. Par exemple : si l'utilisateur final est non-voyant, la technologie peut fournir du son. Si l'utilisateur final ne peut pas entendre, la technologie peut fournir du texte. C'est ce que décrit en détail l'Article 4 pour chaque groupe d'utilisateurs.

Après avoir lu l'Article 4, vous comprendrez beaucoup mieux la logique des exigences de la norme.

E.4 Comment utiliser la norme

E.4.1 Exigences définissant elles-mêmes le domaine d'application

Les exigences du présent document sont dites définir elles-mêmes le domaine d'application. Cela veut dire qu'elles se composent de deux parties ; la première partie est une condition préalable pour la deuxième partie, qui contient l'exigence réelle. Si la première partie est vraie, vous devez satisfaire la deuxième partie de l'exigence. Si la première partie n'est **pas** vraie, cela veut dire que l'exigence ne s'applique pas.

Une exigence qui stipule « Lorsque le matériel de la TIC possède une sortie vocale, il doit offrir [...] », par exemple, peut être satisfaite de deux manières :

- Si votre produit ou service fournit la parole, il est nécessaire de remplir la deuxième partie de l'exigence.
- Si votre produit ou service n'offre pas de parole, il n'est pas nécessaire de penser à la deuxième partie de l'exigence. L'exigence ne s'applique pas.

Satisfaire à la norme veut dire que toutes les exigences applicables de la norme sont satisfaites.

Pour obtenir une vue d'ensemble des exigences dans le domaine d'application de votre produit ou service, vous pouvez vous concentrer sur les exigences ayant les mêmes déclarations de domaine d'application. Il existe des outils en ligne qui peuvent vous aider à filtrer les exigences qui sont automatiquement satisfaites.

E.4.2 Lien entre les exigences et les déclarations de performances fonctionnelles

Le tableau de l'Annexe B vous aide à comprendre le lien entre les exigences et les déclarations de performances fonctionnelles. Il existe une instruction sur la manière d'utiliser le tableau en B.2.

Avant de prendre une décision à propos de la solution la plus appropriée, il est également nécessaire de réfléchir au contexte. Voici quelques exemples :

- Dans quelle situation la solution va-t-elle être utilisée ?
- Quelles exigences non satisfaites peuvent être compensées avec d'autres alternatives, par exemple un centre de services ?
- Quel serait le coût pour résoudre un problème avec ce type de variante ?
- Sera-t-il possible de corriger les exigences non satisfaites dans la prochaine version de la solution ?

Les fournisseurs peuvent montrer comment leur produit ou leur service aborde les déclarations de performances fonctionnelles dans l'Article 4 en plus de satisfaire aux exigences des Articles 5 à 13. Cela peut vous aider à choisir le produit ou le service le mieux adapté.

E.5 La Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet [i.28]

La Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet (Directive 2016/2102 [i.28]) est une directive d'harmonisation minimale. Cela signifie qu'il est exigé que tous les États membres de l'UE et les pays de l'AELE satisfassent au moins aux exigences minimales mentionnées dans la Directive. Chaque pays peut choisir d'aller au-delà de ces exigences dans sa législation nationale lorsqu'il s'agit à la fois des exigences et du domaine d'application.

La Directive couvre, au minimum, les organismes du secteur public et certaines organisations détenues, financées ou dirigées par l'état.

NOTE : La définition des organismes du secteur public se réfère à la Directive sur la passation des marchés publics (Directive 2014/24/UE [i.40]), Article 2(1), point 4, qui définit les « organismes de droit public » comme des organismes présentant toutes les caractéristiques suivantes :

- ils ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- ils sont dotés de la personnalité juridique ; et
- soit ils sont financés majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public, soit leur gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes, soit leur organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public.

La plupart des exigences relatives à la Directive européenne relative à l'accessibilité des sites Internet sont données dans les Articles 9, 10 et 11, qui couvrent les sites Web, les documents et les logiciels. La liste complète des exigences est indiquée dans les tableaux de l'Annexe A. La Directive couvre également les intranets et les extranets, qui doivent satisfaire aux exigences de l'Article 9 pour le contenu Web et de l'Article 10 pour les documents.

Il existe différentes périodes de grâce pour différents types de contenu et il existe également des exceptions concernant les contenus qui sont couverts par la Directive. La vidéo en direct, par exemple, n'est pas couverte par la Directive. Cela signifie que les exigences 9.1.2.4 pour les sites Web, 10.1.2.4 pour les documents et 11.1.2.4 pour les applications ne sont pas pertinentes pour satisfaire aux exigences de la Directive.

Il est à noter qu'il existe également d'autres exigences dans la Directive, par exemple relatives aux déclarations de surveillance et d'accessibilité. Elles ne sont pas couvertes dans l'EN 301 549.

E.6 Annexe D : Autres ressources pour l'accessibilité cognitive

L'Annexe D fournit un lien vers les ressources du W3C pouvant servir de recommandations pour améliorer l'inclusion de l'accessibilité pour les personnes ayant des capacités cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées lors de l'utilisation de produits et services TIC.

Annexe F (informative) : Historique des modifications

Version	Informations relatives aux modifications
2.1.2	Première publication en tant que norme harmonisée
3.1.1	Les exigences relatives au texte en temps réel (RTT) à l'Article 6.2 sont révisées et étendues
3.1.1	Les critères de succès AAA des WCAG 2.1 qui se trouvaient dans une Annexe D sont maintenant inclus à l'Article 9.5
3.1.1	Une nouvelle Annexe D « Autres ressources pour l'accessibilité cognitive » est ajoutée
3.1.1	Une nouvelle Annexe E « Recommandations pour les utilisateurs du présent document » est ajoutée
3.2.1	Une nouvelle Annexe F « Historique des modifications » (la présente Annexe) est ajoutée

Historique

Historique du document		
V1.1.1	Février 2014	Publication
V1.1.2	Avril 2015	Publication
V2.1.2	Août 2018	Publication
V3.1.1	Novembre 2019	Publication
V3.2.1	Décembre 2020	Procédure d'approbation d'EN AP 20210310 : 10-12-2020 à 10-03-2021
V3.2.1	Mars 2021	Publication